

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF
EN FINLANDE
SON RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

THÈSE PRÉSENTÉE
à la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel
(Section des Sciences commerciales)
pour obtenir le grade de
Docteur ès sciences commerciales et économiques

PAR

P. MOLIN

LICENCIÉ ÈS SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^{ie} et ancienne Librairie F. Pichon réunies

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT (3^e ARR^e).

1928

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

EN FINLANDE

SON RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Section des sciences commerciales, sur le rapport de M. le prof. P. E. Bonjour, autorise la publication de la présente thèse de M. P. Molin, d'origine finlandaise : « Le mouvement coopératif en Finlande, son rôle économique et social ». Elle ne donne ni approbation, ni improbation aux opinions émises, ces opinions devant être considérées comme propres à l'auteur.

Neuchâtel, le 5 avril 1928.

Le Doyen de la Faculté de Droit,

C. DE PASQUIER

AVANT-PROPOS

En publiant cette contribution à l'étude du mouvement coopératif en Finlande, je tiens à exprimer ma reconnaissance, non seulement à l'Université de Neuchâtel, où j'obtins mon diplôme de licence ès sciences commerciales et économiques, mais plus spécialement à M. le Professeur P. E. Bonjour qui m'a été un guide précieux. C'est grâce à ses bons conseils et à l'intérêt qu'il n'a cessé de me témoigner, que j'ai pu achever mon travail.

Je demande au lecteur beaucoup d'indulgence quant au style de ma dissertation, ma langue maternelle n'étant pas le français.

P. M.

PRÉFACE

La notion de coopération est, certes, très ancienne et très répandue mais il n'y a guère plus de cent ans qu'elle a revêtu la forme que nous lui connaissons aujourd'hui grâce aux conditions difficiles dans lesquelles le développement de la grande industrie a placé les travailleurs. Les coopératives ont évolué d'une manière différente suivant les pays ; pour s'en rendre compte, il suffit d'étudier les coopératives de consommation en Angleterre, les associations de production en France et les coopératives de crédit en Allemagne.

On n'ignore pas les tentatives faites par Owen et d'autres novateurs pour propager l'idée coopérative, et l'on sait aussi l'échec, en 1834, de leurs « Union Shops » et des « Labour Exchanges ». Les premières coopératives manquaient d'un statut légal ; leurs membres songeaient trop à réaliser des bénéfices et n'envisageaient pas la solution qui consiste à reverser aux adhérents — au prorata de leurs achats — les trop-perçus constatés à la fin d'un exercice.

Mais, dès 1844, commence une nouvelle période marquée par des succès, cette fois, avec l'initiative prise par

vingt-huit pauvres tisscrands, les « Equitables Pionniers de Rochdale ». Partie d'une pauvre boutique installée à l'aide d'une mise de fonds de 28 livres, soit une livre par adhérent, l'idée s'est répandue à travers tout le monde civilisé non sans rencontrer, ci et là, des difficultés appréciables.

Les coopératives, si elles ont existé sur le continent européen dès le début du XIX^e siècle, n'ont vraiment acquis une réelle importance, très inégale, du reste suivant les pays — qu'à la fin du siècle dernier. Parmi les nations, il en est une — la Finlande — où la coopération, tard venue, n'en a pas moins atteint un stade de développement très avancé — sinon le plus avancé. « Nous voyons — écrit, en effet, M. Gide (la Coopération à l'Étranger, Paris, 1926) — la proportion de la population coopérative varier depuis 1 0/0 en Espagne jusqu'à 40 à 45 0/0 dans le Danemark, en Finlande, en Écosse et en Angleterre, dans ces derniers pays, elle comprend donc près de la moitié de la population ».

Quelles sont les raisons de cet essor remarquable qui a triomphé de presque tous les obstacles ?

Il faut noter, pour ce qui concerne la Finlande, que des organisations centrales ont fonctionné en même temps que les institutions locales ; souvent, même, elles les ont précédées et ont été pour elles un précieux appui. Il convient de ne pas oublier, non plus, que les meilleurs artisans de ce mouvement ont été les intellectuels, ce qui n'a pas toujours été le cas en d'autres pays. En outre, on a dépensé pour la formation d'employés et la propagande des sommes plus considérables que nulle part ailleurs. Enfin les

coopérateurs finlandais n'ont pas souffert des tâtonnements inhérents à tout début ; ils n'ont eu qu'à adopter les statuts ayant déjà fait leurs preuves chez leurs voisins ; ils ont donc emprunté les règlements des associations de consommation aux « Pionniers de Rochdale », ceux des coopératives de crédit agricole aux caisses allemandes Raiffeisen et ceux des groupements laitiers aux sociétés danoises.

On commettrait cependant une erreur grossière en estimant que la coopération finlandaise est entièrement d'inspiration étrangère. Considérée dans son ensemble, elle est une manifestation du génie propre du pays, conforme à ses aspirations et à ses besoins. Un système unique et bien particulier à la Finlande a été ainsi institué : en donner un aperçu clair et complet — en faire apparaître l'importance pratique — en dégager le but social, tel est l'objet du présent travail.

Cet exposé ne peut être utilement lu que s'il est précédé de quelques notes sur les conditions géographiques, politiques et économiques de la Finlande, ainsi que sur les récentes réformes agraires dont les répercussions ont été très sensibles car le mouvement coopératif en Finlande est surtout agricole.

PARTIE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

SECTION I. — Aperçu géographique.

La Finlande est comprise entre les 60° et 70° degrés de latitude Nord et les 19° et 33° degrés de longitude Est ; la superficie n'est pas inférieure à 388.483 kilomètres carrés (1), ce qui lui donne, à ce point de vue, la sixième place parmi les Etats Européens. Sur ce total, il n'y a pas moins de 44.853 kilomètres carrés occupés par les eaux, c'est-à-dire à peu près le dixième ; les statisticiens ont, en effet, dénombré 35.000 lacs. Le tiers de ses frontières touche à la Russie, le reste à la Suède et à la Norvège. Etant donnée la position septentrionale du pays, on comprend sans peine que ses conditions naturelles diffèrent de celles de tous les pays européens à l'exception de ses deux voisins scandinaves. Le sous-sol qui est constitué

(1) Soit un peu plus de neuf fois la surface de la Suisse.

en majorité de granit, de gneiss, d'ardoise et d'autres roches cristallines dures, est cependant recouvert d'une terre meuble permettant des cultures assez rémunératrices. On ne peut nier que la Finlande possède un climat très rude ; elle est cependant placée dans une situation plus favorable que d'autres Etats, la Suède, par exemple, situés sous la même latitude ceci, grâce aux vents, aux courants marins qui lui viennent de l'Ouest et du Nord, à la proximité du « Gulf Stream » et à l'absence de relief du sol. Les précipitations pluviales atteignent environ 530 millimètres par an, la majeure partie est représentée par de la neige. L'enneigement qui varie de 250 jours par an, au Nord à 90 jours dans le Sud, a pour heureux résultat de protéger, pendant l'hiver, les semis effectués en automne, ainsi que les jeunes pousses.

La proportion du sol cultivé n'est que de 8,5 0/0 mais le terrain se prête merveilleusement bien à la végétation des conifères, aussi les forêts occupent-elles 25.300.000 hectares, soit 65 0/0 de la superficie totale, et la Finlande se trouve au premier rang des nations forestières de l'Europe. Au point de vue des essences, les forêts se divisent en deux grandes catégories : celle des conifères et celle des arbres à feuillage caduc. Le pin est l'arbre le plus répandu et occupe environ 55,2 0/0 de la superficie totale des forêts, après lui vient le sapin (24,8 0/0) enfin le bouleau, le tremble, etc. (18,6 0/0). Cette richesse forestière permet à la Finlande de tenir une place spéciale mais très importante dans l'économie internationale.

Si le territoire de la Finlande est très étendu, sa population est très faible, environ 3.500.000 habitants dispersés

sur 388.000 kilomètres carrés, soit une densité de 10 habitants au kilomètre carré, ce qui place ce pays parmi les plus faiblement peuplés de l'Europe. Il faut noter que toute la partie septentrionale est presque inhabitée (2 habitants par kilomètre carré) alors que dans le Sud on compte 25 habitants par kilomètre carré.

En 1920, la proportion de la population rurale par rapport à la population totale était de 83,86 0/0. La Finlande est donc un pays spécialement agricole où la poussée vers les villes a été peu importante. En 1900, la proportion des ruraux était de 87,48 0/0 — soit une diminution d'environ 3 0/0 seulement en vingt ans.

La répartition des habitants entre les différents groupes professionnels était, en 1920, la suivante :

	Nombre des personnes occupées dans les groupes ci-après	0/0
Agriculture	2.020.024	65,4
Ouvriers et artisans.	459.734	14,8
Transports	104.142	3,4
Commerce.	106.276	3,4
Divers	414.913	13,3
Total.	<u>3.403.403</u>	<u>100</u>

La Finlande est bilingue mais le finnois est parlé par 88,7 0/0 de la population, tandis que 11 0/0 seulement des habitants sont de langue suédoise ; le finnois gagne peu à peu du terrain ; en 1863, les chiffres correspondants étaient 85,7 0/0 et 13,9 0/0.

SECTION II. — Notions politiques.

Jusqu'en 1809 l'histoire politique de la Finlande se confond avec celle de la Suède à qui elle est redevable des bienfaits de la civilisation occidentale. Mais après le traité de Fredrikshamn (1809) qui ratifia l'annexion de la Finlande à la Russie, l'union politique avec la Suède fut rompue et le pays passa brusquement du monde occidental au monde oriental. Le nouveau régime fut volontiers accepté par le peuple, car le tzar Alexandre 1^{er} lui avait promis une liberté assez complète. Cette promesse, dans les débuts, fut respectée et le pays, sous le règne d'Alexandre II, connut une ère de développement économique et intellectuel. Mais une période difficile commença pour la Finlande avec la naissance du mouvement panslave qui ne cessa pas d'opprimer les races étrangères et les confessionnaires non orthodoxes afin de créer une Russie unifiée. C'est sous le règne de Nicolas II que la lutte fut violente ; elle fut marquée par les modifications qu'apporta à la Constitution finlandaise le fameux ukase de février 1899 et, plus tard, en 1901, par la dissolution de l'armée. Le pays fut tyrannisé jusqu'au moment où la révolution bolchéviste, en 1917, brisa l'autocratie des tzars.

Des temps meilleurs s'ouvrirent alors pour la Finlande mais, avant la libération définitive, elle fut encore mêlée aux atrocités de la révolution russe à cause des affinités et de la solidarité qui lient l'extrême-gauche finlandaise à la masse populaire russe.

La chute de Kérensky et l'avènement de Lénine et de Trotsky signifièrent la fin de la souveraineté russe en Finlande; le 4 décembre 1917 l'indépendance finlandaise fut proclamée et reconnue peu après par la Russie et la plupart des Etats Européens. L'indépendance n'était que fictive, car les troupes russes occupaient toujours le territoire malgré les promesses faites. Bientôt éclata une sanglante insurrection contre les soldats bolchévistes soutenus par les éléments rouges finlandais. Il fallut cinq mois pour triompher du bolchévisme; ce fut là le dernier acte de la longue lutte menée par la Finlande pour la conservation et la restauration de son existence nationale.

La Finlande, qui a adopté sa constitution en juillet 1919 seulement, est une république indépendante à la tête de laquelle est placé un président élu pour une période de six ans. La direction des affaires est confiée à un Conseil d'Etat composé de 10 ministres; la représentation populaire est constituée par une seule chambre appelée la Diète et comprenant 200 membres élus au suffrage universel et au scrutin de liste proportionnel. Les partis politiques à la Diète étaient en 1924 au nombre de six, savoir :

		Nombre des députés		0/0
		—	—	—
<i>Droite</i>	{ Parti de concentration nationale	38	19	
	{ Parti populaire suédois	23	11,5	
<i>Centre</i>	{ Union paysanne	44	22	
	{ Parti progressiste national	17	8,5	
<i>Gauche</i>	{ Parti social-démocrate	60	30	
	{ Parti communiste	18	9	
		<hr/>	<hr/>	
		200	100	

Le territoire est divisé depuis longtemps en neuf provinces qui ne coïncident plus actuellement avec la division administrative en neuf départements.

SECTION III. — Le développement agricole, industriel et commercial.

§ 1. — *Agriculture.*

Nous avons montré plus haut que 65,1 0/0 des habitants sont occupés aux travaux agricoles ; malgré la nature un peu ingrate du sol, l'agriculture et ses spécialités, l'élevage et l'économie forestière, sont la ressource essentielle du pays, ce qui n'a pas empêché du reste un développement important de l'industrie. Seules, la Russie et la Hongrie présentent une proportion plus élevée de la population rurale.

Les conditions naturelles de l'agriculture — étant donnée la superficie très étendue du pays — sont fort inégales. Dans la région septentrionale, la rudesse du climat, la mauvaise qualité du sol ne permet que l'élevage du gros bétail ; les terrains les plus fertiles se trouvent dans le Sud et au bord de la mer. En 1920, l'étendue cultivée était de 3.241.459 hectares soit 9,75 0/0 du territoire. Pendant les vingt dernières années, la surface cultivée a augmenté de 20 0/0 tandis que la population ne s'accroissait que de 24 0/0 ; il est encore possible d'étendre dans une large mesure la proportion des terres livrées à la culture.

Au cours du dernier demi-siècle, l'agriculture a profondément transformé son caractère et ses méthodes à cause de l'augmentation du rendement de la terre. Néanmoins, la production finlandaise ne suffit pas — loin de là — à satisfaire les besoins des consommateurs nationaux ; il faut donc importer bon nombre de produits agricoles, exception faite du beurre, du fromage et du bétail qu'il est, au contraire, possible d'exporter en quantité appréciable.

Un gros effort a été tenté pour passer de l'agriculture proprement dite à l'élevage dont le rendement est à la fois plus sûr et plus élevé, les fourrages étant peu sensibles aux variations atmosphériques.

L'importance acquise par l'élevage a entraîné un développement non négligeable de l'industrie laitière qui joue actuellement un rôle important dans l'économie nationale ; le beurre, en effet, occupe le troisième rang dans la liste des produits exportés.

Voici le tonnage et la valeur en 1922 et en 1924, des exportations agricoles (1) :

Produits	1922	Valeur	1924	Valeur
	en milliers de tonnes	millions Fmk		millions Fmk
Beurre . . .	8.334	314.9	6 566	204.9
Fromages . .	2.716	57.9	4.335	26.3
Bétail. . . .	2.707	22.8	4.323	12.2

(1) Remarque ; Depuis 1860 la Finlande a son propre système

L'Économie forestière joue un rôle primordial en Finlande à cause de la consommation formidable de papier dont le bois est maintenant la principale matière première ; toutes les essences de la forêt finlandaise trouvent une large utilisation ; de plus le renouvellement des conifères est automatique, ce qui n'est pas le cas dans les forêts de l'Europe centrale ; sur une possibilité annuelle évaluée à 44.400.000 mètres cubes, on n'exploite que 40 millions de mètres cubes dont 25 0/0 sont réservés à l'industrie, 65 0/0 à la consommation nationale et dont 10 0/0 sont exportés à l'état brut. La répartition des forêts entre les différents propriétaires est la suivante d'après les relevés de 1922-1923 :

Particuliers.	51 0/0
Etat	39,8 0/0
Sociétés commerciales	7,5 0/0
Divers	1,7 0/0
	<hr/>
	100

On voit ainsi que l'agriculture et l'Économie forestière sont les bases de la richesse nationale en Finlande.

§ 2. — *Industrie.*

La Finlande, il est vrai, est dépourvue de charbon, de minerais et même de capitaux, trois éléments indispensa-

monétaire. L'unité est le mark-or finlandais, qui est au pair avec le franc-or. De 1877 jusqu'à la guerre mondiale la valeur du mark finlandais (Fmk) était stable. Depuis la guerre il s'est sensiblement déprécié. Au 1^{er} janvier 1926, il fut stabilisé à § 2.5185 pour Fmk 100, soit environ 13 centimes suisses pour 1 Fmk.

bles à la naissance de la grande industrie. Mais elle possède, par contre, des forêts et de la houille blanche qui ont permis la création d'usines florissantes.

L'industrie finlandaise, quoique jeune encore, a subi une rapide évolution dont les chiffres suivants permettront de se faire une idée claire :

Année	Personnes employées	Valeur brute de la production en millions de Fmk
1885	38.075	117.4
1913	136.106	807
1923	143.311	9.132

Les industries qui travaillent pour l'exportation sur le marché mondial sont celles du papier, du bois et l'industrie laitière qui, à cause de son caractère presque exclusivement coopératif, sera étudiée dans les chapitres suivants. Les produits des deux premières représentent, en valeur, 42,7 0/0 de la production industrielle.

En 1926 les bois exportés valaient environ 3 milliards de Fmk. Le bois est expédié en billes, sous forme de bois de chauffage, de bois scié, de bois contreplaqué, d'allumettes et de bobines. A une augmentation dans l'exportation de troncs, de hûches et de pulpe a correspondu un égal accroissement dans la fabrication des planchettes pour petite menuiserie, des bobines et des bois contreplaqués, ces deux dernières catégories étant réservées à l'exportation.

L'exportation des articles concernant la papeterie s'est élevée en 1926 à 1.627 millions de Fmk, parmi ces produits figurent : la cellulose (313.211 tonnes), la pâte à

papier, le carton et le papier. Les fabriques de papier sont des entreprises de tout premier ordre; il est intéressant de constater ici que la Finlande possède la plus grande papeterie du monde : Kymmene, qui se trouve dans le sud du pays. Dans ce domaine, durant ces dernières années, une tendance à la concentration s'est fait jour, non seulement dans les organes de vente par l'établissement de comptoirs, mais encore dans l'organisation industrielle par la création de « Cartels ». L'industrie papetière en effet, est presque en totalité contrôlée actuellement par dix cartels.

Parmi les principales industries travaillant pour le marché intérieur on peut signaler la métallurgie, les industries du cuir, des textiles et des produits d'alimentation. Si leur production ne satisfait pas à la totalité de la demande nationale, sa valeur est loin d'être négligeable puisque les produits de l'industrie textile, par exemple, représentent 65 0/0 de la consommation totale et que l'industrie de la chaussure, récemment créée, dispense presque totalement le pays de faire appel aux offres étrangères.

Pour les industries de la métallurgie, des textiles et du cuir, la valeur des produits et le nombre des ouvriers occupés étaient en 1923 les suivants :

Industries	Production en millions de Fmk.	Ouvriers occupés
Textiles.	1.037.0	20.000
Métallurgie	991.0	4.200
Cuir	431.2	5.232

L'industrie à domicile est encore très répandue en Finlande où elle occupe environ 60.000 personnes, surtout à la fabrication des ustensiles de ménage, à la sculpture sur bois et au tissage.

Depuis le début de ce siècle, de grands progrès ont été réalisés, mais il existe encore suffisamment de forêts inexploitées, ainsi que des réserves surabondantes de houille blanche non utilisée pour qu'une industrie encore plus puissante se développe en Finlande.

§ 3. — *Commerce.*

Le commerce extérieur — le seul dont les résultats aient une signification au point de vue économique international — s'est développé en même temps que s'accroissaient les besoins de l'industrie en matières premières et les exigences nouvelles des consommateurs parvenus à plus de bien-être. Voici quelques chiffres relatifs à la période qui a précédé la guerre :

Années	Importations	Exportations
	— en millions de Fmk	
1861-1880.	187.5	124.4
1881-1900.	314.8	247.0
1900-1910.	306.0	240.7
1913	495.4	404.8

Il importe de noter la disparition de la Russie, après la guerre, comme principal client et premier fournisseur ; tandis qu'avant 1914 les exportations à destination de la Russie représentaient de un quart à un tiers de l'exportation

totale. Depuis l'armistice les produits expédiés en Russie n'atteignent plus qu'une proportion variant entre 4 et 7 0/0 du total. La Finlande a réussi à donner une orientation nouvelle à sa vie économique et, dès 1922, les chiffres du commerce extérieur atteignent ceux de 1913. En 1924 et 1925, la balance redevient active (Excédent d'exportations en 1924 : 252 millions Fmk ; 1925, 54 millions Fmk). L'année 1926 accuse une balance commerciale passive (excédent des importations 26 millions de Fmk) ; toutefois la balance des comptes reste néanmoins favorable (1).

Les nombres-indices du commerce extérieur font apparaître la progression réalisée depuis 1913 (2) :

Années	Importations	Exportations
1913	100	100
1920	52,8	68,6
1924	99,3	112,7
1925	105,8	123,8

Les principaux articles d'exportation sont, nous l'avons vu le bois, le papier et les produits laitiers qui constituent respectivement en 1926 56 0/0, 29 0/0 et 9,4 0/0 du total des exportations. La Finlande vend en outre à l'étranger quelques textiles, quelques produits métallurgiques, des

(1) Commerce extérieur en 1925 et 1926.

Années	Importations	Exportations
	(en millions de Fmk)	
1925	5.519.5	5.573.5
1926	5.659.6	5.633.3

(2) Ces chiffres sont exprimés en marks-or finlandais, équivalant à un franc or.

produits des carrières, mais la tendance est à la diminution du nombre de ces articles exportés.

Les postes principaux de l'importation sont le blé, les métaux, les machines et les denrées coloniales. En 1925, les produits destinés à la consommation immédiate représentaient 52,5 0/0 et les matières premières nécessaires à l'industrie 44,8 0/0 du total des importations.

Les principaux Etats avec lesquels la Finlande entretient des rapports commerciaux sont les suivants :

Etats	Importations	Exportations	Total
	(En millions de Fmk)		
Grande-Bretagne . . .	725.5	2.161.2	2.886.7
Allemagne	1.971.8	715.2	2.687.0
Etats-Unis.	801.2	365.1	1.166.3
Hollande	327.0	579.7	906.7
Suède	417.9	218.6	636.5
France.	200.1	404.2	604.3
Belgique	175.1	298.9	474.0
Danemark	310.8	141.9	452.7
Russie	407.6	219.8	327.4

L'Angleterre fournit à la Finlande surtout la houille, les céréales et les tissus ; l'Allemagne vend à la Finlande les denrées coloniales, les produits métallurgiques et les machines.

La Finlande a réussi à résoudre les difficiles problèmes posés par l'après guerre ; elle a restauré peu à peu son économie générale et, depuis le 1^{er} janvier 1926, elle a stabilisé sa monnaie. L'étalon d'or y est effectif ; il a été frappé des pièces d'or de 100 marks équivalant à 13,06 francs suisses. L'expérience de la stabilisation du mark en Finlande a eu de bons résultats.

SECTION IV. — Les réformes agraires.

Le mouvement coopératif étant surtout agricole, il est intéressant d'aborder brièvement l'étude des réformes qui ont transformé le statut des classes rurales. Parmi les modifications réalisées, on peut citer, en premier lieu, la transformation du régime du sol par la faculté donnée aux fermiers d'acquérir la propriété de leur ferme et l'impulsion donnée à la colonisation intérieure. Ces améliorations étaient devenues nécessaires par suite des nombreux différends qui séparaient propriétaires et fermiers, et parce qu'il importait de réduire les dépenses incombant aux communes obligées d'assister les fermiers malades ou âgés, sans préjudice de l'intérêt moral qu'il y avait à relever le niveau économique et intellectuel des paysans.

D'après les statistiques de 1901, les habitants de la campagne se répartissaient ainsi :

Propriétaires :	23 0/0
Fermiers :	34 0/0
Ouvriers agricoles	43 0/0

Suivant leur étendue les domaines se classaient comme suit :

Au-dessous de 50 ha	26,4 0/0
De 50 à 250 ha	57,2 0/0
De 250 à 1.000 ha	15 0/0
Au-dessus de 1.000 ha.	1,4 0/0

Les chiffres ci-dessus montrent que la majorité des propriétés étaient d'importance moyenne. De 1900 à 1914 des efforts soutenus s'exercèrent pour modifier les conditions existantes et les propriétaires ne furent pas les derniers à appuyer ces projets. Mais on ne put aboutir qu'après la proclamation de l'indépendance du pays. Une loi fut votée par la Diète le 15 octobre 1918 aux termes de laquelle tout bailleur avait le droit d'exiger l'achat de sa terre, et tout locataire le droit d'exiger la vente de sa ferme aux prix normaux de 1914.

La réforme fut menée à bien grâce à l'intervention de l'Etat et à l'initiative des Caisses de Crédit Agricole. A la fin de 1926, 88.655 fermes avaient été rachetées.

Dès 1900, le Gouvernement, ainsi que plusieurs Sociétés privées se préoccupèrent de la colonisation intérieure ; des terres furent mises à la disposition des travailleurs agricoles ; une partie leur fut cédée en toute propriété, avec paiement à long terme, par annuités de 6 0/0 (intérêt 4 0/0, amortissement 2 0/0), une autre partie leur fut donnée à bail pour 38 ans avec faculté de rachat pour les fermiers à l'expiration de cette période. Cette dernière disposition a naturellement perdu toute valeur par l'entrée

en vigueur de la loi de 1918, que nous avons mentionnée plus haut.

Ainsi, grâce aux deux moyens que nous venons de mentionner, plus de 90.000 petits domaines ont été créés sur lesquels s'est établie une population rurale libre et pleine d'espoir dans l'avenir. La Finlande possède actuellement la base saine et indispensable à tout Etat, savoir une population agricole indépendante et fortement attachée au sol qu'elle cultive.

CHAPITRE II

HISTORIQUE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF EN FINLANDE

SECTION I. — Fondation de la Société « Pellervo ».

Le mouvement coopératif joue dans la vie économique de la Finlande un rôle qui est loin d'être négligeable. Il n'est donc pas sans intérêt de donner quelques indications sur sa naissance et son évolution.

La première coopérative, la « Société Générale Coopérative de Consommation » fut fondée à Helsingfors en 1889; elle fusionna en 1921 avec une autre organisation.

Déjà à partir de 1860 existait dans la capitale finlandaise un groupement qui avait pour but la création de coopératives dotées des statuts de Roehdale.

Durant la période 1880 à 1890 se créèrent des entreprises commerciales et des laiteries sous la forme de sociétés anonymes mais qui appliquèrent partiellement les principes fondamentaux de la coopération.

De 1890 à 1900, la propagande en faveur des coopératives fut menée par le livre et la conférence. A deux reprises, des pétitions furent présentées à la Diète pour réclamer un statut légal de la coopération. Il n'existait alors que de rares coopératives, sans aucune relation entre

elles ; en somme, aucun résultat positif n'avait été obtenu mais les voies étaient préparées pour un développement futur.

C'est en 1899 par la fondation de la Société « Pellervo » — qu'a pris vraiment naissance le mouvement coopératif en Finlande.

Cette association avait pour but la propagande active des principes de la coopération et la création d'associations. Grâce à elle, de nombreux groupements sont nés, et c'est elle qui a créé les premières organisations centrales.

C'est en 1899 que la Russie commença à s'attaquer à la Constitution finlandaise, c'est vers cette époque aussi, que le commerce et l'industrie se développant, les travailleurs agricoles quittèrent les champs pour les usines où le travail était plus facile et le salaire plus élevé. Les dirigeants de la Société « Pellervo » voulurent combattre l'influence russe et ramener les ouvriers à la terre.

Il y a lieu de remarquer ici que c'est l'attitude favorable des intellectuels qui a permis la magnifique évolution du mouvement coopératif ; c'est grâce à leur concours que la Société « Pellervo » a pu triompher de difficultés nombreuses. Le plus illustre de ces intellectuels est M. Gebhard, professeur à l'Université d'Helsingfors sous l'inspiration duquel la société a été fondée et qui a le plus contribué au succès du mouvement coopératif.

Il était convaincu que l'instruction donnée aux classes peu fortunées produit de bons résultats si elle est accompagnée d'une éducation du caractère et d'une augmentation des moyens économiques mis à la disposition de l'in-



Fig. 1. — Les Sociétés coopératives en Finlande.
(Le cliché ci-dessus a été obligeamment prêté par la Société « Pellervo »).

dividu. Après de sérieuses et longues études à l'étranger, il s'est spécialisé dans les questions touchant la coopération qu'il avait jugée apte à réaliser ses conceptions; après l'avoir introduite en Finlande, il en est devenu le chef et l'organisateur et, ainsi, il a bien mérité son surnom de « Père du mouvement coopératif finlandais ».

C'est à la Société « Pellervo » beaucoup plus qu'à l'initiative des consommateurs particuliers que la coopération finlandaise doit son succès actuel. Depuis sa fondation — voilà 28 ans — la « Pellervo » a toujours su conserver sa situation de centre d'études et d'informations pour toutes les entreprises coopératives. Elle est toujours demeurée complètement désintéressée en propageant la connaissance des bienfaits de la coopération et en apportant son concours, par ses publications et ses conseils, aux fondateurs des diverses associations.

Elle débuta par la création de caisses de crédit, de coopératives laitières et autres sociétés agricoles. Elle comprit ensuite que les associations de consommation pouvaient prospérer dans le pays et encouragea leur naissance.

D'après ses statuts la société a pour objet :

- 1° de répandre la doctrine et d'en faire connaître les avantages ;
- 2° de contribuer à la fondation et au développement des différentes catégories de coopératives ;
- 3° de chercher à grouper les coopératives locales et de créer des organisations centrales.

Tel est le but ; dans la partie sociale de notre travail nous étudierons les moyens employés pour y parvenir. Le

premier grand succès remporté par la Société « Pellervo » fut le vote de la loi de 1901 concernant les coopératives, sur la base de laquelle, depuis 26 ans, ont été fondées plus de 4.000 associations réunissant environ 600.000 membres.

La « Pellervo » qui ne compta d'abord que des sociétaires individuels, admet maintenant des adhésions collectives. Depuis 1912 les mouvements dans l'effectif ont été les suivants :

Années	Total des membres comprenant.	Coopér.	Soc. diverses	Membres individuels
1912	1.364	213	407	1.044
1915	1.339	298	401	940
1924	1.299	407	86	806

En 1924, les 407 coopératives adhérentes comprenaient : 96 sociétés de consommation, 121 laiteries, 186 caisses de crédit et 4 organisations centrales.

SECTION II. — Les différentes coopératives.

Le mouvement coopératif en Finlande présente un caractère de variété qui ne se retrouve pas au même degré dans les autres pays. A la fin de 1924, il n'y avait pas moins de 4.266 Sociétés inscrites au registre du com-

mercé. Ce chiffre est certainement inférieur à la réalité, car la plupart des coopératives d'approvisionnement agricole et les associations tourbières ne sont pas immatriculées. Le nombre des membres dépassait 600.000, soit approximativement un coopérateur pour six habitants. Dans plus de la moitié des communes finlandaises, une famille sur deux, et dans 10 0/0 des mêmes communes, toutes les familles adhèrent à une coopérative.

Les trois groupes principaux sont ceux des sociétés de consommation, des associations laitières et des caisses de crédit agricole. Parmi les nombreuses autres catégories on peut citer les groupements pour la culture mécanique, les minoteries, les scieries, les centrales électriques, les tourbières, les pêcheries, les comptoirs de vente des œufs, du bétail, les boulangeries, les coopératives de construction, d'approvisionnement agricole, les coopératives pour l'utilisation d'une ligne téléphonique, pour l'exploitation d'auto-cars, etc.

L'importance et la diversité des organisations existantes montrent bien que les coopérateurs ont su triompher des difficultés dont la moins négligeable était la faible densité de la population.

La majorité des habitants se livrant aux travaux de la terre, il était naturel que les coopérateurs fussent plus nombreux à la campagne qu'à la ville ; tel fut bien le cas en Finlande. Le tableau ci-après permet de constater que le rapport des coopératives urbaines aux coopératives rurales s'est maintenu sensiblement dans les mêmes proportions depuis 1904 :

Années	Total des sociétés	Sociétés rurales proportion	Sociétés urbaines proportion
1904	271	87 0/0	13 0/0
1910	1.859	88	12
1916	2.734	89	11
1924	4.266	89	11

Les coopératives sont surtout répandues dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud-Est du pays. Là, en effet, les petites propriétés sont beaucoup plus nombreuses que partout ailleurs.

§ 1. — *Les sociétés coopératives de consommation.*

Les coopératives de consommation constituent le groupe le plus important et le plus vigoureux du mouvement coopératif finlandais. Si les caisses de crédit sont les plus nombreuses, les coopératives de consommation possèdent cinq fois plus de membres. Leur effectif est le double et leur mouvement d'affaires le triple des chiffres correspondants des coopératives diverses prises dans leur ensemble.

Il y avait à la fin de 1924, 777 sociétés coopératives de consommation, chiffre qui paraît peu élevé relativement à celui des autres pays, mais un des plus considérables qui soit proportionnellement à la population. Le nombre total des membres de ces sociétés coopératives est de

371.000 dont la majorité sont des chefs de famille comprenant en moyenne quatre personnes. Les coopératives de consommation représentent à peu près un million et demi de coopérateurs ; une moitié du peuple finlandais est ainsi acquise à la cause de ce mouvement.

Les sociétés finlandaises de consommation embrassent en général des communes entières, bien qu'il y ait des sociétés très florissantes dans beaucoup de petites localités.

Comme en Angleterre, les premières sociétés furent créées par des ouvriers appartenant à l'industrie textile ; mais bientôt les paysans suivirent leur exemple et actuellement les deux tiers environ des sociétés sont rurales ; ce fait est assez rare, car en général la coopération de la consommation est un mouvement urbain comme d'ailleurs le syndicat. Il n'y a guère d'autres pays que la Russie et le Danemark dans lesquels la coopérative de consommation soit aussi en grande majorité rurale. La prépondérance de la coopérative de consommation en Finlande provient en partie des services accessoires qu'elle rend à l'agriculture, en se chargeant — pour le compte des adhérents — de la vente des produits agricoles et de la fourniture de tous les articles nécessaires à l'agriculture.

Dans l'évolution des coopératives de consommation, on peut distinguer trois périodes bien distinctes :

PREMIÈRE PÉRIODE (1900-1908). — La progression est incessante. En 1903, 75 sociétés seulement fonctionnaient contre 463 à la fin de 1908, soit un accroissement de quatre vingt unités environ par année. Pendant ces huit ans,

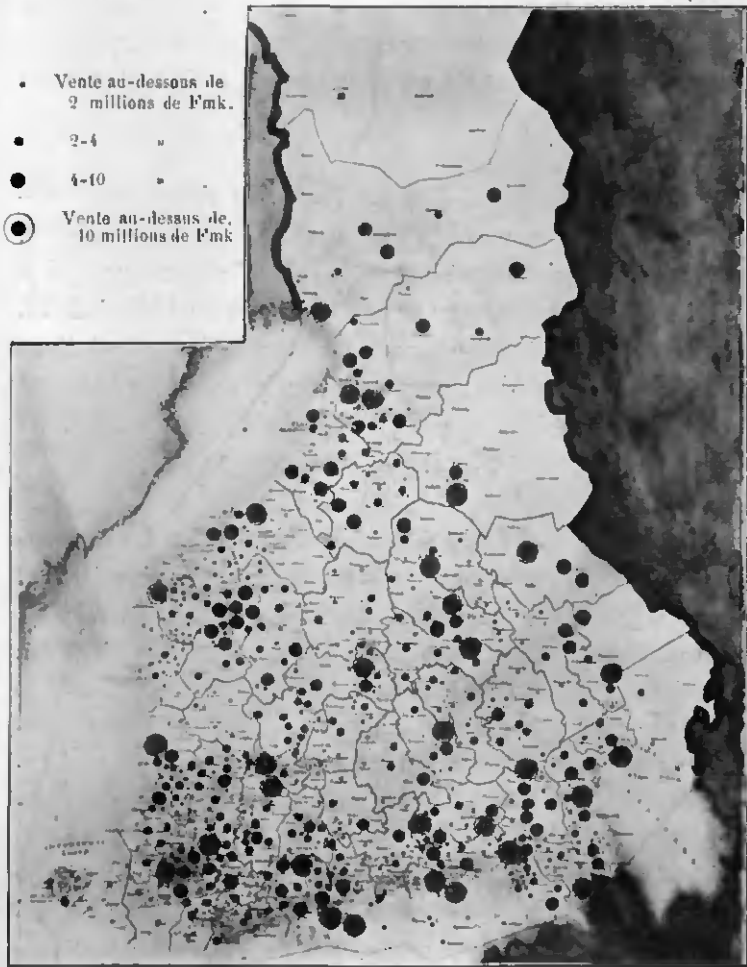


Fig. 2. — Les Coopératives de consommation en Finlande (en 1923).

(Le cliché ci-dessus a été obligeamment prêté par la Société « Peltterö »).

presque aucune scission ne se produisit entre les différentes coopératives existant en Finlande. Les éléments différents des diverses classes sociales qui avaient pris une part égale au début de ce mouvement, collaborèrent en bonne harmonie.

DEUXIÈME PÉRIODE (1909 à 1914). — On signale une certaine stagnation, une régression même dans les affaires. Ce recul fut provoqué par une crise économique qui a sévi surtout sur le commerce finlandais de 1910 à 1912. Il faut ajouter à cette cause le fait que les associations étaient trop nombreuses pour pouvoir exercer utilement leur influence dans un milieu où le développement de l'esprit coopératif n'était pas encore suffisant.

TROISIÈME PÉRIODE (de 1914 à nos jours). — Le mouvement se développe à nouveau ; une légère diminution est constatée dans le nombre des associations ; mais elle est compensée par la concentration des coopératives restantes ainsi que par l'augmentation incessante de leur effectif et de leur chiffre d'affaires. La guerre qui entrava le commerce privé, obligea aussi les consommateurs à rechercher dans les coopératives une protection contre la spéculation et la fraude.

Mais cette dernière période est aussi marquée par une scission aux termes de laquelle deux mouvements coopératifs se créent en Finlande. Au congrès coopératif de 1916, une scission se produisit dans « l'Union Générale des Coopératives de Consommation », association spéciale, créée en 1908, pour le travail de propagaude (voir p. 149).

Les dissidents se groupèrent en un nouvel organisme d'études et de propagande : « l'Union Centrale des Coopératives de Consommation », puis créèrent l'année suivante un magasin de gros en vue de concurrencer l'ancien qui était ouvert depuis 1904.

Une première cause de cette friction fut provoquée par le principe de la neutralité coopérative en matière politique et syndicale, à savoir l'attitude que la coopération de consommation devrait observer vis-à-vis de certains autres mouvements sociaux. Les ouvriers salariés voulaient établir des relations étroites entre les coopératives de consommation et le mouvement syndical.

Mais le conflit le plus grave qui surgit entre les membres fut le mode de représentation des associations dans les congrès : les ruraux s'en tenaient à l'ancienne pratique ; une voix par société, tandis que les dirigeants des coopératives ouvrières voulaient proportionner le nombre de voix au nombre des associés. Ces divergences de vue ne pouvant être conciliées, ce furent les ouvriers qui se séparèrent de l'organisation ancienne et le résultat fut alors la création de deux organismes coopératifs centraux. La scission s'étendit rapidement, mais on ne peut pas dire qu'elle ait entraîné de grands dommages ; elle est devenue plutôt un stimulant, les deux tendances étant pourvues d'un effectif suffisant pour leur donner une existence prospère.

Il est même préférable que les agriculteurs aient une organisation particulière car leurs intérêts sont souvent en opposition avec ceux des consommateurs urbains. Les entreprises coopératives de production ont seules souffert de cet état de choses ; chacune des deux organisations ne

peut pas posséder ses fabriques spéciales, par suite du manque de capitaux et à cause de l'insuffisance des commandes.

La plupart des coopératives affiliées à la nouvelle organisation sont situées dans les villes ou dans les régions industrielles ; les sociétés affiliées à l'ancienne organisation sont au contraire situées à la campagne. Les premières sont en général des associations fortes ; les secondes sont relativement plus faibles. Ainsi, on peut dire qu'il n'y a pas directement concurrence entre elles et il serait peu réjouissant de voir les coopératives se disputer la clientèle.

Pour donner une idée de l'importance des coopératives de consommation en Finlande, on devrait indiquer quel est le montant annuel des affaires que font les diverses sociétés se rattachant aux deux tendances. La statistique dans ce domaine est malheureusement assez incomplète. On connaît assez bien le nombre des sociétés et des sociétés adhérentes, mais en ce qui concerne les affaires, une évaluation approximative est difficile. Les deux organisations centrales cherchent naturellement à obtenir de leurs sociétés adhérentes des renseignements, mais les questionnaires sont presque toujours retournés avec des chiffres incomplets.

En 1925, le groupement ancien ou neutre réunissait environ cinq cents sociétés avec 180.000 membres, tandis que les dissidents (groupement du Progrès) comptaient à peu près cent quinze sociétés locales fortes de 200.000 membres environ. Il appert ainsi des chiffres ci-dessus que les sociétés affiliées à la nouvelle organisation sont

Développement des coopératives finlandaises de consommation de 1918 à 1924.

Années	Coopératives adhérentes		Maisons de vente		Sociétaires		Vente en millions de Fmk		Valeur de la production en millions de Fmk		Dépôts d'épargne en millions de Fmk		Bénéfice net en millions de Fmk		Fonds propres en millions de Fmk	
	S.O.K. (1)	K.K. (2)	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.	S.O.K.	K.K.
1918	494	87	1.251	503	170.400	95.216	349	147	—	21,3	0,7	—	15,5	5,2	16,1	—
1919	503	94	1.428	611	67.300	120.214	548	266	4,1	34,3	2,9	1,8	16,3	6,6	25,1	15,5
1920	500	106	1.643	744	180.437	143.896	966	526	—	72,5	7,6	11,3	17,7	10,5	47,3	20,5
1921	490	116	1.746	859	180.796	137.703	1.044	673	16,1	109,8	16,5	27	11,9	10,5	54,2	27,3
1922	470	113	1.707	898	176.204	160.618	1.039	736	20,3	118,2	22,0	42,5	12,5	13,3	60,4	33,3
1923	464	113	1.680	957	174.221	172.538	1.084	844	22,6	127,1	28,0	70,6	14,3	16,4	65,4	64,4
1924	461	110	1.713	1.044	179.775	183.338	1.210	967	23,8	150,2	37,8	103,5	17,2	17,6	74,7	98,8

(1) Groupement ancien.

(2) Groupement du Progrès.

des associations plus considérables que celles de l'ancienne.

Le tableau ci-dessus permet de se faire une idée du développement des deux organisations depuis la scission ; il fournit en outre l'occasion de constater une métamorphose économique très remarquable.

Les capitaux possédés par les coopératives de consommation sont très peu élevés en comparaison des sommes qu'elles engagent annuellement, ce qui n'est pas sans entraîner quelques inconvénients. Dans les associations « neutres », les fonds propres représentent 10 0/0 de l'ensemble du capital et des réserves ; dans le groupement du « Progrès » la proportion n'est que de 4 0/0 environ. Deux faits expliquent cette anomalie : en premier lieu, les apports ont été fixés à un montant minime afin de ne pas écarter des coopératives les consommateurs les moins fortunés, enfin les statuts de la plupart des associations exigent que les bénéfices réalisés pendant les trois premières années soient reportés au fonds de réserve. Les coopératives n'ont pas encore reçu le droit d'augmenter les parts sociales en vertu d'une disposition de la loi en vigueur pour les sociétés. Les parts sociales ne dépassent guère 50 Fmk et dans les plus récentes sociétés elles peuvent atteindre 100 Fmk. Aussi, étant donné la dépréciation du mark finlandais, comprend-on la gêne des sociétés qui se développent très rapidement. Elles ont d'énormes besoins en capitaux qu'elles ne peuvent se procurer qu'après des banques. Celles-ci ne consentent pas toujours à accorder des crédits ; en tout cas, elles exigent de gros intérêts ce qui grève le budget des coopératives.

Beaucoup, parmi elles, reçoivent maintenant des dépôts qu'elles utilisent seulement pour des opérations à court terme. Dans les organisations « neutres » la proportion entre le capital propre et le capital étranger était en millions de Fmk de 94,4 contre 311,7 et dans les coopératives appartenant à la tendance du « Progrès » de 116,5 contre 329,6.

Dans le but de fortifier la situation financière des coopératives, on a bien songé à augmenter les apports et à transférer d'office aux réserves la totalité des bénéfices réalisés ; mais les adhérents ont toujours été hostiles à ces mesures. La ristourne bonifiée aux sociétaires n'atteint habituellement que 1 ou 2 0/0 du montant de leurs achats, et il existe même des sociétés qui n'accordent aucune ristourne.

L'activité des coopératives de consommation finlandaises ressemble dans ses grandes lignes à celle des coopératives de consommation des autres pays. Elles vont de plus en plus vers l'universalité des produits ; elles fournissent presque tous les articles possibles : aliments, vêtements, livres, quincaillerie, etc. ; elles sont même sur le point d'acquiescer le droit d'exploiter les pharmacies qui jusqu'ici ont été administrées par des pharmaciens diplômés.

Dans les villes, les coopératives ont en général des magasins spéciaux, c'est-à-dire qu'elles ont concentré le commerce sur telle ou telle branche ; mais à la campagne, le plus souvent dans une seule et même boutique, le consommateur peut trouver tout ce qu'il désire. Presque toutes les grandes coopératives de consommation ont, dans les villes, des cafés et des restaurants, ce qui est un

trait assez caractéristique des coopératives finlandaises ; ces cafés et restaurants coopératifs n'ont pas eu de succès dans les autres pays. Les restaurants coopératifs ont surtout pris une extension considérable à Helsingfors, la capitale.

Il y a lieu de mentionner ici que les coopératives de consommation finlandaises, sans exception, fournissent aussi des marchandises au public. La vente au public ne rentre pas dans la sphère de la coopération, puisque celle-ci a pour but de pourvoir aux besoins de ses membres. Certes, les Pionniers de Rochdale pratiquaient la vente au public, et ce procédé a même été adopté par la plupart des pays, mais il y a bien des sociétés qui n'acceptent pas ce procédé, pratiqué en Allemagne par exemple. La vente au public constitue actuellement près d'un cinquième de l'ensemble des ventes des coopératives en Finlande. On accorde même à ces non-sociétaires la participation au bénéfice réalisé, mais on ne le paie pas en argent ; les acheteurs peuvent avec cette somme payer le droit d'entrée s'ils demandent à faire partie de la société.

La plus importante des sociétés de consommation est la coopérative « Elanto » fondée à Helsingfors en 1906. Au cours de ses 21 ans d'existence, elle est arrivée à rassembler actuellement près de 30.000 membres sur une population de 200.000 âmes environ. Elle possède un grand nombre de fabriques, des restaurants et des boulangeries.

Elle a pour elle l'opinion publique et ses progrès et son développement ont été merveilleux.

§ 2. — *Les coopératives laitières.*

Les premières grandes coopératives laitières en Finlande furent fondées en 1901, peu après l'entrée en vigueur de la loi sur la coopération. Au début, ces associations eurent un grand succès ; pendant les huit premières années, elles s'accrurent, à raison de 70 par an. Jusqu'à l'époque actuelle elles se développèrent encore, mais suivant un rythme moins rapide. Les étapes de ce mouvement coopératif sont marquées dans le tableau statistique ci-dessous. Ce tableau nous montre que les paysans de Finlande sont fortement organisés sous le rapport de la production.

Années	Membres	Vaches total	0/0 par rapport au troupeau national	Lait produit en millions de kg.
1905	21.200	136.600	12,4	15,8
1910	34.800	242.700	20,8	267,0
1915	45.000	288.000	25,8	316,0
1920	46.300	300.500	25,5	243,0
1924. . . .	56.345	359.900	27,9	406,0

A la fin de 1924, on comptait 554 laiteries ; on peut voir par le tableau ci-dessus que leurs membres sont relativement peu nombreux, cent en moyenne par laiterie. Les laiteries coopératives finlandaises, malgré l'im-

portance des chiffres donnés dans le tableau précédent, n'ont pas encore atteint la prospérité des laiteries du Danemark où le 90 0/0 du troupeau national appartient à des coopérateurs. En Finlande, le chiffre correspondant n'est que de 27,9 0/0. En outre, la quantité de lait traité dans chaque coopérative danoise est le double de celle mise en œuvre dans une laiterie finlandaise.

Il existe bien en Finlande, quelques laiteries d'une importance remarquable ; mais elles sont rares par suite de la faible densité de la population agricole et du rendement encore faible des vaches laitières. La guerre a exercé une influence néfaste sur l'activité des laiteries. C'est en 1922 seulement que la situation est redevenue à peu près ce qu'elle était avant la guerre ; depuis lors, la production a sensiblement augmenté.

Jusqu'en 1913, les coopératives laitières se livraient exclusivement à la fabrication du beurre ; quelques-unes cependant s'occupaient aussi de la vente du lait et de la crème. Depuis le commencement de la guerre elles se sont mises aussi à la fabrication du fromage et cela, avec un succès malgré les difficultés qu'elles ont dû surmonter, car c'était une branche complètement nouvelle, et il a fallu former des spécialistes. A l'heure actuelle, environ 15 0/0 des coopératives laitières s'occupent de la fabrication du fromage.

Tout en abordant la fabrication du fromage, on se mit à organiser coopérativement la vente du lait en nature. On créa à cet effet des coopératives spéciales, qui, dans leur organisation, sont identiques aux coopératives laitières. Elles ont comme but principal de rassembler le lait

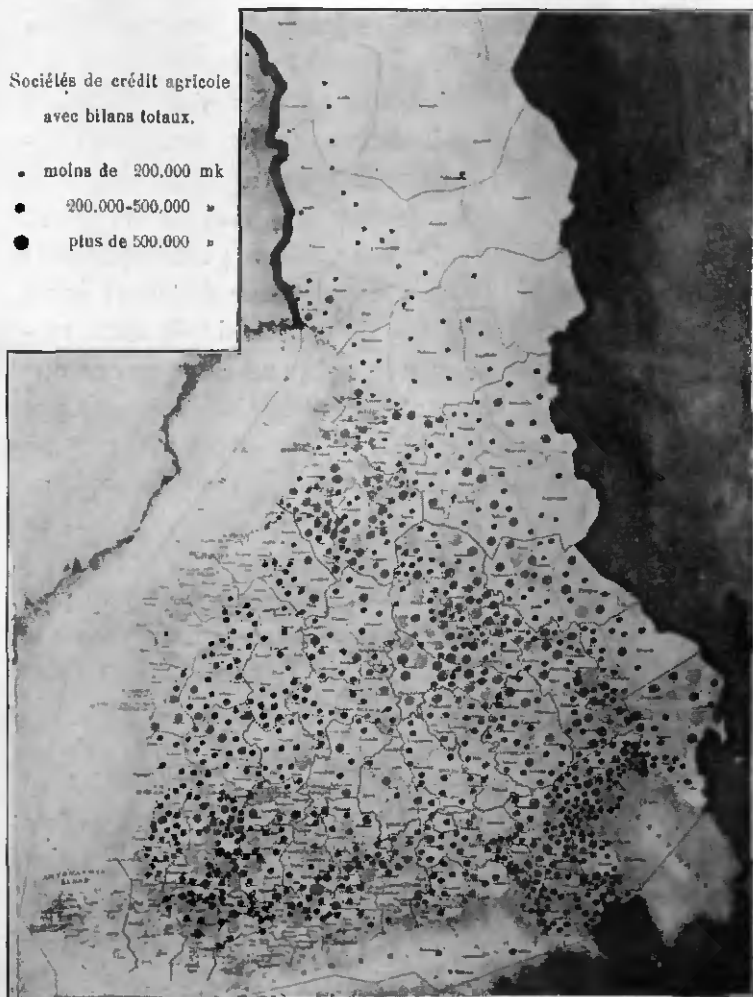


Fig. 3. — Les Sociétés de crédit agricole en Finlande (1923).

(Le cliché ci-dessus a été obligeamment prêté par la Société « Pellervo »).

et de le vendre ; mais la plupart d'entre elles sont installés pour la fabrication du beurre et du fromage en cas de surproduction de lait.

Les laiteries coopératives s'occupent aussi d'entreprises accessoires telles que minoteries, scieries, centrales électriques, exploitation des tourbières, etc.

Avant la guerre, les coopératives laitières versaient tous leurs bénéfices au fonds de réserve ; ces associations étaient pour ainsi dire libérées de leurs dettes, et leurs réserves atteignaient 70 0/0 de l'ensemble de leurs ressources. La fin de la guerre eut pour conséquence une réaction grave, si bien qu'en 1922 la situation se trouva être la même qu'en 1909. Les ressources propres des coopératives ne constituent plus que le tiers des capitaux engagés au lieu des trois quarts, comme c'était le cas en 1914-1915.

Le mouvement vers la centralisation est beaucoup plus avancé dans ce domaine que dans d'autres branches de la coopération, puisque deux tiers des coopératives locales sont affiliées à l'organisation centrale « Valio » (voir page 59).

Grâce à ces coopératives locales et à leur organisation centrale, la majeure partie du commerce du beurre et du fromage est dans les mains des petits propriétaires eux-mêmes, et en outre, l'exportation des produits est presque tout entière (90 0/0) entre les mains de la centrale « Valio ».

Cette organisation de la production et de la vente en commun des produits a complètement transformé les procédés de fabrication. Les avantages d'une technique

industrielle bien comprise sont devenus une réalité pour les petits producteurs qui se sont associés. Ainsi la production dirigée méthodiquement fournit des produits de quantité et de qualité supérieures dans l'ensemble et la production est aussi plus régulière. Dans ce domaine les paysans peuvent atteindre à la perfection des grandes entreprises, et s'ils veulent suivre le progrès industriel, ils n'ont qu'à s'unir entre eux et ils arriveront à un résultat qu'ils n'atteindront jamais s'ils restent isolés.

§ 3. — *Les caisses de crédit agricole.*

Les caisses de crédit agricole en Finlande sont organisées sur le modèle des caisses Raiffeisen à responsabilité illimitée, c'est-à-dire dans lesquelles le crédit accordé est basé sur l'engagement solidaire de tous les adhérents. Il existe aussi quelques caisses qui ont adopté le type de la banque créée par Schulze-Delitzsch, mais leur importance est très restreinte, de sorte que nous ne parlerons ici que du premier type.

Les caisses de crédit finlandaises aident leurs membres à bien exercer leur profession en répondant à leurs besoins de crédit; elles offrent en outre à leurs économes un placement sûr et rémunérateur. Les premières caisses furent inscrites au registre du commerce en 1903; elles étaient en 1925 au nombre de 1.233, comptant 80.000 membres environ. Ce sont d'ailleurs les coopératives les plus nombreuses; elles existent dans la plupart des communes, et on peut dire qu'un agriculteur sur

trois en fait partie. Elles sont surtout répandues dans les régions du Sud-Ouest et du Sud-Est et manquent dans les contrées peu peuplées telles que les Archipels et la Laponie. Du reste, leur champ d'action est assez limité puisqu'une caisse ne groupe en moyenne que 75 adhérents. Grâce à cette extension très limitée, les administrateurs des caisses connaissent très exactement la moralité et la solvabilité de tous leurs membres, qui peuvent devenir des emprunteurs; le contrôle est alors extrêmement facile. Le succès de ces coopératives est aussi dû peut-être à cet état de chose, car par leur champ d'action réduit, elles sont devenues des caisses de crédit et d'épargne sûres et commodes. Elles sont en outre faciles à créer et à gérer.

Leurs opérations consistent surtout en crédit à court terme ouvert aux agriculteurs adhérents; ce sont des prêts d'une durée d'un an tout au plus. Les opérations de dépôt ne sont pas encore très développées; car elles n'ont été autorisées à recevoir des dépôts de non adhérents qu'à partir de 1920.

Au-dessus des caisses locales se trouve la caisse centrale (voir page 61), qui reçoit les avances de l'Etat et qui permet aux caisses locales de fonctionner en escomptant leurs effets et en leur donnant des conseils pratiques.

Les caisses de crédit agricole, au début de leur fonctionnement, ont souffert du manque de capitaux mais en 1920 une amélioration a été apportée à leur sort par l'Etat qui a donné son appui à l'organisation centrale, dont les prêts ont toujours constitué leur principal moyen d'action. Leur bilan fait d'ailleurs ressortir la faiblesse de

leurs ressources et de leurs dépôts par rapport aux prêts consentis par leur Centrale. Il est certain que l'initiative privée n'aurait pas réussi à obtenir toute seule des résultats déjà remarquables si on n'avait pas eu recours aux avances de l'Etat. Ce fait donne l'occasion aux adversaires des caisses en question de dire qu'elles sont une institution étatiste.

Le montant des prêts à court et à long terme accordés par les caisses de crédit agricole à leurs membres, atteint à peu près 600 millions de Fmk (contre billet de change, et par retrait sur compte-courant). Quelques caisses ont effectué pour leurs membres des achats en commun d'objets nécessaires à l'agriculture ou ont vendu des produits agricoles.

Le tableau ci-après indique le développement des caisses de crédit agricole en Finlande :

Années	Nombre des caisses de crédit	Membres	Prêts aux membres	Réserves	Dépôts	Prêts de la Centrale
				en millions de Fmk		
1910	374	17.496	4,2	0,5	0,08	3,9
1915	508	25.663	7,0	4,1	0,4	6,4
1920	602	31.080	24,4	2,2	8,7	46,0
1924	1.041	77.925	431,7	7,0	29,3	498,7

§ 4. — *Les autres sociétés coopératives.*

Après avoir étudié les trois groupes principaux de coopératives, il nous reste à dire quelques mots des autres catégories de coopératives qui ont une importance moindre et au sujet desquelles il n'existe pas de statistiques précises.

L'approvisionnement en produits nécessaires à l'agriculture était autrefois assuré par des syndicats agricoles ou des associations de circonstance ; il est actuellement confié aux sociétés de consommation (dans la proportion de 75 0/0), aux coopératives laitières et aux caisses de crédit agricole. Il existe enfin une organisation spéciale pour l'achat des graines, des machines agricoles, et des outils aratoires. C'est la Société « Hankkija » qui possède un magnifique palais à Helsingfors. Ceci est la preuve de l'importance qu'a prise cette branche de la coopération.

On voit aussi que par l'achat en commun des produits nécessaires à l'agriculture les paysans ne sont pas groupés dans de petites coopératives ; le commerce de ces articles est fait par une grande organisation, ce qui est plus avantageux car les services économiques et techniques qu'elle rend sont bien supérieurs à ceux que l'on pourrait obtenir par le moyen de petites associations.

Il en est de même pour la vente en commun des produits agricoles. Les paysans peuvent bien se grouper pour rassembler leurs produits et pour en rendre la vente plus facile aux meilleurs cours du jour. Ils sont ainsi en situation de connaître plus rapidement que s'ils étaient isolés,

Les Sociétés coopératives
pour la vente du bétail,
des œufs et du bois.

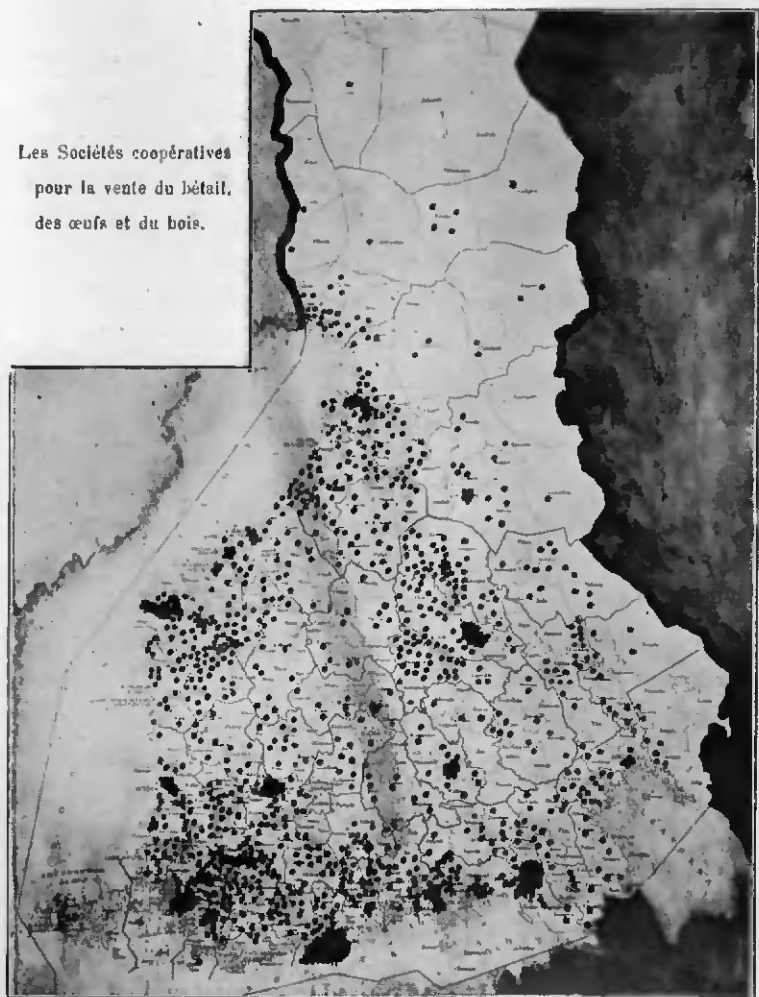


Fig. 4.

(Le cliché ci-dessus a été obligeamment prêté par la Société « Pellervo »).

les moments favorables pour vendre, etc. ; mais ces groupements manquent de la souplesse nécessaire pour organiser d'une manière rationnelle la vente des produits agricoles. C'est ainsi que la vente en commun est faite par l'intermédiaire des coopératives déjà existantes, ainsi que par l'organisation centrale « Hankkija ». Ces groupements qui sont de véritables entreprises commerciales parviennent mieux à faire profiter leurs adhérents des avantages de la vente en gros. Il n'existe en Finlande qu'une trentaine de coopératives spéciales inscrites au registre du commerce et qui s'occupent de l'achat et de la vente en commun des produits agricoles.

Il existe tout de même dans les petites localités des groupements coopératifs agricoles comptant un nombre de membres restreint. Il y a des coopératives pour la culture mécanique ; elles mettent à la disposition des petits propriétaires les machines agricoles et surtout les batteuses pour céréales. En 1924, il existait 450 groupements de ce genre inscrits au registre du commerce ; 200 environ n'avaient pas d'existence officielle. Les coopératives de cette nature sont pour le moins au nombre de 650.

Les coopératives tourbières sont aussi nombreuses. En 1924, il y en avait 215 inscrites au registre du commerce. La tourbe est un article très employé en Finlande surtout dans la partie méridionale et occidentale, pour divers besoins (voir page 133).

Les coopératives achètent les machines en commun et la tourbe est distribuée aux membres au prix de fabrication.

Il existe en outre en Finlande des coopératives sous

forme de minoteries, scieries, centrales électriques, pour l'utilisation d'une ligne téléphonique, etc. Les coopératives pour la distribution du courant électrique furent surtout fondées après la guerre par suite du manque de pétrole. Il en existe deux catégories : les unes qui distribuent seulement l'électricité aux adhérents, en achetant la force à des Centrales électriques. Les autres possèdent leurs propres usines.

Les coopératives pour l'utilisation d'une ligne téléphonique ont en Finlande une grande importance, surtout à la campagne où les distances sont relativement grandes, et la population très clairsemée.

Toutes ces associations coopératives vivent et se développent en général dans les limites d'une commune ; les rapports entre les adhérents sont très fréquents. La vie de pareilles associations dépend essentiellement de la valeur morale de leurs membres. Les adhérents doivent apprendre à respecter leurs engagements ; ils doivent aussi savoir faire preuve d'indulgence en cas d'erreur de la Direction.

Les coopératives pour la vente du bétail, des œufs et du bois ont acquis une importance assez considérable et sont dotées chacune d'une organisation centrale. Comme le chiffre de vente de ces produits est relativement considérable, l'organisation de la vente en commun doit s'adapter progressivement à ce gros montant d'affaires. Ces organisations centrales parviennent ainsi à mieux grouper les produits suivant leurs qualités, à créer des types et des marques. En général elles font profiter les adhérents de tous les avantages qui découlent d'une organisation

parfaite tant au point de vue technique que commercial.

Il existe encore d'autres catégories d'une importance moindre parmi lesquelles on pourrait signaler, pour donner une idée de leur variété, des applications du système coopératif dans les divers domaines, les coopératives pour la pêche, pour l'amélioration du bétail du pays, pour l'utilisation des ponts, des coopératives de journaux, de bateaux, d'automobiles, etc. Un certain nombre d'ouvriers se sont organisés par corps de métier pour entreprendre sous la forme coopérative tous les travaux de leur spécialité (construction de maisons et travaux divers dans les ports, etc.). Ces groupements sont toutefois peu importants, vu les nombreuses difficultés qu'ils doivent affronter.

SECTION III. — Les organisations centrales.

Les coopératives locales, dépourvues d'organisation centrale n'ont pu jouer jusqu'ici qu'un rôle très restreint. Les mêmes besoins, en effet, qui ont poussé les particuliers à se grouper en coopératives, ont conduit les coopératives à se réunir pour créer des magasins de gros et fortifier ainsi leur indépendance à l'égard du commerce privé.

La société « Pellervo » a compris cette nécessité et s'est efforcée de créer des organisations centrales et des magasins de gros. C'est grâce à ses efforts avisés qu'on peut dire qu'en Finlande la centralisation a précédé la diffusion des coopératives locales. En matière de crédit agricole

notamment, la caisse centrale a existé avant les caisses locales.

Les organisations centrales sont de deux sortes : les magasins de gros, pures entreprises commerciales, et les « Unions » qui ont pour seul but la propagande de l'idée coopérative, ainsi que la défense des intérêts et des prérogatives de leurs associations adhérentes. Les magasins de gros remplissent des tâches très diverses. Ceux des coopératives de consommation n'ont pas pour but de vendre directement au consommateur, mais d'approvisionner aux meilleurs prix les sociétés locales ; ils se doublent presque toujours de coopératives de production. Les magasins de gros des coopératives laitières reçoivent le lait fourni par les adhérents, le transforment et se chargent de vendre les produits laitiers. La caisse centrale de crédit procure aux caisses locales le capital indispensable à leurs opérations.

Depuis 25 ans que fonctionne la coopération en Finlande, il n'a pas été créé moins de 10 magasins de gros et 10 Unions. Toutes ces organisations centrales se trouvent dans la capitale « Helsingfors ». C'est là un résultat qui permet d'apprécier la vitalité actuelle des coopératives locales.

Voici la liste en 1925 des magasins de gros et des unions coopératives classées d'après leur date de fondation :

Magasins de gros	Date de fondation	Nombres des membres	Capital propre	Réserves	Vente annuelle
1 ^o Etablissement central des coopératives de crédit . . .	1902	1.233	(en mill. de Fmk)		
			55.7	17.2	176.1 (4)
2 ^o Magasin de gros des coopératives de consommation « neutres » (S. O. K.) . . .	1904	452	43.5	42.8	700.6
3 ^o Société coopérative centrale pour l'approvisionnement agricole (Hankkija) . . .	1905	1.267 (1)	12.8	9.0	219.1
4 ^o Coop. centrale pour l'exportation du beurre (Valio). . .	1905	401	14.3	14.1	604.4
5 ^o Coop. centrale pour l'approv. agricole (Labor) . . .	1906	1.171 (2)	2.4	2.4	71.6
6 ^o Magasin de gros des coopératives du Progrès (O. T. K.) . . .	1917	112	32.3	30.5	656.2
7 ^o Coop. centrale pour la vente du bétail	1918	25	1.1	0.8	53.2
8 ^o Coop. pour l'export. du beurre (Enigheten)	1918	12	0.6	0.6	35.0
9 ^o Coop. centrale pour l'exportation des œufs (Muna).	1921	114	0.08	0.01	4.3
10 ^o Société centrale des coopératives forestières	1921	8.452 (3)	11.0	1.0	62.6

(1) 1.006 membres collectifs et 261 membres individuels.
(2) 152 membres collectifs et 1.019 membres individuels.
(3) 152 membres collectifs et environ 8.000 membres individuels
(4) Montant du crédit accordé.

Unions coopératives	Date de fondation
1 ^o Société « Pellervo »	1899
2 ^o Union Générale des Sociétés Coopératives de consommation Y. O. L.	1908
3 ^o Union Centrale des Sociétés Coopératives de consommation K. K.	1916
4 ^o Union des coopératives de langue suédoise	1919
5 ^o Union des coopératives laitières	—
6 ^o Union des coopératives de crédit	—

§ 1. — *Les magasins de gros des coopératives de consommation.*

C'est en 1916, nous l'avons dit, qu'une scission se produisit dans le mouvement des coopératives de consommation ; un second magasin de gros fut alors établi ; l'ancien et le nouveau ont actuellement une importance considérable, nous allons maintenant étudier leurs opérations.

I. — LE MAGASIN DE GROS DES COOPÉRATIVES NEUTRES (S. O. K.)

Cette organisation est presque aussi ancienne que les premières coopératives puisqu'elle fut fondée déjà en 1904. Son activité, au début, était surtout désintéressée et orientée vers la propagande ; d'ailleurs le petit nombre des coopératives adhérentes — 12 sociétés seulement — lui interdisait d'envisager des affaires commerciales. Mais par son activité elle cherchait à préparer le terrain au commerce proprement dit. Elle s'efforça avant tout de s'informer des chances de réussite pour les coopératives de con-

sommation, dans les différentes parties du pays. Mais déjà au bout d'un an, elle se consacrait à l'approvisionnement en gros des marchandises que consomment les coopératives vendant au détail. Dès lors elle ne vend qu'aux seules coopératives de consommation. Au début il y eut un grand nombre de difficultés à surmonter, mais tout s'arrangea peu à peu et elle devint rapidement le principal magasin de gros. Son développement rapide se traduisit non seulement par l'accroissement du nombre de ses membres, par l'augmentation du chiffre des ventes et des fonds, mais encore par l'énorme développement du nombre des employés, etc. Elle est en outre constituée absolument comme les petites coopératives locales; mais au lieu d'avoir pour membres des individus, elle n'admet que des sociétés et elle répartit ses bénéfices au prorata des achats faits par les sociétés adhérentes.

Chaque société doit souscrire une action (de 100 Fmk) par 25 membres et on ne peut pas dire que cela soit cher. La responsabilité des sociétés est fixée à 300 Fmk par action.

Le principe démocratique : « une voix par sociétaire », quel que soit le nombre des actions qu'il possède, est appliqué dans cette organisation centrale.

En 1925, elle comptait comme adhérents 452 coopératives locales avec 200.000 membres environ. Elle avait aussi bien dans la capitale qu'en province, des entrepôts lui permettant, sur toute la surface du territoire, d'emma-gasiner des marchandises, afin d'être ainsi en mesure de ravitailler rapidement les sociétés clientes. Le total de ses ventes en 1925 se montait à 700 millions de Fmk envi-

ron, mais si considérable que paraisse ce chiffre, il est loin d'atteindre son maximum, car toutes les coopératives locales adhérentes ne se ravitaillent pas encore exclusivement à leur magasin de gros. Le montant des ventes du Magasin de Gros représente à peu près la moitié de celui des sociétés locales (54 0/0 environ). Il y aurait lieu d'intensifier les rapports commerciaux entre l'organisme central et les coopératives locales.

La Centrale se subdivise en départements pour l'acquisition des marchandises, savoir : denrées coloniales, produits alimentaires, produits manufacturés, quincaillerie, articles de bureau, etc.

Le Magasin de Gros produit lui-même un grand nombre de ses marchandises, à cet effet il a fait construire dès 1914 de grandes usines très modernes. Les usines sont réparties dans quatre localités. Les installations les plus importantes sont : la fabrique d'allumettes et la papeterie. — La fabrique d'allumettes s'est fait connaître par sa lutte persévérante contre les essais d'expansion du trust suédois, lutte sur laquelle des détails seront donnés dans un chapitre ultérieur. L'exportation des allumettes par le magasin de gros représentait en 1925, 32 0/0 de l'exportation totale de cet article.

La S. O. K. a pourvu aussi aux intérêts de son personnel en fondant des caisses d'assurance vie, maladie, accidents, vieillesse et invalidité. On voit ainsi qu'elle a procuré aux coopérateurs des avantages qu'il est difficile d'évaluer.

Elle possède un bureau consultatif qui a exercé dès le début une inlassable activité intellectuelle : fondant des

écoles, publiant des revues, des périodiques, des journaux et de la littérature dans un but coopératif.

Elle a contribué à faire prévaloir des principes et des usages de saine administration commerciale. Elle a jeté les bases d'une organisation économique et sociale très favorable à la Finlande.

Le tableau ci-dessous fixe quelques étapes de l'évolution du Magasin de Gros (S. O. K.).

Année	Sociétés adhérentes	Chiffre d'affaires		Bénéfice sur la vente en millions de Fmk.				Réserves	
		Production totale		0/0 du ch. d'affaires		0/0 du ch. d'affaires		0/0 du ch. d'affaires	
1905	27	1,0	—	0,04	3,95	0,02	1,7	0,1	12,69
1910	139	13,6	—	0,6	4,60	0,2	1,2	1,1	8,42
1915	341	35,1	—	45	7,03	1,5	4,2	3,9	10,99
1920	500	323,7	15,0	23,4	7,23	4,3	1,3	19,6	6,05
1925	452	700,6	48,4	35,9	5,13	10,6	1,5	53,0	7,57

2. LE MAGASIN DE GROS

DES COOPÉRATIVES DU « PROGRÈS » (O. T. K.)

Cet organisme a été fondé en 1917, c'est-à-dire un an après la scission et treize ans après la fondation du Magasin de Gros S. O. K. En moins de dix ans il a obtenu des

résultats remarquables. Son chiffre d'affaires, en 1925, atteignait presque celui de son concurrent plus ancien. Son activité est la même que celle de S. O. K., c'est-à-dire qu'il achète et produit en gros les marchandises que consomment les coopératives locales et qu'il les procure aux meilleurs prix. Comme S. O. K. il ne les vend qu'aux seules coopératives de consommation.

Si le nombre des sociétés qui font partie de O. T. K. est inférieur à celui des coopératives affiliées au magasin « S. O. K. », les membres y sont plus nombreux que dans ce dernier : les 112 sociétés adhérentes comptaient en 1925, 200.000 membres environ.

Le magasin de gros O. T. K. est divisé en quatre sections : denrées coloniales, produits manufacturés, mercerie et quincaillerie. La répartition des marchandises se fait aux coopératives adhérentes soit par l'intermédiaire de ces quatre sections indiquées ci-dessus soit par celui des succursales réparties dans tout le pays.

Le magasin de gros O. T. K., en ce qui concerne la production, a suivi l'exemple de S. O. K. Les établissements de production qui en dépendent sont beaucoup moins importants que ceux de la tendance nentre (S. O. K.) ; plus jeune, il dispose de capitaux moins abondants ; parmi les principaux d'entre eux on peut citer une fabrique d'allumettes récemment créée, des établissements sur les côtes du Golfe de Bothnie, se livrant à la salaison du petit hareng baltique, base de la nourriture nationale. En outre il dispose d'un laboratoire pour analyse des marchandises (voir la partie écon.).

Le développement du O. T. K. ressort des chiffres suivants :

Année	Sociétés adhérentes	Chiffre d'affaires	Bénéfice brut		Bénéfice net		Fonds de réserve	Autres réserves
				0/0 de la v.		0/0 de la v.		
(En millions de Fmk)								
1919	97	56,3	3,1	5,49	1,8	3,25	2,0	8,0
1922	112	318,4	40,6	3,31	5,2	1,65	14,0	21,8
1925	112	656,2	20,6	3,14	8,8	1,35	35,0	43,8

Ainsi qu'il appert des chiffres ci-dessus, le développement du O. T. K. a été fort rapide, surtout en prenant en considération la modicité de ses fonds et bien que ses prix de vente aient été en général sensiblement inférieurs à ceux des commerçants de gros privés. En appliquant en outre la très sage disposition statutaire qui consiste à garder chaque année sous des noms divers tout le bénéfice net, cette centrale est arrivée à constituer des réserves très importantes.

§ 2. — Les organisations centrales pour l'exportation du beurre.

Deux organisations centrales groupent les coopératives beurrières, l'une « Valio » pour les associations de langue finnoise, l'autre « Enigheten » pour les sociétés de langue suédoise.

La centrale « Valio » fut fondée en 1905, mais on reconnaissait auparavant déjà la nécessité d'un organisme central, pour faire disparaître les conditions déplorables dans le commerce du beurre. Au moment de sa fondation, son programme se ramenait aux trois points suivants :

1° réserver aux coopératives locales les gros bénéfices allant aux intermédiaires ;

2° développer le commerce du beurre, afin qu'il se stabilise, surveiller les coopératives locales ;

3° améliorer la qualité du beurre exporté.

Elle avait au commencement l'intention d'organiser seulement le commerce du beurre, surtout celui de l'exportation.

Mais depuis 1909 elle s'est mise aussi à organiser le commerce du beurre dans le pays même, et plus tard elle s'adjoignit encore le commerce du fromage, du lait, de la crème et la fabrication du lait condensé, etc.

Elle possède maintenant des fabriques et des succursales disséminées dans le pays pour recevoir le beurre et le lait des coopératives adhérentes. Dans ces fabriques elle produit elle-même du beurre, mais sa propre production n'a atteint que le quinzième de la quantité fournie par les coopératives locales. De tout le beurre passant par la centrale « Valio » la consommation nationale n'en absorbe qu'un quart, le reste étant expédié à l'Étranger, surtout en Angleterre, en Allemagne et au Danemark.

De même sa propre production en fromage est faible comparativement à celle des sociétés adhérentes. La moitié

est consommée en Finlande et le reste exporté presque exclusivement en Allemagne.

L'exportation du lait en Russie, très importante avant et pendant la guerre, a repris ces dernières années. La centrale « Valio » exporte en outre quelques autres produits laitiers tels que la caséine, etc.

Le tableau suivant indique les résultats acquis de cinq ans en cinq ans depuis 1910 :

Années	Sociétés adh.	Nombre de tonneaux à 50.8 kg.	Fromage en kg.	Lait et crème millions de litres	Ventes	Réserves et capital
1910	157	94.387	43.985	—	em mill. 13.3	de Fmk 0.4
1915	251	160.698	352.163	—	35.4	1.3
1920	295	88.874	822.400	17.1	198.1	6.5
1925	401	245.641	2.329.281	40.5	604.4	14.3

Grâce à la puissance de cette association, la technique s'est considérablement améliorée principalement sous le rapport de la qualité et de la propreté des produits laitiers. Elle possède ses ingénieurs, ses techniciens, ses fromagers spécialistes. Elle inspecte les beurrieres et les fromageries, et contrôle la marchandise. Elle est arrivée ainsi à grouper les produits suivant leurs qualités, à créer des types et des marques et enfin à faire bénéficier ses adhérents des avantages qui sont la conséquence de son organisation des plus perfectionnées.

Comparée à la « Valio » l'« Enigheten », d'origine plus récente, a une minime importance. La Centrale « Enigheten » est née en 1922, de la fusion de deux organisations ; une société pour l'exportation du beurre et un comptoir de vente du bétail. Elle se consacre donc à la laiterie et à la boucherie. Les sociétés qui adhèrent à cette organisation centrale se trouvent sur les côtes méridionales et occidentales de la Finlande et dans les îles d'Aaland, où la population ne parle que le suédois.

Elle exporte aussi comme la « Valio » le beurre surtout en Angleterre, et le fromage en Allemagne, ce qui a souvent donné lieu à des frottements. Il fut même question d'une fusion entre les deux sociétés, mais ces tentatives sont demeurées sans résultat.

En 1925, la vente totale de « Enigheben » atteignait une valeur de 35 millions de Fmk, se répartissant comme suit :

Beurre.	29,1 millions de Fmk	
Fromage	5,5	—
Matériel de laiterie.	0,4	—

§ 3. — *L'établissement central des caisses de crédit agricole.*

Cet établissement, nous l'avons dit, existait avant la naissance des premières caisses locales. Ses actions souscrites par des particuliers furent reprises par les caisses locales au fur et à mesure de leur création. Le capital initial de 300.000 Fmk augmenté à deux reprises, s'élevait

en 1924 à 4 millions de Fmk. Il a été porté à 38.5 millions de Fmk au cours de la même année et les actions nouvelles furent cédées à l'Etat finlandais. Cette centrale a donc perdu son caractère d'organisme strictement privé.

Presque tout de suite après sa création l'Etat, comprenant sa grande importance, intervint pour lui aider ; mais plus tard la Caisse de Crédit fut entravée dans son développement par la difficulté de se procurer les capitaux dont elle avait besoin. Depuis le second prêt consenti en 1908, l'Etat n'est intervenu qu'après la guerre. L'action de la centrale dépend naturellement des crédits que l'Etat met à sa disposition. Les subventions officielles se sont élevées, pendant la période de 1903 à 1925, à 122.4 millions de Fmk ; l'Etat en outre, a donné sa garantie pour un emprunt de cent millions contracté auprès de la Caisse d'Epargne Postale.

Jusqu'en 1915, la Caisse Centrale n'accordait des prêts qu'aux caisses locales, mais dès lors, elle a prêté à des coopératives diverses (sociétés pour la culture mécanique, minoteries, etc.), en général à toutes les coopératives intéressant les agriculteurs et surtout les petits propriétaires. Depuis 1923, l'Etat a chargé l'Etablissement central du service des prêts aux laiteries coopératives.

Le tableau ci-après groupe quelques chiffres significatifs quant au développement de la caisse centrale de crédit.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de la caisse centrale, nous nous bornerons à indiquer quelques traits de son organisation.

Années	Membres adh.	Coop. sociales et réserves	Prêts de l'Etat	Autres prêts	Crédits accordés	Dépôts
en millions de Fmk						
1910.	374	0.3	4	—	4.4	—
1914.	441	0.4	5.4	0.02	6.3	—
1918.	606	1.4	6.5	4.1	13.9	0.03
1922.	831	3.2	59.4	20.1	100.5	3.7
1925.	1.233	55.7	122.5	110.8	393.6	22.0

Ainsi que nous l'avons dit, c'est elle seule qui reçoit les avances de l'Etat pour accorder à son tour des crédits aux caisses locales, en escomptant leurs effets. Mais pour que les caisses locales et même d'autres coopératives locales puissent jouir du crédit de leur Centrale, elles doivent remplir certaines conditions exigées par elle, entre autres celle de se soumettre au contrôle de ses inspecteurs.

Ces inspecteurs contrôlent une fois par an les caisses locales pour voir si les prêts consentis sont employés conformément à la demande. En même temps, les inspecteurs exercent une grande activité dont le but essentiel et nécessaire est d'apprendre aux paysans à recourir à l'emprunt sans se croire déshonorés pour cela, à condition bien entendu que les emprunts servent à l'amélioration de l'agriculture.

La Caisse Centrale a répondu à un besoin véritable, en fournissant une aide réelle à tous les paysans et en exerçant une action bienfaisante.

§ 4. — *Les Coopératives centrales
d'approvisionnement agricole.*

Deux organisations « Hankkija » et « Labor » ont pour but de procurer aux agriculteurs tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, outils, instruments, machines, engrais, semences, matières alimentaires pour le bétail, etc. Voilà leurs opérations principales.

La Centrale « Hankkija » fondée en 1905, a succédé à un bureau de commandes fondé par la Société « Peltervo ». Ce bureau de commandes avait cette particularité que son action était limitée strictement au rôle de mandataire, transmettant les commandes aux fournisseurs qui lui consentaient les meilleures conditions de qualité et de prix. Bientôt cependant, les affaires avaient tellement augmenté que ses moyens d'action devinrent trop limités, c'est pourquoi on se décida à créer une véritable organisation centrale.

Mais elle se distingue des autres organisations centrales, sinon économiquement du moins au point de vue de sa composition ; car elle n'est pas formée uniquement de coopératives mais aussi de membres individuels. Dans ses premiers statuts, elle n'admettait comme membres que des coopératives inscrites au registre du commerce ; mais déjà trois ans plus tard, les statuts étaient changés en ce sens qu'elle accepte maintenant aussi des membres individuels. Ce changement fut opéré surtout en faveur des grands cultivateurs, qui ne pouvaient pas pour une raison quelconque, passer par les coopératives locales. Le nom-

bre des membres individuels fut en tout cas limité à un quart du total des membres. Actuellement, les coopératives de consommation, les caisses de crédit agricole et les coopératives laitières constituent plus du 70 0/0 du total des membres.

La Centrale « Hankkija » étend ses affaires sur toute la Finlande; ses comptoirs de vente et ses bureaux sont répartis sur tout le territoire. Comme elle n'a pas de coopératives régionales d'approvisionnement agricole à sa disposition, elle vend par l'intermédiaire des coopératives ci-dessus mentionnées. Les comptoirs de vente ont leurs stocks à la portée de ces revendeurs, tandis que les bureaux n'ayant ni dépôts ni magasins, transmettent les commandes aux comptoirs de vente. Ces fournisseurs attirés, répartis dans les principales régions, permettent en tout cas d'obtenir pour les revendeurs des avantages certains.

La Centrale « Hankkija » produit elle-même un grand nombre d'articles et possède, entre autres, des pépinières, un atelier de triage de graines et des moulins.

Elle peut être envisagée comme type de la coopérative d'approvisionnement agricole, car elle prend place aujourd'hui parmi les organisations les plus puissantes et les plus prospères de l'Europe septentrionale. Voyons, par quelques chiffres, les résultats auxquels elle est aujourd'hui parvenue après vingt-deux ans d'existence.

La Centrale « Labor » joue le même rôle pour les agriculteurs de langue suédoise. Fondée en 1897, cette société modifia ses statuts en 1906 pour les mettre en harmonie avec la loi sur les coopératives. Elle a beaucoup

souffert au cours de la dernière crise économique après la guerre, et elle a été obligée de reconstituer un nouveau capital.

Activité de Hankkija de 1910 à 1925.

Années	Membres	Coopératives de consommation	Coopératives laitières	Caisses de crédit	Divers	Vente annuelle	Réserves
						en millions de Fmk	
1910 . . .	338	26	73	93	167	3.6	0.2
1915 . . .	4.014	179	160	274	396	11.3	1.0
1920 . . .	4.304	387	194	333	390	136.3	7.6
1925 . . .	4.267	359	194	357	357	219.1	9.8

§ 5. — *Les autres organisations centrales.*

1. L'ÉTABLISSEMENT CENTRAL DES COOPÉRATIVES POUR LA VENTE DU BÉTAIL

Cette organisation fut fondée en 1918, tout de suite après la guerre. Déjà en 1916, par la législation et une organisation sévère du contrôle des produits alimentaires, le commerce du bétail et de la viande fut donné comme monopole aux coopératives locales dépendant d'un comité spécial. C'est ce comité spécial qui s'est transformé en

véritable organisation centrale des coopératives locales pour la vente du bétail et de la viande.

Elle s'occupe de la vente du bétail et de la viande et gère directement dans la région nord du pays, deux comptoirs et une boucherie moderne exportant la viande à destination de la Suède. Mais elle s'occupe aussi de la vente au détail et elle possède un grand nombre de magasins de détail dans les principales villes de la Finlande.

Les difficultés qui ont surgi pendant et après la guerre dans le commerce de la viande ont fait nettement apprécier la valeur d'une organisation de ce genre. Elle réunissait en 1925, 25 coopératives locales et avait vendu 4.3 millions de kilogrammes de viande. On peut affirmer que cette centrale est un organisme important qui rend des services indéniables.

2. L'ÉTABLISSEMENT CENTRAL DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

C'est une société anonyme au capital de dix millions fondée en 1921. Seule la forme de société anonyme a permis de constituer le capital nécessaire ; les fondateurs furent pour la plupart des membres individuels, mais le nombre des diverses catégories de coopératives n'est pas négligeable.

Les actions de cette organisation centrale sont de deux sortes. Les unes, peu nombreuses, étaient détenues par des coopératives forestières locales, des communes et l'Etat ; les autres, soit la majorité, étant des actions privilégiées, détenues non seulement par les organisations ci-dessus mentionnées, mais encore par des propriétaires

forestiers. Ces actions privilégiées ont été créées dans l'intention de les racheter grâce aux bénéfices d'un fonds spécial constitué à cet effet. On a pensé ainsi, que les nouvelles coopératives forestières pourraient peu à peu acquérir tout le capital et transformer la société en véritable organisation centrale avec une base coopérative.

L'établissement a pour but direct de vendre et de transformer le bois fourni par les actionnaires. Elle a aussi pour but d'améliorer indirectement l'économie forestière et de prendre des mesures de protection des forêts. Elle cherche avant tout à éviter la ruine des forêts et n'autorise les coupes que sous réserve de reconstitution des régions exploitées. Elle cherche aussi à créer des coopératives locales un peu partout dans le pays.

Bien qu'elle n'ait été fondée qu'en 1921, et qu'elle ne soit pas encore tout à fait sortie des difficultés du début, la valeur de son exportation en 1925 a déjà atteint 62.4 millions de Fmk ; on voit donc que cette entreprise hardie est en plein développement, et que ses projets sont en très bonne voie de réalisation.

3. L'ORGANISATION CENTRALE POUR L'EXPORTATION DES OEUFS (Muna)

L'organisation « Muna » fondée en 1921, est la plus jeune de toutes ; aussi ses résultats ne sont-ils pas encore très importants. Elle a été créée pour servir de centrale aux coopératives et vendre leurs œufs à l'extérieur, et même à l'intérieur du pays. Elle leur procure en outre tous les produits avicoles.

Auparavant, la centrale « Valio » achetait les œufs aux coopératives locales. Mais la nécessité de créer une organisation spéciale où les adhérents pourraient envoyer les œufs rassemblés dans le pays se fit de plus en plus sentir et ainsi on créa la Centrale « Muna ». Les coopératives locales qui adhèrent à cette association sont tenues d'y envoyer tous leurs produits, exception faite de ceux qui sont destinés à la consommation régionale. On essaie ainsi de supprimer complètement les ventes des coopératives locales en les concentrant auprès de l'organisation centrale.

La Centrale, en 1925, comptait 114 adhérents et elle avait vendu pour leur compte et celui d'autres organisations près de 200.000 kilogrammes d'œufs.

SECTION IV. — Le régime juridique de la coopération finlandaise.

La loi sur la coopération, promulguée en 1901, ne contient pas un statut détaillé des coopératives ; elle se borne à poser des principes généraux. Son article premier, en effet, qui ne donne pas une définition positive autorise la réunion d'efforts tendant à un but proprement économique qui est l'augmentation des recettes ou la diminution des dépenses des individus associés. Antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi, il n'existait que deux formes d'associations : le syndicat et les sociétés commerciales parmi lesquelles les sociétés anonymes étaient les plus nombreuses. Depuis 1901, la loi reconnaît — comme en

Angleterre et en France — les coopératives, sociétés de personnes à côté de sociétés anonymes, considérées comme associations de capitaux.

§ 1. — *Le statut des coopératives.*

La loi (article 2) décide que le nombre minimum de membre nécessaire pour former une coopérative doit être de cinq. Mais des raisons de crédit ont fait admettre qu'il fallait au moins 15 membres pour former une caisse de crédit et 200 membres pour constituer une coopérative de consommation, surtout si les adhérents appartiennent aux classes les moins aisées de la société.

Les statuts (art. 3 de la loi) doivent faire nettement apparaître :

1° le titre de la société qui comporte nécessairement le mot « coopératif » et ne doit pas mentionner le nom d'une personne ; généralement aussi, le titre indique le but que se propose la coopérative ;

2° le siège social ;

3° le champ d'activité de la coopérative ;

4° l'apport de chaque sociétaire ; le mode de versement du capital et le nombre de parts que peut souscrire chaque adhérent ;

5° la consistance et le montant du fonds de réserve indispensable pour assurer la durée de la société ;

6° la responsabilité que font encourir aux adhérents les engagements pris par la coopérative ;

7° la répartition des bénéfices réalisés ;

8° l'organisation et la durée de la direction ;

9° la date et la procédure de la vérification des comptes;

10° la date de l'assemblée générale;

11° la procédure de convocation de l'assemblée et l'organisation des rapports entre la direction et les adhérents.

En outre — en vue de l'inscription au Régistré du Commerce — la date de fondation, celle de l'approbation des statuts, le nom, le domicile des membres de la direction ainsi que le nom et le domicile de leur fondé de pouvoirs.

§ 2. — *Droits et obligations des adhérents.*

Les coopératives ont toujours le droit d'admettre de nouveaux membres sur une demande écrite acceptée par la direction (art. 11). Comme les particuliers, les personnes morales peuvent y adhérer à condition d'assumer les mêmes engagements. La démission est subordonnée au dépôt d'une requête écrite adressée à la direction; elle suppose que la société fonctionne normalement; elle est aussi soumise à certaines conditions. Dans le cas où les adhérents sont responsables des engagements contractés par la société, la direction informe alors les autorités compétentes: les démissionnaires sont déliés de leur responsabilité envers la coopérative à la fin de l'exercice courant, pourvu toutefois que deux mois se soient écoulés depuis le dépôt de leur demande. La liquidation des droits d'un adhérent après son décès, s'effectue suivant les mêmes formes.

En outre, les sociétaires peuvent être exclus; la loi ne prévoit qu'un cas d'exclusion: la privation de droits civils et politiques par décision judiciaire.

La loi prévoit trois sortes de coopératives qui se distinguent suivant le degré de responsabilité assumée par leurs membres :

1° les sociétés dont les membres n'assument aucune responsabilité, c'est-à-dire, dont l'actif social seul est le gage des créanciers ;

2° les sociétés dont les membres sont personnellement responsables jusqu'à concurrence d'une somme déterminée statutairement ;

3° les sociétés dont les membres sont tenus sans aucune limite comme responsables de tous les engagements sociaux : c'est la forme ordinairement adoptée par les caisses de crédit agricole.

§ 3. — *Les organes de la société.*

Un seul organe est indispensable ; la direction, qui représente la société à l'égard des tiers comme à l'égard des adhérents. Les statuts doivent déterminer le fonctionnement de la direction et la durée de ses pouvoirs. Un seul directeur peut être désigné mais, en général, on nomme un conseil de direction composé de 3 à 7 membres, dont la majorité doivent être de nationalité finlandaise.

Les règles de fonctionnement des sociétés anonymes sont à peu près applicables aux coopératives. Le Conseil d'Administration est facultatif ; quand il existe, il choisit la direction qu'il assiste dans toutes les affaires importantes. Il reçoit ses pouvoirs de l'Assemblée générale et ses attributions sont précisées par les statuts.

L'Assemblée générale est le seul moyen qui permette aux adhérents de prendre part au fonctionnement de la société. Au contraire de ce qui se passe dans les sociétés anonymes, chaque adhérent n'a qu'une voix, sauf lorsque la société est formée d'une majorité de personnes rurales, coopératives ou autres organisations.

§ 4. — *Dissolution de la société.*

Les coopératives peuvent être dissoutes :

1° par décision des membres conforme à la loi et aux statuts ;

2° par l'expiration du terme ou par l'accomplissement de toute condition prévue dans les statuts ;

3° par la mise en faillite.

PARTIE ÉCONOMIQUE

Les coopératives ont constitué une expérience sociale de première importance ; elles jouent aussi un rôle économique qui n'est pas négligeable. Leur fonction économique varie suivant leur degré d'évolution et le but qu'elles se proposent, mais toutes représentent l'effort d'une association constituée par des personnes à moyens limités pour se libérer de la tutelle onéreuse des intermédiaires. C'est par la coopération que ces personnes peuvent jouir des bénéfices que procurent l'achat et la vente en gros des marchandises, l'organisation rationnelle du crédit et la technique moderne caractérisée par la production en grande masse et par la division du travail.

L'association — comme dans les sociétés privées — joue en tout premier lieu un rôle en vue de constituer le capital qui sera employé non pas à réaliser un gain le plus élevé possible, mais à procurer le plus d'avantages aux sociétaires et à la collectivité, puisque la coopérative n'est pas un organisme fermé.

L'idée coopérative est relativement récente ; ses applications n'ont pas été toujours impeccables ; plusieurs catégories de coopératives ne sont pas arrivées à maturité,

mais il ne faut pas oublier que les coopératives laitières et les caisses de crédit ont rendu possible l'exécution de grandes réformes en augmentant le rendement agricole par l'amélioration des procédés ; les coopératives de consommation et leurs magasins de gros ont vendu au public des marchandises de bon aloi ; si elles n'ont pas réduit les prix, elles les ont du moins stabilisés et ont supprimé la plupart des intermédiaires en concentrant entre leurs mains une grande partie du commerce.

CHAPITRE PREMIER

LES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Les coopératives de consommation n'ont pas pour but, comme les entreprises privées, de réaliser des bénéfices ; elles se proposent de mettre à la disposition de leurs adhérents, à des prix raisonnables, les différents objets nécessaires à leur existence. Les coopérateurs veulent la « socialisation » de la vie économique, c'est-à-dire la libération du consommateur et le retour à une économie débarrassée des intermédiaires.

Depuis la seconde moitié du siècle dernier, le rôle du commerce privé a été néfaste ; l'augmentation du nombre des intermédiaires a été hors de proportion avec l'accroissement de la population ; les intermédiaires trop nombreux se sont fait une concurrence déloyale dont ont souffert les consommateurs. La coopération désire organiser au mieux la répartition des produits par la vente directe du producteur au consommateur. Les règles posées en 1844 par les « Pionniers de Rochdale » étaient si remarquables qu'elles sont conservées aujourd'hui encore par les coopératives de consommation dans la plupart des nations. Aussi M. Gide a-t-il pu très justement écrire :

« Les statuts de la société coopérative de consommation

ont été du premier coup si définitivement établis par ces quelques ouvriers tisserands en flanelle que l'expérience de plus d'un demi-siècle n'a rien trouvé à y ajouter et que des millions de sociétés qui se sont créées depuis eux se sont bornées à les copier presque textuellement. On n'hésitera pas à voir là le phénomène le plus remarquable peut-être de l'histoire économique ; le système coopératif n'est pas sorti du cerveau d'un savant ou d'un réformateur mais des entrailles même du peuple » (1).

En Finlande, ces règles ont été presque textuellement maintenues dans les statuts des organisations appartenant à l'une comme à l'autre des deux tendances que nous avons mentionnées dans la préface de ce travail. Il importe donc d'examiner rapidement quelle a été l'influence de ces principes sur la répartition des objets de consommation.

SECTION I. — L'application des principes rochdaliens.

§ 1. — *Lutte contre la fraude.*

En Finlande, comme dans les autres pays, il y avait pléthore de boutiquiers, même si l'on tient compte de l'accroissement du bien-être. Malgré le développement de l'échange, la monnaie ne demeurait pas moins une notion assez vague pour la plupart des classes sociales, à l'exception des ouvriers urbains, des employés et des com-

(1) Ch. Gide. *Les sociétés coopératives de consommation*, 4^e éd. 1924, p. 26.

merçants. Le métier de négociant était facile et rémunérateur ; la fraude cependant sévissait moins en Finlande qu'en d'autres pays. Mais le nombre des commerçants s'était accru extraordinairement ; tandis qu'on en comptait dans les villes 1.590 en 1870, ils étaient 10.763 en 1919 ; à la campagne, ils étaient 5.694 contre 612 en 1863. La proportion, en 1919 est donc de 1 commerçant pour 50 familles. La plupart d'entre eux à la campagne vendaient exactement les mêmes articles car les besoins de la population rurale ne sont pas très variés. Aussi peut-on imaginer sans peine les sommes énormes inutilement dépensées en loyers, intérêts, salaires, sans oublier les bénéfices.

Pour couvrir tous ces frais, les prix de vente auraient dû être très élevés ; la concurrence jouant, le commerçant dépourvu de scrupules, préférerait mettre en vente des produits de médiocre qualité, surtout des denrées alimentaires frelatées. Le rôle des coopératives, gardiennes de l'intérêt collectif, fut de remédier à de tels abus. D'une part le consommateur veut acheter aussi bon et aussi bon marché que possible et de l'autre, le commerçant, veut réaliser un gain aussi élevé que possible en se désintéressant de la qualité des produits vendus par lui. Les consommateurs doivent donc se grouper pour se procurer aux prix les plus modérés les objets qui leur sont nécessaires. Contrôlant la répartition des marchandises, les coopératives, enfin, doivent logiquement vouloir en diriger la fabrication pour protester contre les ententes de producteurs créées dans le but de maintenir artificiellement des cours élevés.

Le but — produits de bonne qualité à des prix stabilisés — est atteint aujourd'hui grâce à un réseau très dense de magasins coopératifs locaux qui ont entraîné la diminution progressive des boutiques tenues par des particuliers, sans qu'il soit possible, à cet égard, de fournir des statistiques précises. Les magasins de gros ont puissamment contribué à ce succès, principalement à l'amélioration des produits vendus puisque leurs marchandises contrôlées dans leurs laboratoires représentent la moitié des achats effectués par les coopératives locales.

§ 2. — *Vente au prix commercial.*

Les coopératives de consommation ont pour but, avons-nous dit, de servir les intérêts de leurs adhérents. Ne doivent-elles pas, dès lors, vendre leurs produits au prix de revient afin que les adhérents puissent, à l'occasion de chaque achat, réaliser immédiatement un bénéfice en achetant au meilleur compte? On sait qu'il y a une marge, souvent très considérable, entre prix de vente et prix de revient; les coopératives, supprimant les intermédiaires, devraient faire bénéficier leurs sociétaires de cette différence de prix. Or, il n'en est rien; les magasins coopératifs vendent aux prix pratiqués par les détaillants ou à des prix de très peu inférieurs. Pourquoi?

Il est, d'abord, souvent très difficile de déterminer le prix de revient, surtout si — comme depuis 1914 — les prix marquent de fortes fluctuations; les coopératives pourraient, sur certains produits, subir des pertes qu'elles seraient tenues de compenser en majorant le prix d'autres

marchandises, ce qui serait contraire à la règle qu'on voudrait leur voir observer. D'autre part, les coopératives admettent comme clients d'autres personnes que leurs adhérents, et les simples particuliers bénéficieraient injustement des avantages qu'il convient de réserver aux seuls sociétaires en échange de la responsabilité qu'ils assument. Les coopératives, enfin, ont besoin — comme toute entreprise — pour subsister et se développer, de se constituer des réserves ; aussi la règle est-elle de vendre au prix normal avec restitution chaque année aux adhérents, du trop-perçu constaté. Il n'a pas été facile de l'appliquer car on exigeait généralement des coopératives la vente des marchandises à des prix réduits.

Les coopératives de consommation se sont révélées fort utiles pendant la guerre au cours de laquelle elles ont accru le nombre de leurs adhérents en « freinant » la hausse des prix. Après la guerre, les réglementations légales, de l'importation notamment, ont empêché la baisse des prix et permirent à la spéculation de se donner libre carrière ; les coopératives appuyées par leurs magasins de gros exigèrent avec énergie la liberté des importations et la suppression de toutes prohibitions, leur intervention hâta certainement le retour à la liberté commerciale à des conditions économiques normales qui eurent pour conséquence l'abondance des produits et la baisse des cours. Depuis plusieurs années, les coopératives ont conquis la faveur du public en pratiquant des prix inférieurs à ceux du commerce de détail qui ne peut que difficilement soutenir la concurrence. Il est intéressant de noter que l'organisation la plus importante « Elanto »

qui groupe plus de 30.000 adhérents exerce le contrôle des prix à Helsingfors, ville de 200.000 habitants, où l'indice des prix de détail est inférieur à celui de plusieurs autres villes.

§ 3. — *La vente au comptant.*

Vendre strictement au comptant est un principe d'une incontestable valeur éducative ; c'est aussi une force pour les coopératives qui par la suppression du crédit accordé aux clients augmentent leur fonds de roulement. Le crédit sévissait surtout à la campagne où le boutiquier s'attachait ainsi le paysan qui, s'approvisionnant exclusivement chez lui, ne pouvait trop réclamer contre la mauvaise qualité des produits. Lorsque le client était dans l'embarras, le détaillant exigeait généralement le paiement des sommes arriérées et l'on cite des cas où le pauvre paysan fut obligé de céder tous ses biens à son créancier.

Les coopératives ont dû, depuis 25 ans mener une campagne acharnée pour faire triompher leur manière de voir et pour habituer les consommateurs à ne pas dépenser au delà de leurs gains. Mais les résultats obtenus ne répondent pas aux espérances ; les consommateurs ruraux, accoutumés au crédit ne croyaient pas pouvoir s'en passer. Aussi la vente exclusive au comptant, inscrite dans tous les statuts, comporte nombre d'exceptions. Les sociétés, à ce sujet, se divisent en trois catégories — celles qui ne vendent qu'au comptant ; celles qui vendent à crédit sous certaines conditions ; celles qui consentent à leurs clients un crédit illimité. Ce dernier groupe est le plus

faible et le second le plus important. En 1913, 30 0/0 des coopératives seulement pratiquaient la vente exclusive au comptant; en 1917, ce groupe se montait à 60 0/0, mais une réaction se manifesta après la guerre (1) l'argent devenant plus rare à la suite de la crise économique. Les coopératives de vente à crédit sont parfois réduites à la faillite; en tout cas, ce sont elles qui donnent les bénéfices les plus faibles. On a essayé de combattre cette mauvaise habitude du crédit, théoriquement, par une propagande intensive dans les journaux coopératifs et pratiquement, par la création de caisses d'épargne et de caisses de secours, sur lesquelles des renseignements seront fournis plus loin. Ces deux institutions en même temps qu'elles permettent de lutter contre la pratique de l'achat à crédit, mettent à la disposition des coopératives des capitaux importants.

§ 4. — *Ristournes au prorata des achats.*

Ce principe est lié étroitement à celui de la vente au prix normal qui permet aux coopératives de réaliser un

(1) Années	Nombre de sociétés	Vente au comptant	à crédit limité	à crédit illimité
1910.	383	34,8 0/0	36,1 0/0	21,9 0/0
1915.	413	51,1	42,8	6,1
1920.	521	33,2	57,4	9,4
1924.	478	40,9	74,3	4,8

boni, distribué tous les ans aux adhérents en fractions qui varient suivant la fidélité témoignée par eux à leur coopérative. C'est le mode de répartition des bénéfices qui a permis aux coopératives d'atteindre le stade de développement actuel. Il faut bien dire qu'en Finlande, les sociétés ne majorent pas les prix de vente dans le but d'augmenter fictivement les ristournes faites à la fin de l'année ; le taux des distributions est au contraire modéré, à cause des efforts faits pour maintenir les prix de vente au niveau le plus bas, à cause aussi de la sage habitude qui consiste à reporter une forte part des bénéfices aux réserves et à ne distribuer, comme en 1915, que 34,6 0/0 des bénéfices sous forme de ristournes. Le taux de ristourne le plus répandu variait, avant la guerre, entre 2 et 3 0/0 ; celui de 5 0/0 n'était pas anormal mais les coopératives distribuant de 6 à 12 0/0 constituaient des exceptions.

Années	Coopératives à tendance « neutre »		Coopératives à tendance « Progrès »	
	en millions de Fmk	0/0 du bénéfice	en millions de Fmk	0/0 du bénéfice
1912.	0,7	41,2	—	—
1915.	1,2	34,6	—	—
1918.	2,5	44,1	4,3	23,0
1921.	3,0	23,0	4,9	45,3
1924.	4,1	23,6	7,3	40,9

La guerre, qui augmenta les bénéfices réalisés aurait dû voir s'élever le taux des ristournes ; au contraire on le diminua. Après la guerre, la ristourne devint plus forte, surtout dans les coopératives de la tendance du « Progrès ». Le tableau ci-dessus fait apparaître ces variations.

Le taux des ristournes en 1915 et en 1920 a été le suivant :

1915		1920	
Taux	Nombre de coopératives	Taux	Nombre de coopératives
1 à 1,5	8,2 0/0	0,5 à 1,5	20,8 0/0
2 et 2,5	35,8	2 à 2,5	47,4
3 à 3,5	30,7	3	16,2
4 à 5	20,8	4 à 5,5	12,1
6 à 12	4,5	6 à 10	3,5
	100		100

On peut facilement admettre que le taux ira en diminuant car les coopératives, manquant actuellement de capitaux, verseront de plus grosses parts des bénéfices à leurs réserves.

SECTION II. — Les coopératives de consommation, leurs magasins de gros et la production.

Dès qu'elles eurent atteint une certaine prospérité, les coopératives de consommation voulurent se livrer à la production ; e'était d'ailleurs le dessein que se proposaient les pionniers de Rochdale pour le plus grand bien des consommateurs. Les coopératives finlandaises locales, vu leur faible importance, ne peuvent faire fonctionner que des entreprises exigeant peu de capitaux, faciles à diriger, s'appliquant à des objets de vente certains tels que les produits alimentaires. Les plus importantes sont des boulangeries, des moulins, des fabriques de vêtements confectionnés. Ces entreprises fondées aux environs de 1913 et 1914 étaient, en 1915, au nombre de 55 avec une production totale ne dépassant pas 2.500.000 Fmk. En 1924 la tendance neutre comptait 96 établissements produisant pour 25 millions de Fmk de marchandises ; la tendance du « Progrès » s'est adonnée à la production avec plus d'activité. Six années après la scission, 60 sociétés avec 200 établissements vendaient pour plus de 200 millions de leurs produits, ce qui constituait plus d'un cinquième de leur vente totale. Quoi qu'il en soit, l'activité de production des coopératives locales a été assez limitée parce que les sociétés, trop jeunes, manquaient de capitaux et d'expérience.

Les magasins de gros, au contraire, qui jouissent d'énormes débouchés, sont mieux placés pour assurer le fonctionnement d'usines diverses. Le magasin de gros S. O. K.

ouvrait, en 1914, une broserie, un atelier de couture, un atelier de torréfaction pour le café. Viennent ensuite un atelier de tricotage, des fabriques de chicorée, de produits chimiques, un atelier pour la réparation des bicyclettes, des autos et camions automobiles, des machines à écrire et à calculer, etc. On organisa en outre des ateliers d'emballage pour les fruits et les denrées coloniales. Tous ces établissements furent installés à Helsingfors. D'autres, en 1918, furent créés dans le centre du pays ; une fabrique d'allumettes, une confiserie, une menuiserie, une papeterie, une scierie et un moulin ; une pépinière et une centrale électrique qui fournit la force motrice aux usines en même temps qu'elle éclaire la contrée. Enfin, nous trouvons dans diverses villes une briqueterie, une fabrique de pâtes alimentaires et de pain brioché. Toutes ces fabriques ont donné de beaux résultats et sont agencées suivant les méthodes les plus modernes.

La tendance O. T. K., plus jeune, s'est relativement plus occupée de production que son aînée ; son magasin de gros a fondé un atelier de vêtements confectionnés, une minoterie et une fabrique d'allumettes créée en 1926.

Les magasins de gros, au point de vue de la fabrication, sont en bien meilleure situation pour produire que les sociétés locales. Si l'on note que ces dernières ont une production totale annuelle de 200 millions, que les magasins de gros produisent des marchandises évaluées à 50 millions on se rend compte que les coopératives fabriquent déjà environ le dixième de leur vente.

SECTION III. — Lutte du magasin de gros S. O. K. contre le trust des allumettes.

La fabrique d'allumettes du magasin de gros relevant de la tendance neutre (S. O. K.) fournissait en 1925 32,1 0/0 des allumettes exportées à destination de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Danemark. Depuis ses débuts, S. O. K. a tenté de s'opposer à l'influence du trust des allumettes. Ce groupement suédois pourvu de capitaux internationaux s'est attaché à s'emparer des principales usines finlandaises pour augmenter son champ d'action et parce que la Finlande possède en grandes quantités les trembles qui servent à fabriquer les tiges d'allumettes. L'industrie suédoise est, en effet, obligée d'importer de Finlande les bois qui lui sont nécessaires. Le trust s'assura la majorité des actions dans la seule fabrique qui produisait le carbonate de potassium nécessaire à la trempe des tiges. Cette fabrique, dès lors, refusa d'approvisionner la fabrique S. O. K. Après la guerre, l'importation de ce produit était interdite, S. O. K. se trouva dans une position difficile jusqu'au retour à la liberté des échanges. A ce moment, le trust prit des intérêts dans les fabriques étrangères de machines d'allumettes et retarda ainsi l'achèvement de l'usine construite par les coopératives S. O. K. Malgré les obstacles accumulés, la manufacture fonctionna ; dès 1922 elle exportait 7.767 tonnes d'allumettes, soit 36,5 0/0 des allumettes vendues par la Finlande à l'étranger. Le principal client était le Royaume Uni. Le Trust tenta d'abord de faire

refuser l'immatriculation de la firme S. O. K. en Angleterre. Il introduisit ensuite sur le marché anglais des allumettes finlandaises de qualité inférieure pour jeter le discrédit sur les produits de la fabrique S. O. K. et il s'efforça en outre du reste de faire baisser les cours. Malgré tous ses efforts, le Trust n'a pu réussir à annihiler l'activité de la fabrique S. O. K. qu'il a voulu acheter à plusieurs reprises, moyennant un prix considérable.

SECTION IV. — Coup d'œil d'ensemble sur les résultats obtenus.

Ainsi les coopératives de consommation ont appliqué les principes rochdaliens ; elles ont voulu moraliser le commerce, améliorer le sort du consommateur ; elles ont installé leurs succursales dans les localités les plus écartées ; groupant plus d'un tiers de la population, elles ont ouvert à l'usage de leurs adhérents comme à celui du public, 3.000 magasins environ, faisant un chiffre d'affaires de 2.500 millions Fmk, elles ont enfin ouvert des magasins de gros et fait fonctionner des ateliers et des usines.

On peut comparer leurs résultats à ceux des autres coopératives finlandaises, mais il est difficile de confronter les statistiques qui les concernent avec celles produites par les sociétés étrangères. La coopération est relativement récente en Finlande et la population y est la moins dense de l'Europe. Pourtant le tableau suivant permet de

comparer les résultats acquis en 1921, compte tenu de la densité démographique :

Pays	Age des coopératives	Nombre	Effectif	0/0 de la population
Angleterre . . .	78	1 352	4 548.557	9,48
Allemagne . . .	58	1.786	3.418.220	4,58
Hongrie . . .	32	1.927	973.708	7,92
Suisse . . .	59	798	397.389	9,26
Finlande. . .	21	338	338.501	9,86

On voit que l'effectif des coopérateurs finlandais représente le dixième de la population, ce qui est une proportion supérieure à celle de l'Angleterre et de la Suisse, pays où la coopération est pourtant plus ancienne.

Si l'on considère maintenant la valeur des achats rapportée à chaque sociétaire, on peut se rendre compte de l'attachement témoigné par les adhérents à leur société :

Pays	Chiffre d'affaires millions de Fmk	par membre
Angleterre.	34.000	7.500
Allemagne.	3.030	800
Hongrie.	510	530
Suisse	2.720	6.000
Finlande	1.700	4.500

Les chiffres qui précèdent montrent que l'Allemagne et la Hongrie, pays très évolués, sont cependant surpassés

par d'autres pays; en Suisse, les achats aux coopératives représentent un tiers des achats totaux de la population, en Angleterre 50 0/0, en Finlande de 33 à 50 0/0.

Enfin des deux magasins de gros finlandais, l'un d'eux — O. T. K. — n'avait que trois années d'existence seul, donc, celui de la tendance neutre (S. O. K.) peut comparer ses résultats à ceux des organisations similaires fonctionnant à l'étranger :

	Durée de l'existence	0/0 de leur vente aux coopératives adhérentes	Capital et rés. en 0/0 de la vente
Angleterre : C. W. S. et S. C. W. S.	58 et 51	53	7,8
Allemagne : F. E. S. . . .	30	48	5,2
Hongrie : Hangya.	24	51	7,9
Suisse : V. S. K.	32	52	7,6
Finlande : S. O. K.	17	33	6,6

La proportion de 33 0/0 pour la Finlande a été portée un an plus tard, en 1925, à plus de 50 0/0 soit 1.357 millions sur 2.359 millions Fmk, représentant la valeur totale de marchandises vendues par les coopératives. Il y a donc une amélioration sensible mais bien des progrès restent à réaliser pour faire des magasins de gros les fournisseurs exclusifs des sociétés locales.

Le manque de capitaux, surtout, a contrarié l'effort des

coopératives finlandaises. Les apports étant fixés à un taux très minime, les sociétés ont été obligées d'emprunter. Tandis qu'en Finlande les ressources appartenant en propre aux coopératives ne constituaient que 30 0/0 du fonds de roulement, elles en représentaient 54 0/0 en Hongrie et même 85 0/0 en Angleterre. Par contre les magasins de gros finlandais ont des ressources personnelles atteignant 30 0/0 du capital de roulement, tandis que les chiffres correspondants sont 25 0/0 en Angleterre et 18 0/0 en Allemagne. Ce résultat peut être attribué au fait que les organisateurs finlandais, au lieu de distribuer tous leurs bénéfices aux sociétés adhérentes en ont reporté la plus grosse part aux réserves (1). Les coopératives locales pratiquent dans ce domaine une sage politique ; le 67 0/0 du bénéfice est porté à la réserve au lieu de 19 0/0 en Hongrie et 14 0/0 en Allemagne.

En résumé, les coopératives de consommation peuvent encore accroître le nombre de leurs membres ; le rôle qu'elles remplissent actuellement, et les services qu'elles rendent déjà au public sont un sûr garant de leur développement.

(1) 92 0/0 des bénéfices reportés aux réserves en Finlande, 45 0/0 en Hongrie ; 41 0/0 en Allemagne ; 0,8 0/0 en Angleterre.

CHAPITRE II

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES

Les coopératives laitières, si elles ne sont pas les plus nombreuses, sont les plus anciennes et celles dont l'utilité économique a été la plus apparente. Il est nécessaire, pour comprendre leur importance, d'examiner les conditions faites à l'industrie laitière lors de leur fondation.

L'industrie laitière, en Finlande, est très ancienne puisque les historiens constatent que, dès l'année 1300, du beurre était exporté en Allemagne et en Scandinavie. En 1700, les paysans de la Finlande orientale tiraient les deux tiers de leurs revenus de l'élevage du bétail, mais les procédés étaient primitifs et particuliers au pays ; ils ont été conservés sans changement jusqu'au milieu du XIX^e siècle. A partir de 1850, des progrès se manifestèrent dans les méthodes utilisées, en même temps que se développèrent les exportations de produits laitiers ; de 1857 à 1866, l'exportation moyenne de beurre représentait 1.200.000 kilogrammes ; en 1889, elle était de 7 millions et en 1897 de 14.500.000 kilogrammes. Les premières laiteries utilisant

des machines ont été établies, vers 1860, sur les domaines des grands propriétaires et exploitées sous la direction de fromagers suisses. Ces laiteries privées ont joué certainement un grand rôle dans le développement de l'industrie laitière dont les petits agriculteurs n'ont pas bénéficié.

En 1880 commença une nouvelle période avec la naissance de laiteries rassemblant le lait dans un certain rayon et qui ont beaucoup contribué à augmenter l'exportation du beurre. Leur activité eut pour résultat un avilissement du prix et de la qualité du beurre; aussi les exploitants ruraux marquèrent-ils bientôt leur intention de fonder des sociétés par actions pour concurrencer ces laiteries. Ces organisations qui durèrent peu et qui représentent la première forme des grandes laiteries, s'attachèrent surtout à améliorer la qualité des produits. Des abus ne tardèrent pas à se produire; le lait livré par des agriculteurs non-membres de la société était payé à des prix insuffisants et les adhérents se bornaient simplement à jouer le rôle d'intermédiaires. C'est pour remédier aux défauts constatés que furent créées les coopératives laitières, première application des idées coopératives par la classe rurale.

Cette forme de coopération s'est montrée en Finlande la plus riche d'avenir car ce sont seulement les bénéfices tirés des laiteries coopératives qui permettent aux paysans de se prémunir contre les risques d'une agriculture rendue difficile par le climat. La preuve en est fournie par le fait que en peu de temps les coopératives laitières ont fait disparaître la plupart de leurs concurrents; ceux-ci

en 1900 produisaient la totalité du beurre et du fromage (1).

A partir de 1914, les coopératives se livrèrent dans une plus large mesure à la fabrication du fromage. Tandis qu'en 1910 sur 83 fromageries, il n'y avait que 12 coopératives ; treize ans plus tard sur 116 fromageries on comptait 65 coopératives dont la production représentait 69 0/0 de la production totale.

Grâce à cette évolution, l'industrie laitière est devenue un des facteurs économiques prépoudérants en Finlande et les paysans qui en tirent le plus clair de leur revenu, s'efforcent de l'exploiter aussi rationnellement que possible. Le rendement d'une laiterie, en effet, dépend principalement d'une bonne direction et d'une gestion réduisant au minimum les frais généraux, deux conditions que remplit, sans difficultés, une laiterie coopérative.

Les sociétés de laiterie, ont enfin, grandement contribué à l'amélioration de la technique agricole en Finlande ; jamais les petits agriculteurs n'auraient pu, seuls, engager les capitaux indispensables à l'achat des machines et des engrais ni se tenir au courant des procédés nouveaux de culture ou de présentation des produits ; la coopérative, ouverte à tous, était la seule forme d'association qui put leur convenir.

(1)	Années	Laiteries coopératives	Sociétés anonymes	Laiteries particulières
		(millions de kg. de beurre produit)		
	1923	41.9 (91.8 0/0)	0.3 (2.0 0/0)	0.4 (2.8 0/0)
	1910	0.7 (81.4 0/0)	1.1 (9.3 0/0)	1.1 (9.3 0/0)

SECTION I. — Augmentation du rendement laitier.

Augmenter le rendement en lait apparaît comme une tâche de première importance ; le troupeau finlandais en effet, compte 1.300.000 vaches adultes. En 1924, le rendement annuel était en moyenne de 2.172 kilogrammes de lait pour les 114.965 vaches que possédaient les 300 associations de contrôle réparties sur tout le pays. Si le rendement était presque le même (2.086 kg.) en 1913, il était tombé à 1.600 kilogrammes en 1918-1919, au moment de la guerre civile. Dans les coopératives, qui possédaient 400.000 vaches le rendement moyen n'était pas supérieur à 1.100 kilogrammes ; la production moyenne des laiteries privées atteignait à peine 1.200 kilogrammes. On peut donc considérer comme suffisamment approché un rendement moyen de 1.300 kilogrammes et une production totale de 1.700 millions de kilogrammes de lait. Le rendement de 1.300 kilogrammes est peu intéressant lorsqu'on sait qu'il est exactement la moitié du rendement obtenu en Danemark, aussi les coopératives qui se sont proposé d'élever le rendement ont-elles fort à faire puisque leur moyenne est inférieure à la moyenne nationale.

Si l'on évalue à 2 Fmk le prix d'un kilogramme de lait, une augmentation de 200 kilogrammes du rendement enrichit de 160 millions les coopérateurs. Il est impossible de chiffrer les résultats obtenus par les coopératives ; il faut se borner à en indiquer la portée :

Les laiteries coopératives ont d'abord encouragé l'amélioration du cheptel par l'achat de nouvelles espèces et

par la sélection de races diverses. Des associations de contrôle ont été fondées qui ont organisé des concours ayant pour objet le meilleur rendement. Enfin les subventions et des prêts à intérêt réduit ont été accordés aux coopérateurs qui amélioreraient la qualité de leurs vaches laitières. Il est d'expérience constante en Finlande que la création d'une laiterie coopérative a pour conséquence une augmentation du rendement atteignant parfois 25 0/0.

Le rendement est aussi fonction de la sûreté des débouchés. Faute de clients réguliers, le producteur est obligé de consacrer le lait qu'il ne vend pas à des usages d'un rapport inférieur ; il accorde donc moins de soin à améliorer le rendement de ses vaches laitières. Lorsqu'une coopérative se crée dans une localité, ses adhérents s'engagent à lui apporter régulièrement tout le lait qu'ils produisent, une partie est vendue dans les grands centres urbains et le reste transformé en beurre à l'aide de machines communes, d'où un bénéfice régulier assuré et une utilisation plus économique des excédents.

Le prix de vente est également à considérer ; l'action régulatrice des coopératives stabilise les cours, permet aux propriétaires d'établir leurs calculs sur une base assurée et d'augmenter la production. En outre, comme les coopératives, qui sont leurs propres fournisseurs, ne cherchent pas à réaliser des bénéfices exagérés, le lait est vendu à un prix tel qu'il garantisse seulement la productivité des entreprises d'élevage. Le prix établi par les distributeurs urbains ou par les consommateurs représenterait une véritable injustice ; fixé à un chiffre trop élevé par les premiers, il augmenterait le seul bénéfice des inter-

médiaires; abaissé à un taux déraisonnable par les seconds, il contribuerait bientôt à ralentir la production.

Les coopératives agissent encore sur le coût de transport; elles sont très près des producteurs; elles s'en sont approché davantage en créant de petites laiteries rassemblant le lait de 300 à 350 vaches. Enfin, dans quelques régions à communications difficiles les coopératives recueillent la crème seulement, ce qui ne laisse pas d'ennuyer les agriculteurs qui ne savent à quel usage destiner le lait écrémé.

L'expérience a aussi démontré qu'il était préférable d'installer de petites laiteries au lieu de grandes usines de transformation. En 1924, sur 510 laiteries coopératives, 339 recueillent le lait, 57 le lait et la crème et 114 la crème seulement, ce qui montre que les petites laiteries sont les plus nombreuses. La distance qui sépare les fermes des laiteries varie entre 1 et 43 kilomètres dans le Nord de la Finlande. Les frais de transport, pendant cette même année, formaient en moyenne 20 0/0 du coût d'exploitation, soit 21,7 0/0 pour les laiteries qui recueillent le lait, et 11,1 0/0 seulement pour les coopératives qui n'acceptent que la crème.

L'amélioration de la race bovine, la sûreté des débouchés, la stabilité d'un prix bien calculé, la réduction des frais de transport ne suffisent pas à assurer un bon rendement. Il faut encore donner au bétail une nourriture abondante et des soins intelligents. Les coopératives, au moyen de cours spéciaux, par des brochures largement distribuées, ont préconisé des aliments substantiels: fourrages (vesce cultivée, trèfle) et tourteaux de lin,

chênevis et navets. Auparavant, le bétail devait se contenter de maigres pâturages ; l'hiver, il ne recevait que du foin ou de la paille. C'est grâce à l'influence des coopératives que l'élevage, négligé ou considéré comme un luxe inutile, a été l'objet d'une plus grande attention et a donné un rendement de plus en plus élevé.

SECTION II. — Amélioration de la qualité des produits laitiers.

Il est intéressant d'améliorer la qualité ; il est bon aussi d'augmenter la quantité. Avant la campagne entreprise par les coopératives, le lait et la crème étaient malpropres et de valeur fort médiocre ; les adhérents s'engagent maintenant à ne pas livrer du lait provenant de vaches malades, ni du lait coulé en des récipients souillés. Si le consommateur tient à recevoir un produit pur, le producteur a tout intérêt à le satisfaire, car le lait se vend facilement, à bon prix et les clients ne sont pas tentés d'acheter des succédanés du lait frais. L'exportation exige aussi une qualité irréprochable qui permette au lait de supporter le transport sans dommages (1). On s'attache surtout à assurer la propreté des vaches et des récipients ; sur l'initiative des coopératives, les propriétaires qui possèdent plus de quinze vaches ont engagé pour les soigner

(1) En 1913, la Finlande exportait, surtout à destination de Pétrograd, environ 17 millions de litres de lait et de crème ; en 1920, les envois n'étaient plus que de 90.000 litres, mais dès 1922, ils atteignaient 700.000 litres.

des aides, anciennes élèves de cours spéciaux, ce qui a donné de fort bons résultats. Le lait est laissé le moins longtemps possible chez les cultivateurs ; il est recueilli quotidiennement ou même deux fois par jour, enfermé dans des réservoirs frigorifiques et pasteurisés dans certains cas. Le prix du lait a été enfin basé sur la teneur en matière grasse ; les producteurs ont donc été encouragés à donner toute leur attention à leur troupeau puisque leur rémunération augmente avec la qualité du lait et du beurre. L'augmentation du rendement profite aussi, en dernière analyse, aux coopératives qui assurent le contrôle du lait sans grands frais nouveaux et qui peuvent encaisser des millions supplémentaires.

La rémunération proportionnelle à la qualité du lait est devenue la règle pratiquée par 76 0/0 des coopératives (275 sur 362).

Ces unions coopératives, dont l'organisation centrale porte le nom de « Valio » ont organisé des concours dont les résultats ont été très encourageants. Les coopératives distribuent des primes et des diplômes aux agriculteurs qui se distinguent au point de vue de la propreté du bétail, des étables, des récipients, des locaux destinés au refroidissement, à la séparation et à la conservation du lait. On tient compte, dans ces épreuves, aussi bien de la bonne volonté dont témoignent certains progrès constatés que des améliorations acquises.

Grâce à tous ces efforts, des résultats considérables ont été enregistrés ; la crème était autrefois conservée pendant de longues journées dans la pièce de la ferme où toute la famille vit, dort et mange, aussi acquérait-elle

vite un goût désagréable quand elle était longtemps battue, jusqu'à écoulement du petit lait, dans des barattes de bois ou de pierre ; le beurre était entreposé dans une cave quelconque et ne recevait aucun soin ; les paysans le salaient fortement et l'emballaient ensuite, sans aucune précaution, dans des tonneaux de bois où il achevait de prendre un mauvais goût. Il était enfin exporté par des intermédiaires sans scrupules ou troqué par les producteurs contre les objets nécessaires à leur entretien. Les coopératives ont aujourd'hui les machines les plus modernes pour fabriquer le beurre et le fromage d'après les meilleurs procédés.

La Centrale « Valio », dès sa fondation, a déployé les plus louables efforts pour améliorer la qualité du beurre recueilli. Une échelle de qualité a été dressée ; elle va de 1 à 15 ; le chiffre de 12 points étant le maximum attribué au beurre reçu par Valio ; son tarif est gradué d'après cette échelle ; en outre des primes sont attribuées aux producteurs à raison de 1 Fmk par tonneau (50 kg. 800) de beurre qui atteint la qualité moyenne de l'année précédente et 25 « penni » pour 3/10 de point constaté en plus, avec un maximum de 1 Fmk 75 par tonneau. Le meilleur critérium pour apprécier les améliorations est le cours du beurre finlandais sur le marché anglais ; le prix du produit finlandais est le même que celui du beurre suédois et se rapproche constamment de celui du beurre danois. On a coté à Manchester en shillings les prix suivants pour un tonneau de 50 kg. 800 :

Années	B. danois	B. suédois	B. finnois
1913	127,11	126,7	122,11
1924	215,7	209,9	208,2
1925	219,4	203,7	201,7

ou, en prenant pour base 100, pour les prix pratiqués en 1913 :

Années	B. danois	B. suédois	B. finnois
1924	168,5	165,7	169,3
1925	166,0	160,8	164,0

La Centrale « Valio » a organisé un cours d'appréciation des beurres où toutes les coopératives adhérentes envoient des auditeurs. On y fait connaître les principales défauts de fabrication et les moyens de les éviter. De nombreuses brochures de propagande ont été éditées. Depuis 1917, « Valio » possède à Helsingfors un laboratoire de bactériologie et, depuis 1923, un Institut du lait, deux magasins frigorifiques rendent également les plus grands services.

Le contrôle de l'Etat s'exerce sur les beurres qui se divisent en trois classes. Le tableau suivant montre que les proportions obtenues sont très satisfaisantes :

Années	Tonnéaux contrôlés	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classé
1914.	195.409	60,5 0/0	31,6 0/0	7,9 0/0
1922.	147.838	76,9	20,7	2,4
1923	146.788	90,1	9,0	0,9

Ces résultats sont d'autant plus dignes d'éloges que la guerre a troublé profondément l'industrie laitière en réduisant à peu de chose le commerce avec la Russie. S'il est exact que le beurre consommé dans le pays est d'une qualité légèrement inférieure à celle du beurre destiné à l'exportation, il n'est pas exagéré de dire que plus de 85 0/0 du beurre produit appartient à la première catégorie. Comme « Valio » reçoit plus de 80 0/0 de la production nationale c'est à elle et à ses sociétés adhérentes que doit être attribué tout le mérite d'une telle situation. En 1926, le beurre acheté par « Valio » était coté 10,87 sur 12; les produits des coopératives étaient estimés 10,29 tandis que le beurre fourni par les laiteries libres n'était coté que 9,88.

En 1919 « Valio » a utilisé, pour la première fois, l'appréciation numérique des fromages fondée sur la méthode notée par le professeur Albin Peter et le contrôleur J. Held, les spécialistes suisses bien connus, dans leur manuel *La fabrication du fromage d'Emmenthal*. D'après les principes qu'ils exposent il faut tenir compte du poids du fromage qui doit être de 60 kilogrammes au minimum,

de son aspect, de la conformation de ses trous, de la qualité de la masse, de l'odeur et de la saveur. Les résultats obtenus par les coopératives, qui ne se livrent à cette fabrication que depuis 1914, sont loin d'être négligeables.

SECTION III. — Autres avantages que présentent les coopératives.

On a vu que les coopératives assurent une forte rémunération aux efforts des agriculteurs dont les produits laitiers trouvent, grâce à elles, un débouché avec des prix stables et des frais de transport peu élevés. Mais les coopératives offrent encore d'autres avantages tant économiques que techniques, parmi lesquels il convient de citer l'économie de place, de main-d'œuvre, de travail et de temps, ainsi que l'utilisation plus complète du lait et de ses sous-produits.

§ 1. — *Economie de place, de main-d'œuvre et de temps.*

La plupart des agriculteurs, membres des coopératives sont de petits propriétaires possédant de 3 à 15 vaches laitières. S'ils fabriquaient tous leur beurre, il leur faudrait des installations spéciales, des machines, du sel, du combustible, des récipients d'emballage, etc. La coopérative peut entreprendre cette fabrication dans de meilleures conditions et à moins de frais ; jamais, par exemple, un petit propriétaire ne pourrait songer à construire lui-même les tonneaux qui lui sont nécessaires.

Il fallait autrefois des journées entières et la collaboration de toute une famille pour transformer en beurre le lait de 5 ou 10 vaches ; c'est aujourd'hui, dans les coopératives, le travail d'un seul homme pendant quelques minutes. Enfin les propriétaires étaient obligés de vendre eux-mêmes leur beurre sur les marchés urbains, c'étaient encore des journées perdues qui sont maintenant plus utilement et plus agréablement employées à la ferme.

§ 2. — *L'amélioration du rendement en beurre.*

Il faut de moins en moins de lait pour obtenir un kilogramme de beurre ; ce résultat est dû, nous avons tenté de le montrer, à l'amélioration de la race des vaches laitières, à l'augmentation de la teneur en matières grasses du lait transformé ; il est dû aussi au perfectionnement de l'outillage. On a complètement abandonné l'écémage naturel, procédé dans lequel le petit lait retenait une quantité assez importante de matière grasse ; l'écémage centrifuge, au contraire, épuise presque entièrement le lait, et la perte qui, dans le premier cas, atteignait 25 0/0 n'est plus, avec la seconde méthode, que de 4 0/0. Alors qu'autrefois 30 à 40 kilogrammes de lait étaient nécessaires pour donner 1 kilogramme de beurre, il suffit aujourd'hui de 23 à 25 kilogrammes. Le tableau ci-dessous donne le détail des rendements :

En 1910 pour 1 kg. de beurre il fallait 24 kg. 6 de lait

1915	—	—	24 kg. 3	—
1920	—	—	24 kg. 0	—
1924	—	—	23 kg. 9	—

De nombreuses coopératives restituent le petit lait à leurs adhérents, quelques-uns gratuitement, d'autres moyennant une très faible redevance. En 1924, les laiteries ont rendu de 15 à 95 0/0 du petit lait; 232 l'ont fait gratuitement, 40 seulement ont exigé un prix variant entre 11 et 40 penni par litre. De nombreuses coopératives ont installé des porcheries pour faire consommer le petit lait.

Le prix payé dépend aussi de la quantité de lait non consommée et de son utilisation. « Valio » a créé dans les villes les laiteries qui emploient le lait non acheté par les consommateurs et qui fabriquent outre du beurre, du lait concentré, de la caséine, de la crème stérilisée, de l'acide lactique et du fromage de Hollande.

« Valio » a pu, dans ces conditions, payer le lait à des prix supérieurs à ceux offerts par les entreprises particulières (1). Il faut noter enfin que le beurre de laiterie est coté 30 0/0 plus cher que le beurre de ferme; la fabrication du fromage est avantageuse puisqu'un kilog genre Émmenthal n'exige que 11 kg. 5 de lait, soit la moitié de la quantité nécessaire à un kilog de beurre; en outre le prix du fromage est supérieur des deux tiers parfois, à celui du beurre. Les personnes compétentes au courant de la question sont d'accord à reconnaître que l'action des coopératives a accru d'environ un quart la valeur de la production laitière de la Finlande.

(1)	Qualité	Valio	Négociants ordinaires
	Beurre à 12 points	34 Fmk 79	34 Fmk 59
	— 11 —	34 » 51	34 » 40
	— 10 —	32 » 32	32 » 25

§ 3. — *Amélioration des conditions de vente dans le pays et à l'Étranger.*

Dans les petites localités les propriétaires ruraux eux-mêmes portent le lait à domicile ou le vendent au marché ce qu'ils ne peuvent faire dans les grandes villes où le lait est vendu au détail par des commerçants, par des centrales de vente fondées par les grands propriétaires enfin par des organisations de consommateurs. Pour les premiers, la question du bénéfice est seule intéressante ; ils n'ont pas à défendre les intérêts du producteur et du consommateur ; la qualité du produit vendu leur est indifférente, et ils ne se font pas toujours scrupule de falsifier le lait qu'ils distribuent.

Les centrales de vente n'accueillent pas les petits et moyens cultivateurs ; elles se contentent de maintenir les prix à un taux rémunérateur pour les grands propriétaires qui sont leurs membres, mais ceux-ci ne suffisent pas à satisfaire la demande.

Les organisations de consommateurs s'attachent bien à la qualité du lait, mais ne tiennent pas un compte suffisant des intérêts des petits producteurs. Ceux-ci ont été tout naturellement amenés à s'associer pour vendre le lait au détail, car les coopératives laitières consacrent une part très faible de leur activité à la vente du lait aux particuliers. En 1911 et 1912, il a été créé des coopératives de vente. En été, quand la production est plus abondante et la consommation plus restreinte, celles-ci fabriquent aussi du beurre, en quantité peu importante puisqu'elles ne travaillent pas pendant l'année entière.

Les associations de producteurs ont ainsi songé à obtenir des prix rémunérateurs en supprimant les intermédiaires, en réduisant les frais et les déplacements onéreux des cultivateurs et en assurant la bonne qualité du lait vendu. A ce dernier point de vue elles présentent plus de garanties que les trois autres catégories de distributeurs de lait. Mais, vendant relativement cher, elles n'ont pu réussir à s'attacher la clientèle des coopératives de consommation. Néanmoins leurs progrès se poursuivent normalement.

L'action bienfaisante de l'organisation « Valio » s'est encore fait apprécier en ce qui concerne l'expédition des beurres à l'étranger. Les exportateurs traitaient autrefois avec les agents des laiteries dans des conditions parfois critiquables ; les paiements n'étaient effectués que deux ou trois semaines après l'arrivée du beurre au marché de destination et les prix étaient très inférieurs au cours mondial. Les négociants, enfin, ne se souciaient ni de la qualité du beurre, ni des moyens propres à l'améliorer.

Les abus étaient si criants que les coopératives se décidèrent en 1905, à créer un comptoir propre qui eut à lutter contre les négociants concurrents. Mais le comptoir vendait du beurre de bonne qualité aux meilleurs cours et son tarif de commission était inférieur de moitié à celui des exportateurs. Son succès fut complet et toutes les laiteries y adhérèrent. Le comptoir sait aujourd'hui faire apprécier le beurre finlandais et lui consacrer à l'étranger une publicité intelligente ; la marque « Valio » est goûtée presque autant que les meilleures marques danoises. « Valio » vend, en principe, aux négociants en gros et, quelquefois, à d'importants magasins de détail ; elle pos-

sède un magasin à Hull et des agences à Stockholm, Christiania, Berlin, Anvers et Amsterdam ; en outre elle entretenait, avant la guerre, une succursale à Pétrograd.

§ 4. — *L'influence des coopératives laitières sur les progrès de l'Agriculture.*

Nous avons vu déjà que les coopératives laitières ont contribué à l'amélioration de la race bovine ; elles ont, en général, fait réaliser d'importants progrès dans tous les domaines : hygiène du bétail, sélection du fourrage, culture intensive et mise en valeur de terrains abandonnés, utilisation des machines agricoles, batteuses, semeuses, faucheuses. Les coopératives fournissent aussi à leurs adhérents, aux prix les plus bas, les objets qui leur sont nécessaires et qu'elles achètent en grandes quantités à l'organisation centrale d'approvisionnement agricole « Hankkija » dont 194 laiteries coopératives sont membres, ce qui représente 15,2 0/0 de l'effectif total. En outre les laiteries facilitent les achats à leurs adhérents en leur consentant des prêts. Plusieurs, enfin, sont propriétaires d'entreprises diverses : moulins, scieries, centrales électriques, etc. Mais le fait le plus significatif est la possibilité pour un petit agriculteur exploitant une ferme dans un canton isolé de voir le beurre qu'il produit, grâce aux coopératives qui ont créé partout des succursales, être vendu sur le marché international et être estimé à l'égal des meilleures marques du monde.

CHAPITRE III

LES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE

Le crédit est pour les agriculteurs une nécessité aussi grande que pour les commerçants et les industriels, surtout lorsqu'ils utilisent les méthodes modernes de culture intensive. La coopérative, qui leur a procuré des débou- chés et un outillage, leur permet aussi la constitution d'un capital. Les associations de crédit mutuel sont dues aux difficultés éprouvées par le cultivateur à obtenir un crédit qui n'est accordé qu'aux commerçants ou industriels seuls capables de payer des intérêts rémunérateurs. Mais leurs ressources étaient faibles ; les apports des adhérents étaient peu élevés ; il fallait donc l'intervention de l'Etat. Néanmoins, depuis vingt ans qu'elles existent, elles ont acquis une très réelle importance puisqu'elles sont plus de 1.000 avec 80.000 membres. Leur organisation cen- trale, d'autre part, peut être comparée aux organisations analogues des autres coopératives.

Nous allons examiner maintenant les divers services rendus par les caisses de crédit à leurs membres et à l'agriculture en général.

SECTION I. — Le Crédit agricole en Finlande.

L'Etat finlandais a, depuis longtemps, accordé directement des prêts aux agriculteurs, mais les paysans, habitant des localités mal desservies en fait de communications avaient bien de la peine à obtenir des crédits. C'est la Banque de Finlande qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut statutairement chargée de soutenir l'agriculture comme le commerce et l'industrie ; mais les ressources de la Banque étaient limitées et en somme les exploitants de domaines agricoles étaient mal financés. Les grands propriétaires songèrent à se procurer, par eux-mêmes, du crédit ; dès 1861, ils fondèrent une banque agricole, l'« Association hypothécaire finlandaise » qui fonctionna normalement jusqu'en 1917 ; le capital de l'association était constitué au moyen d'une émission d'obligations garanties par l'Etat et émises à l'Etranger. La dépréciation du mark finlandais rendit très onéreux le paiement en devises étrangères des coupons et des titres amortis. Aussi, la Banque hypothécaire a-t-elle subi une crise effroyable et ne doit qu'à la garantie de l'Etat de pouvoir exercer encore une activité réduite. L'Association en question a rendu d'immenses services aux grands propriétaires surtout, puisqu'elle a accordé plus de 13.000 prêts pour un montant total de 60 millions de Fmk.

D'autres banques furent créées dont l'importance fut moindre. La « Banque pour l'Agriculture et l'Industrie » fondée en 1897 avait donné de belles promesses mais elle eut une fin lamentable. En 1917, fut fondée, sous la

forme d'une société anonyme, la « Banque Foncière rurale » qui accordait des prêts sur hypothèques ; elle a résisté victorieusement à la crise d'après-guerre parce que ses obligations n'étaient placées qu'en Finlande. Les banques privées ont daigné depuis peu, s'intéresser sérieusement au crédit agricole ; une des plus grandes, la « Banque Nationale » (K. O. P.) a organisé une section hypothécaire qui accorde des prêts amortissables en 50 ans au maximum au taux de 5 0/0 pour les communes rurales et de 5 3/10 0/0 pour les agriculteurs. Les caisses d'épargne et les sociétés d'assurances ont quelque peu pratiqué aussi le crédit agricole.

Mais, dans l'ensemble, les sommes accordées à l'agriculture étaient insignifiantes en comparaison de celles mises à la disposition du commerce et de l'industrie. Elles n'ont pas été inutiles, au contraire, particulièrement en ce qui concerne les prêts hypothécaires à long terme (20 ou 30 ans) que ne pouvaient accorder à leurs débuts les caisses coopératives. Maintenant encore, du reste, les caisses locales ne peuvent consentir de prêts à long terme, quels qu'ils soient, à des conditions aussi favorables que les instituts privés.

Par contre, en remettant aux agriculteurs des fonds de roulement pour une moins longue durée, les caisses coopératives jouent un rôle très appréciable ; sans elles en effet, le propriétaire rural serait tenu de s'adresser aux particuliers ou aux banques qui prêtent à intérêts élevés ; comme le processus de remboursement est assez long, l'emprunt serait onéreux. Les caisses coopératives n'exigent pour leurs prêts qu'un intérêt raisonnable, elles

sont réparties dans tout le pays et vont à la clientèle ; les banques privées, elles aussi, ont bien installé des succursales, mais celles-ci drainent les épargnes paysannes au profit du commerce et de l'industrie. Les caisses s'installèrent, au début, dans les régions où les conditions économiques étaient les plus difficiles ; plus tard et surtout lorsqu'elles eurent le droit de recevoir des dépôts sans restriction, elles fonctionnèrent aussi dans les contrées où l'aisance règne, en Finlande occidentale principalement. Leur succès s'affirma de jour en jour et les principes qui les guidèrent et que nous allons énumérer maintenant montrent assez leur supériorité sur les autres instituts de crédit.

SECTION II. — Les principes directeurs.

Les coopératives de crédit se sont inspirées dans leur action des principes suivants :

1° les prêts ne doivent être consentis que dans le but d'augmenter la productivité de l'entreprise agricole ;

2° la somme accordée ne sera pas supérieure aux besoins qu'il est raisonnablement possible de prévoir ;

3° la somme prêtée est versée au fur et à mesure des besoins ;

4° le délai de remboursement est réduit au minimum ;

5° l'utilisation des prêts est contrôlée ;

6° les remboursements doivent être effectués le plus rapidement possible ;

7° les amortissements seront faits ponctuellement.

Le capital des coopératives de crédit a été constitué surtout par des versements de l'Etat, et l'activité des caisses a commencé par être très modeste. Le crédit moyen ouvert à chaque adhérent n'était en 1915 que de 248 marks-or et les ressources totales des caisses se montaient à 7.600.000 Fmk. En 1926, cette somme dépassait 492 millions ce qui représentait 5.000 Fmk en moyenne, prêtés à chaque sociétaire.

§ 1. — *Les objets du crédit agricole.*

Le premier principe exige, on l'a vu, que les prêts ne soient accordés que pour augmenter la production agricole; les banques privées, au contraire, se préoccupent uniquement de la solvabilité de l'emprunteur.

1. DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS

Les premières sommes avancées par les caisses locales ne s'appliquaient qu'à des défrichements peu importants. Les agriculteurs, pour des opérations d'une plus large envergure, étaient obligés de s'adresser à une administration de l'Etat qui fournissait difficilement des subsides mais si elle y consentait, elle ne fixait pas des conditions trop sévères. Pour une somme variant entre 1.500 et 10.000 Fmk, le taux d'intérêt était de 3 1/2 0/0 plus 4 1/2 0/0 d'amortissement, soit 8 0/0 pendant 20 ans. L'« Association Hypothécaire » prêtait aussi à des intérêts honnêtes.

Les caisses coopératives, lorsqu'elles eurent augmenté

leurs ressources, s'attachèrent aussi à financer les grands défrichements; leur intervention fut d'autant mieux accueillie qu'elle se produisait au moment où les banques, atteintes par la crise, restreignaient leurs crédits tandis que ceux de l'Etat étaient toujours difficiles à obtenir. En outre, ces prêts devenaient de plus en plus lourds pour les petits cultivateurs car il leur fallait payer les frais des fonctionnaires spéciaux chargés d'estimer les biens fonds apportés par eux en garantie des emprunts contractés.

Le maximum des prêts accordés par les caisses de crédit était, avant la guerre, de 5.000 Fmk, les prêts de cette catégorie étaient en 1924, au nombre de 22.449, soit 27,1 0/0 du total des prêts accordés. La superficie totale qu'ils ont permis de livrer à la culture peut être estimée à 80.000 hectares; plus de 30.000 kilomètres de fossés ont été creusés et des sommes énormes consacrées à l'achat d'engrais chimiques.

Enfin c'est grâce au concours prêté par les caisses que des prairies abandonnées ont été remises en culture et que des espèces végétales nouvelles ont été acclimatées en Finlande.

2. ACHAT DE MACHINES AGRICOLES

Les prêts pour achats de machines agricoles se sont accrus d'année en année; parmi les machines acquises, il faut citer les batteuses, écrémeuses, faucheuses et semeuses. Plusieurs caisses ont procuré des machines qu'elles louent à leurs adhérents; elles ont acheté en gros pour

leurs adhérents en ouvrant des crédits à ceux d'entre eux qui ne pouvaient s'acquitter immédiatement du montant de leurs achats. Toutefois aujourd'hui, ces achats pour le compte des adhérents sont surtout effectués pour les coopératives de consommation.

Les achats des coopératives de crédit au magasin de gros « Hankkija » pour l'approvisionnement agricole représentèrent en 1905, 29,4 0/0, en 1916, 7,8 0/0 seulement du total des ventes de cette organisation ; enfin, en 1924, il y eut 28.148 prêts, soit 34 0/0 du total, accordés pour l'achat de machines agricoles.

3. ACHAT DE DÉTAIL

De 1903 à 1911, plus de 10.000 prêts ont été attribués aux cultivateurs pour achat de bétail : vaches, chevaux, pores, etc. Plus tard le nombre de ces prêts a diminué (en 1915 : 3.663, en 1920 : 2.034) jusqu'en 1924 ; à cette époque on a accordé 7.065 prêts, soit 8,5 0/0 du total.

Ces caisses locales ont encouragé les éleveurs à améliorer les races de bétail et notamment les bovins, à réformer les procédés de l'industrie laitière : choix des fourrages, des aliments d'hiver, des machines de laiteries, de récipients. Enfin elles se sont consacrées à la diffusion de brochures de propagande agricole.

4. PRÊTS A LA CONSTRUCTION

Les caisses ont commencé à n'accorder des crédits que pour la construction de bâtiments d'exploitation et de 1903

à 1911 plus de 13.000 prêts avaient été consentis pour bâtir des granges, des hangars et des étables. Plus tard, on cessa de considérer qu'il était imprudent de prêter pour aider à construire une maison servant à l'habitation ; en 1922, à l'aide des fonds de caisses diverses, on éleva 2.055 maisons ; en 1924, 13.152 emprunts servaient à réparer des maisons et 4.003 à en construire de nouvelles.

De 1910 à 1924 l'activité des coopératives de crédit a été la suivante :

Nombre des prêts accordés.

Années	Défrichement et améliorations	Machines agricoles	Achat de bétail	Réparations et constructions de bâtiments	Divers
1910	6.421	2.944	1.978	2 856	1.390
1915	12.883	6 091	3.663	4.621	3.680
1920	4.700	2.076	2.034	2 619	1.864
1924	22.449	28.148	7.065	17.155	8.054

§ 2. — *Le contrôle de l'utilisation du crédit.*

Il ne suffit pas que les prêts aient une destination raisonnable, il faut encore que leur utilisation soit contrôlée ; aussi les caisses vérifient-elles les travaux faits une fois par an au moins. Elles ne dispensent de ce contrôle que les très anciens adhérents en qui elles ont toute confiance et à qui elles consentent des prêts en compte-cou-

rant. La vérification est une tâche très difficile lorsque la caisse étend son activité sur plusieurs communes ; elle nécessite des frais importants et produit souvent la mauvaise humeur des sociétaires. Les contrôleurs doivent être en général, d'anciens élèves d'une école d'agriculture afin de pouvoir, au besoin, donner des conseils aux agriculteurs. Enfin, dans le cas d'achat de bétail, et lorsque le propriétaire a emprunté à la fois auprès de la caisse et d'une banque privée il est difficile de savoir avec quel argent a été effectué l'achat.

Malgré tout, cette surveillance s'est exercée assez facilement et a été profitable aux clients des caisses. Elle a surtout révélé son utilité pendant et même après la guerre au moment où, l'argent étant facile, les banques prêtaient à qui demandait des capitaux, sans s'inquiéter du motif de l'emprunt ; la crise venue, les banques exigèrent le remboursement et obtinrent de piteux résultats, de même que les caisses dont la prudence traditionnelle avait fléchi.

§ 3. — *Taux et durée des prêts.*

Il est naturel que les caisses coopératives puissent assurer des prêts à des conditions assez avantageuses ; leurs frais sont beaucoup moins élevés que ceux des banques privées ; elles obtiennent des capitaux dans de bonnes conditions ; elles sont gérées économiquement par les représentants des clients et ne cherchent pas à réaliser de gros bénéfices. Le taux d'intérêt qu'elles consentent dépend principalement du taux que leur accorde leur organisation centrale et indirectement, l'État. Elles ne

peuvent pas cependant s'écarter trop des conditions faites par les banques particulières, faute de quoi leurs clients leur emprunteraient des sommes qu'ils placeraient ensuite dans les banques privées pour toucher la différence d'intérêt.

Jusqu'en 1883, on suivait, en Finlande, la loi suédoise de 1734 aux termes de laquelle le taux légal ne devait pas dépasser 6 0/0. A partir de 1883, on admit que le taux pouvait être plus élevé lorsqu'il s'agissait d'un prêt d'une durée égale ou inférieure à neuf mois. Cette stipulation, assez vague entraîna quelques difficultés entre créanciers et débiteurs. Disons cependant que la Finlande, à la différence de certains pays de l'Europe Orientale, n'a pas connu l'usure, grâce surtout à la concentration par les banques de la plupart des moyens de paiement.

L'Etat prêtant à la Caisse centrale à un taux modique ou même sans intérêts, le taux consenti aux caisses locales est assez modéré. C'est une condition indispensable, car la productivité de l'agriculture finlandaise laisse encore à désirer ; estimée, avant la guerre, à 4 ou 5 0/0, elle atteignit 39,34 0/0 en 1917 et 1918 pour redescendre rapidement et revenir en 1924 à la situation de 1913.

Au début de ses opérations, c'est-à-dire de 1903 à 1906 la Caisse centrale exigeait à 4 1/2 0/0, en 1908 4 0/0 seulement, mais de nouveau 4 1/2 0/0 en 1908. Elle payait à l'Etat 3 0/0 plus 1/2 0/0 à titre d'amortissement. Les caisses locales enfin prêtaient à raison de 6 0/0.

Jusqu'à la guerre, les conditions de la caisse locale ne changèrent pas, sauf en ce qui concerne certaines opéra-

tions forestières pour lesquelles on exigeait de 5 à 5 1/2 0/0.

Pendant la guerre, le taux d'intérêt, à cause de l'abondance de l'argent, s'abaissa considérablement au-dessous de 6 0/0. En 1918, les conditions devinrent plus difficiles; le prix des produits agricoles n'augmentait pas en proportion de la dépréciation monétaire; le taux d'intérêt de la Banque de Finlande passa de 6 0/0 en 1914 à 9 0/0 en 1920. Le taux d'escompte, en 1925, était en Finlande de 7 1/2 0/0 contre 3 1/2 0/0 seulement en Suisse.

En Finlande, le taux était supérieur de 3 à 10 0/0 à celui pratiqué en Scandinavie; cette différence était causée par la dépréciation du mark finlandais et la rareté des capitaux disponibles. Le taux des banques privées variait entre 10 et 15 0/0. Après la guerre, les tarifs de la Caisse centrale furent de 6 1/2 0/0 pour les prêts ordinaires; 4 0/0 pour les prêts aux très petits propriétaires (caisses locales 6 0/0); 6 1/2 plus 1 0/0 de commission, soit 7 1/2 0/0 pour les prêts en compte-courant; 8 1/4 0/0 pour les prêts hypothécaires; de 6 à 9 3/4 0/0 pour l'escompte.

La marge d'intérêt accordée aux caisses locales, soit 1 1/2 0/0 n'a presque pas été modifiée; elle varie entre 1 1/2 et 2 0/0; c'est elle qui doit permettre aux caisses locales de payer tous leurs frais et de se constituer des réserves.

Le capital de fondation des caisses locales fut fourni à l'origine par l'« Association Hypothécaire » et des sociétés d'assurance; il devait être rémunéré à raison de 5 1/2 ou 6 0/0; le taux courant de 6 0/0 ne doit donc pas être

regardé comme exagéré, étant donnés tous les avantages offerts par les caisses de crédit. L'après-guerre a rendu plus difficile, pour les organisations locales, le maintien d'un taux assez bas. Depuis 1919, elles sont autorisées à recevoir des dépôts de non-adhérents à qui elles sont obligées de servir des intérêts équivalant à ceux payés par les banques concurrentes mais plus élevés souvent que ceux qu'elles reçoivent pour leurs propres capitaux. Leur taux d'intérêt ordinaire est de 8 0/0 plus 1 0/0 de commission, soit 9 0/0 ; dans les banques privées, le taux minimum est de 10 0/0 mais varie le plus souvent entre 10 et 15 0/0 ; le taux d'escompte des caisses est de 9 à 10 0/0 et leur taux de réescompte à la Caisse centrale de 8 à 9 0/0.

En résumé, le but poursuivi par les caisses est le même que celui des coopératives de consommation : diminuer les frais de distribution en supprimant les intermédiaires inutiles.

Fixer la durée des prêts est aussi une tâche ingrate. La caisse connaît bien le délai pendant lequel un prêt est nécessaire mais, à cause du manque de capitaux, elle tend toujours à accorder un temps trop court. Les délais consentis ont varié entre un et trois ans pour de simples améliorations ou des achats de machines agricoles ; ils ont été de trois à sept ans, ce qui est peu, pour la construction d'immeubles, mais un quart environ des prêts (1) ont une

(1) *Répartition des prêts suivant leur durée.*

Années	1 an et au-dessous	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans
1910 . . .	23,3 0/0	58,5 0/0	18,2 0/0
1915 . . .	22,5	56	21,5
1920 . . .	25,4	49,5	25,1
1924 . . .	15,9	64,2	19,9

durée inférieure à un an. Les prêts pour la colonisation intérieure, remboursables en cinquante ans, constituent une exception.

SECTION III. — Les caisses coopératives et leur activité bancaire.

§ 1. — *Les opérations de dépôts.*

La loi de 1901 (art. 7) obligeait les coopératives à n'accepter de dépôts que de leurs membres. Ceux-ci, petits agriculteurs, n'avaient pas de grandes économies à faire fructifier et la disette de capitaux empêchait les caisses de développer leurs opérations. Depuis 1920, les caisses locales peuvent recevoir des dépôts de toute personne satisfaisant à certaines conditions; en 1923, la proportion des dépôts libres dans les caisses coopératives était, en Finlande, de 14,2 0/0 contre 92,8 0/0 en Suisse, 93,7 0/0 en Hollande et 96,6 0/0 en Tchécoslovaquie. Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps pour que des sommes énormes puissent être ainsi placées; néanmoins le tableau suivant montre bien l'accroissement des capitaux placés après l'intervention de l'autorisation législative :

Années	Caisses recevant des dépôts	Dépôts en millions Fmk	Dépôts en moyenne par caisse en Fmk
1910.	131	0.08	610
1915.	248	0.4	1.613
1920.	418	8.7	20.813
1924.	683	29.3	42.900

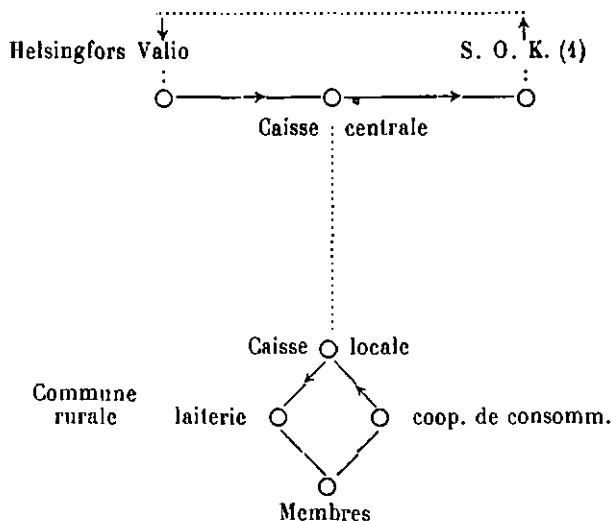
Les caisses coopératives, très rapprochées des épargnants, rendent les opérations faciles et peu onéreuses et pour le plus grand bien de tous, contribuent à détruire le système du bas de laine. L'intérêt servi aux déposants est sensiblement égal, peut-être même supérieur à celui qu'offrent les banques privées ; il n'en pouvait être autrement car il ne suffisait pas, pour attirer les déposants, de leur démontrer que les caisses contribuaient au développement de l'agriculture et à la prospérité nationale.

La sécurité des dépôts est un des avantages que procurent les caisses locales dont les prêts, accordés avec prudence, voient leur utilisation contrôlée au moins une fois par an. La responsabilité illimitée des adhérents attire la confiance des épargnants ; en 1919 en effet, tandis que les engagements des caisses étaient de 20 millions, la fortune nette de leurs membres était de 600 millions, leur revenu annuel étant estimé par le fisc à 50 millions.

§ 2. — *Collaboration avec d'autres coopératives.*

Les caisses de crédit ont été rapidement en mesure d'étendre leur champ d'action ; les laiteries coopératives et les sociétés de consommation leur ont confié le soin d'opérer leur service de caisse et de faire fructifier leurs disponibilités. La Société « Valio », par exemple, règle ses achats à la Caisse Centrale au compte des caisses locales qui effectuent les versements sur l'ordre des laiteries locales soit en espèces, soit par virement aux comptes des coopérateurs, également adhérents de la caisse. Les transferts s'effectuent au moyen de chèques sur la Caisse Cen-

trale, universellement reçus en Finlande. Les coopératives de consommation procèdent de même et le processus peut se schématiser ainsi :



D'autres sociétés ont suivi le même exemple de telle manière que la circulation monétaire s'en trouve grandement améliorée ; usant des chèques, les coopérateurs s'évitent le risque de conserver chez eux des espèces ; en 1923, 104 caisses avaient ouvert des comptes courants à leurs membres et leur rendaient les mêmes services que les banques.

Notons enfin que, comme les coopératives laitières, les caisses de crédit s'occupent d'achat de produits nécessaires à l'agriculture ; plus d'un tiers d'entre elles adhèrent à l'organisation centrale « Hankkija ».

(1) Magasin de gros des coopératives de consommation « neutres ».

CHAPITRE IV

LES AUTRES BRANCHES DE LA COOPÉRATION

SECTION I. — Les coopératives d'approvisionnement agricole.

La qualité des semences, des engrais, des machines est très importante ; c'est d'elle que dépend, pour une bonne part, la productivité de l'entreprise agricole ; or rien de plus facile à falsifier que les semences, et dès la fin du siècle dernier, les agriculteurs avaient éprouvé la nécessité de s'unir en des associations ou syndicats agricoles pour lutter contre la fraude. Ces institutions fondées pour effectuer des achats en commun n'étaient pas très actives. Isolées, elles ne possédaient pas un effectif suffisant pour leur assurer de gros rabais sur leurs commandes ni des capitaux suffisants pour pouvoir constituer des stocks. Peu après la naissance de la société « Pellervo », on s'orienta vers les achats en commun des articles agricoles, et dès 1901, un bureau d'achats se fondait avec la même dénomination pour faciliter l'achat et l'utilisation des machines agricoles. Des résultats insignifiants étaient obtenus jusqu'en 1905 : la qualité des marchandises offertes s'était bien améliorée et les prix s'étaient abaissés

d'environ 20 0/0 ; mais le bureau « Pellervo » n'était qu'un organe d'entremise qui renseignait les agriculteurs sur la qualité des produits, leurs prix, moyennant une commission variant entre 1/2 et 1 0/0. En 1905, on se décida à créer une véritable organisation centrale « Hankkija » que nous avons déjà mentionnée ; l'année suivante, une autre organisation « Labor » était fondée.

Il n'existe pas, dans ce domaine, de coopératives locales spécialisées ; la distribution des articles achetés se fait, comme on l'a vu, par les coopératives de consommation, les caisses de crédit, les laiteries coopératives ou par des groupements de circonstance. Les achats des sociétés de consommation ne représentaient en 1924, pas moins de 75,80 0/0 des ventes totales de « Hankkija ».

Cette institution répondait à une véritable nécessité. On fabriquait très peu de machines agricoles en Finlande, encore s'agissait-il de petites battesses, de charrues, etc. les achats étaient surtout faits à l'étranger par des commerçants, représentants exclusifs de certaines marques. Ils avaient des agents dans le pays chargés de solliciter les paysans et de leur vendre à crédit, au besoin, pour provoquer l'achat de machines dont l'utilité était quelquefois contestable. Ces deux catégories d'intermédiaires ne songeaient qu'à réaliser de gros bénéfices et ne se préoccupaient ni de conseiller leurs clients, ni de mettre à leur disposition des mécaniciens spécialistes pour effectuer les réparations. « Hankkija », au contraire, avant d'acheter certaines machines, a envoyé des techniciens à l'étranger pour étudier les différentes marques et leurs qualités diverses. Cet organisme possède depuis vingt ans, le plus

important bureau d'études de la Finlande. Il a établi les projets de 300 laiteries, de 350 moulins, de 200 scieries et d'environ 50 autres usines. De 1916 à 1924, « Hankkija » a installé plus de 200 centrales électriques, et c'est elle presque seule qui a mené à bien l'électrification rurale de la Finlande. Elle possède enfin, depuis 1918, un atelier pour fabriquer des batteuses, des semeuses, etc.

Mais les agriculteurs sont surtout reconnaissants à « Hankkija » des efforts faits en vue de l'amélioration des semences et des espèces végétales en général. Les graines importées, notamment, dont l'aspect était agréable étaient difficilement contrôlées en Finlande. Dès 1911 Hankkija fondait une station de semences et une pépinière de sélection. Le besoin en était urgent ; la société « Pellervo », en effet, avait fait acheter les mêmes semences de même nature dans 60 maisons différentes et les avait fait analyser ; les résultats furent déplorables — « Hankkija » commença à conclure des accords avec certains agriculteurs qu'elle chargeait de sélectionner des graines pour semences. Depuis 1916, l'organisation centrale possède des terrains sur lesquels sont expérimentés les semences livrées au commerce après épuration et assortiment. C'est à l'action énergique de « Hankkija » qu'est due en grande partie une récente loi sur le commerce des graines.

« Hankkija » s'est encore efforcée de recommander les arbres fruitiers capables de s'adapter au climat du pays. Elle a fait connaître les modes d'utilisation des engrais chimiques, et a contribué à faire voter la loi réglant leur importation et leur vente.

« Hankkija » s'est enfin occupée d'organiser la vente de

certaines produits agricoles comme les céréales par exemple pour lesquels une organisation spéciale ne saurait être créée sans de trop gros frais. Ainsi elle s'est bornée à faciliter les ventes des petits propriétaires en recherchant des acheteurs pour eux.

En résumé, « Hankkija » a amélioré notablement la technique agricole et a rendu les plus grands services à l'agriculture finlandaise tant par les résultats pratiques qu'elle a obtenus que par les sommes importantes qu'elle a dépensées dans ce but.

SECTION II. — Les coopératives forestières et les scieries.

Il y a plus de vingt ans que la société « Pellervo » a rédigé les statuts-types d'une coopérative forestière mais les premières associations ne purent être fondées qu'après la guerre de 1914-1918, dans l'intention d'améliorer la condition peu brillante où se trouvait, depuis le début des hostilités, l'industrie forestière. Les gains des intermédiaires étaient excessifs (1). Une enquête conduite par la société « Pellervo » de 1911 à 1913, sur la répartition des profits résultant de l'exportation de bois à Pétrograd a donné les résultats suivants : 18,3 0/0 seulement aux propriétaires et 35 0/0 aux courtiers. En 1917, ces chiffres étaient les suivants : 10 à 20 0/0 aux propriétaires, 5 à 10 0/0 aux ouvriers, 30 à 50 0/0 aux entreprises de transport, 30 à 45 0/0 aux intermédiaires.

(1) Le « Maatalousviikko » (La semaine de l'agriculture) (Helsingfors, 1920) donne à ce sujet d'intéressants détails.

Les propriétaires de forêts avaient donc tout intérêt à se grouper pour vendre eux-mêmes leurs bois. Dès 1925, fonctionnaient 8 coopératives locales ainsi qu'une organisation centrale dont le but était de délivrer les propriétaires de tout souci de vente en leur procurant des bénéfices plus élevés. Les forêts sont inspectées par des spécialistes qui conseillent les exploitants.

Les scieries coopératives poursuivent des buts analogues, et 6 sur 8 coopératives forestières ont créé des scieries; d'autres associations adhèrent aux scieries; ce sont les laiteries, les centrales électriques, les minoteries qui usent de la même force motrice. Les scieries sont, en général, peu importantes et ne travaillent que pour leurs adhérents à qui elles rendent de très grands services; elles ont permis une économie de bois dans la construction des maisons, et elles ont trouvé des utilisations diverses même pour les bois de qualité secondaire. Elles ont entraîné à la fois un abaissement des prix et une exploitation plus rationnelle des forêts.

SECTION III. — Les coopératives pour la vente des produits agricoles.

§ 1. — *Vente de bétail.*

Dans ce domaine, aussi, les intermédiaires prélevaient des bénéfices exagérés. La consommation de la viande n'est pas encore très développée en Finlande et les coopératives s'étendent sur un assez vaste territoire; elles y

achètent le bétail qui est envoyé à l'organisation centrale ; une partie de la viande est vendue au détail, une autre exportée, une autre enfin transformée en conserves. C'est sur l'initiative de ces coopératives qu'ont été créés de nombreux abattoirs perfectionnés, un peu partout dans le pays et des usines de conserves au courant des procédés les plus modernes. Elles possèdent en outre des fabriques de cuir et des fabriques de saucisses dans les grands centres. Les coopératives peuvent, en résumé, être fières des résultats obtenus qui sont supérieurs à ceux d'autres pays où l'institution est pourtant plus ancienne.

§ 2. — *La vente des œufs.*

Le but des coopératives est d'organiser la vente rationnelle des œufs et d'améliorer l'élevage avicole ; avant la guerre, le commerce des œufs était exercé par des négociants qui envoyaient des agents parcourir les fermes pour y acheter les œufs à bas prix. Souvent, les paysans se rendaient à la ville pour y livrer les œufs qui étaient conservés assez longtemps avant d'être vendus. Dans le premier cas, le producteur recevait un prix peu rémunérateur ; dans le second, il perdait du temps et dépensait de l'argent. Les coopératives ont tenu à accroître les bénéfices de leurs membres et à leur éviter des pertes de temps et d'argent. Deux fois par semaine, les coopératives rassemblent les œufs qui, de cette façon, sont toujours relativement frais. De plus, chaque œuf est miré, puis marqué au chiffre du propriétaire vendeur. Les coopératives ont ainsi augmenté les profits réalisés par leurs membres et ont

contribué à développer la production. Avant la guerre, en effet, la Finlande importait de Russie plus de 30 millions d'œufs ; maintenant, au contraire, elle exporte une quantité d'œufs assez importante, bien que la consommation nationale ait augmenté. Les agriculteurs se sont bien adaptés à l'aviculture et peuvent encore, dans ce domaine, réaliser de grands progrès.

SECTION IV. — Les autres coopératives.

Les coopératives que nous venons de passer en revue possèdent leur organisation centrale particulière et sont les plus importantes. Il en existe d'autres qui, sans posséder la même importance économique, ne sont pas cependant négligeables. Nous allons brièvement noter les buts qu'elles poursuivent et les moyens dont elles disposent.

§ 1. — *Coopératives pour la culture mécanique, l'usage de l'électricité et du téléphone.*

Il est souvent impossible aux nombreux petits propriétaires d'acquérir des machines agricoles qui leur seraient indispensables mais dont le prix est trop élevé. Aussi les agriculteurs ont-ils pensé à se grouper pour jouir des mêmes avantages que les possesseurs de grands domaines. Leurs associations se sont répandues dans tout le pays, après la guerre surtout, à cause de la hausse des salaires et de l'augmentation du coût des machines. C'est grâce à ces sociétés que les antiques procédés de culture

ont été abandonnés et qu'il est maintenant possible de voir des tracteurs fonctionner dans les champs des petits propriétaires.

On peut, aussi, attribuer à la coopération le développement étonnant de l'électrification rurale depuis quelque dix ans, malgré les grandes difficultés provoquées par la faible densité de la population. La Finlande dispose de houille blanche en quantité suffisante (1); 13 0/0 seulement sont utilisés mais d'ici à peu de temps, on espère doubler la puissance actuellement disponible. Les grandes entreprises de distribution sont, en général, des sociétés anonymes dont les communes rurales sont actionnaires; les coopératives se proposent des buts plus modestes; tantôt elles exploitent leurs propres stations; tantôt elles distribuent à leurs adhérents l'énergie qu'elles achètent à des sociétés; les coopérateurs paient la fourniture de courant proportionnellement à l'énergie consommée ou à la superficie de leurs terres. Il est difficile de faire apparaître, par des statistiques, les résultats obtenus car ces associations fonctionnent depuis trop peu de temps encore mais on peut affirmer que seules, les coopératives ont rendu possible l'électrification complète des campagnes.

Les réseaux téléphoniques urbains et interurbains sont, en Finlande, la propriété de sociétés anonymes mais les réseaux ruraux sont, en majorité, exploités par des coopé-

(1) Puissance totale en C. V.

Norvège . . .	45 millions C. V.	Finlande . . .	3 millions C. V.
Suède . . .	6,75	Suisse . . .	1,5
France . . .	5,9	Allemagne . .	1,4
Italie . . .	5,5	Angleterre . .	1,0

ratives. Leurs adhérents sont nombreux car la dispersion des habitations rend le téléphone presque indispensable et la Finlande est un des pays les mieux dotés à ce point de vue. Chaque coopérative gère une centrale principale avec deux ou trois centrales auxiliaires auxquelles sont reliés les postes des adhérents.

§ 2. — *Coopératives diverses.*

La tourbe donne lieu à de nombreuses applications en agriculture ; on l'emploie comme litière dans les étables car son pouvoir absorbant est le triple de celui de la paille et de la sciure ; elle sert aussi de garniture des murs et planchers à double paroi. La tourbe est aussi employée comme combustible, mais jusqu'ici pas encore dans de grandes quantités. Il reste à déterminer si son prix est inférieur à celui des autres marchandises destinées au même usage.

La tourbe doit être séchée, découpée et emballée ; son transport à de longues distances est coûteux, les petits cultivateurs ne pouvaient pas acheter les machines nécessaires ; d'autre part, les tourbières sont souvent très éloignées de leurs domaines. Aussi ont-ils créé des coopératives qui achètent ou louent des tourbières, se procurent des machines, construisent des séchoirs, des entrepôts et vendent la tourbe aux adhérents, ainsi qu'à d'autres clients, le cas échéant. Les résultats obtenus ont été : la réduction des frais d'extraction, la diminution du coût de transport par la réduction des distances, un rendement meilleur, car les coopératives peuvent acquérir des tour-

bières dont le prix éloigne les particuliers. Les cotisations sont fixées proportionnellement au troupeau possédé par les adhérents ou à la quantité dont la consommation est prévue pendant un an.

Il existe encore des associations pour l'utilisation de bateaux à vapeur sur les nombreux lacs finlandais. Ces bateaux transportent les personnes et les produits agricoles. Le développement de l'industrie automobile a conduit les paysans à créer des coopératives dans les localités dépourvues de chemin de fer ou de bateaux.

Les restaurants coopératifs sont très nombreux ; ils sont destinés, dans les villes, aux ouvriers et dans les villages, aux élèves des diverses écoles. Le plus important d'entre eux est le restaurant « Osmola » dû à l'initiative des étudiants inscrits à l'Université d'Helsingfors.

L'arrêt de la construction pendant la guerre a déterminé une crise très aiguë du logement. Des coopératives d'habitation se sont formées ; plusieurs personnes se réunissent pour faire bâtir une maison dans laquelle chacune possède autant de pièces qu'elle a souscrit de parts sociales ; les appartements sont constitués, en général, de deux pièces et d'une cuisine et chaque maison loge, dans les meilleures conditions, de 20 à 60 personnes. Ces coopératives ont été formées par des ouvriers, par des employés aussi, obligés par la modicité des traitements et pensions de réduire leurs dépenses. Le nombre de ces institutions a une tendance à s'accroître à cause de la spéculation sur les logements qui sévit encore assez sérieusement dans les grandes villes.

PARTIE SOCIALE

Le but poursuivi par les coopératives, la suppression des intermédiaires, est essentiellement économique. Ce n'est pas à lui seul cependant qu'on doit attribuer le succès du mouvement coopératif : la solidarité des diverses classes de la population qu'il cherche à réaliser est une idée très morale.

Les propagandistes de la coopération veulent aussi faire l'éducation du public en organisant des cours spéciaux, en faisant paraître des livres, des brochures et des journaux destinés non seulement aux employés des organisations locales, mais aussi aux adhérents eux-mêmes qui reçoivent des journaux spéciaux et qu'on invite à prendre part à des réunions périodiques. L'organisation coopérative, véritable école d'altruisme, est d'essence démocratique, et ses membres y acquièrent une excellente formation politique.

Si les coopératives se déclarent les adversaires des grandes entreprises capitalistes, elles ne combattent pas la notion de capital ; elles se donnent, au contraire, pour mission de faciliter l'accession des agriculteurs à la pro-

priété et, elles-mêmes, ont besoin de capitaux pour subsister.

Nous allons étudier successivement l'influence de l'idée coopérative sur les diverses classes sociales et les résultats d'ordre moral obtenus par l'action des coopératives.

CHAPITRE PREMIER

LA PARTICIPATION DES DIVERSES CLASSES SOCIALES AU MOUVEMENT COOPÉRATIF

La coopération est, au point de vue historique, un mouvement social d'origine ouvrière. En Finlande, c'est aussi parmi les ouvriers qu'on trouve les premiers coopérateurs ; mais d'autres classes de la société ont adhéré à ce mouvement. La vie d'une coopérative exige l'union de tous ses membres dans un effort commun ; le développement de telles institutions ne peut donc que contribuer à fortifier le sentiment de communauté et à rapprocher, autant que faire se peut, les groupements politiques d'une nation.

Il n'existe pas, en Finlande, d'associations de consommation dont tous les membres appartiennent à la même catégorie sociale. Toutefois les coopératives de la tendance « neutre » recrutent surtout leurs membres parmi les agriculteurs tandis que les associations de la tendance du « Progrès » comprennent principalement des salariés. Les premières ne sont dominées par aucune doctrine politique ; elles ont observé une stricte neutralité, tant au point de vue politique qu'au point de vue linguistique ; les associations du « Progrès » ont adopté pour désigner leurs délégués aux congrès nationaux un système d'après

lequel le nombre des représentants est proportionnel à l'effectif de la société.

Les statistiques (1) relatives à la répartition des coopérateurs entre les divers groupes professionnels distinguent dix catégories : 1) propriétaires ruraux, 2) fermiers, 3) ouvriers agricoles, 4) employés, 5) petits commerçants, 6) ouvriers d'industrie, 7) autres ouvriers, 8) professions libérales, 9) adhérents collectifs, 10) divers.

On peut réunir les catégories 1, 4, 5 et 8 sous la rubrique « classes aisées » et les catégories 3, 6 et 7 sous la dénomination de « salariés », les fermiers échappent à toute classification, car s'ils exercent la même profession que les propriétaires ruraux, leurs conceptions politiques les rapprochent plutôt des salariés. Sous le bénéfice de ces observations, le tableau suivant montre la proportion dans laquelle sont constituées les deux grandes classes de coopérateurs :

(1)	Groupes	Tendance neutre 0/0	Tendance du Progrès 0/0
1)	Propriétaires ruraux	44,1	10,6
2)	Fermiers	12,7	8,4
3)	Ouvriers agricoles	10,1	10,6
4)	Fonctionnaires	6,7	3,1
5)	Petits commerçants.	5,7	7,7
6)	Ouvriers d'industrie.	6,7	44,8
7)	Autres ouvriers	7,7	9,2
8)	Professions libérales	2,5	1,8
9)	Adhérents collectifs.	3,4	2,8
10)	Divers	0,4	1,0
		<u>100</u>	<u>100</u>

Groupes	Coopératives neutres 0/0	Coopératives du Progrès 0/0	Moyenne par rapport à l'ensemble
Classes aisées.	61,9	23,2	42,6
Salariés	21,8	64,6	43,2
Divers	16,3	12,2	14,2
	100	100	100

Les membres des associations agricoles se répartissent en plusieurs catégories suivant l'importance du troupeau qu'ils possèdent; une classification d'après la superficie des terres cultivées serait plus rationnelle mais les statisticiens manquent d'éléments pour l'établir. Quoi qu'il en soit, les chiffres ci-dessous montrent que plus de la moitié des adhérents sont de petits propriétaires :

Années	ADHÉRENTS				
	possédant de 1 à 3 vaches		de 3 à 15	plus de 15	
1910	26.833	38,3 0/0	52,5 0/0	9,2 0/0	100
1915	38.726	38,8	53,9	7,3	100
1920	40.253	38,4	54,0	7,6	100
1924	52.493	56,6	37,2	6,2	100

Les adhérents des associations de crédit agricole peuvent se diviser en trois groupes suivant que leur fortune nette imposable est inférieure à 50.000 Fmk, à 200.000 Fmk ou supérieure à 200.000 Fmk :

1 ^{er} groupe :	66 0/0	des membres	
2 ^e	—	30 0/0	—
3 ^e	—	4 0/0	—
		<u>100</u>	

En tenant compte de la répartition des fortunes dans le pays, on peut affirmer que chacune des catégories est assez bien représentée dans les coopératives de crédit.

Les réformes agraires dont les répercussions sociales ont été des plus heureuses n'auraient pu être menées à bien sans le concours effectif des caisses agricoles. En 1917, la caisse centrale lançait un emprunt de 2 millions ; en 1920, elle émettait également 2 millions d'obligations. Les caisses locales ont accordé, de 1917 à 1923, plus de 5.853 prêts pour achat de terres et construction d'habitations ; c'est grâce à elles qu'ont pu être constitués un grand nombre de biens de famille cultivés par d'anciens fermiers ou d'anciens tâcherons.

CHAPITRE II

L'ACTION DE FORMATION MORALE

SECTION I. — La notion de responsabilité.

La loi sur les coopératives distingue trois sortes d'associations (1) d'après la responsabilité assumée par les adhérents ; les statuts peuvent prévoir soit la responsabilité solidaire des membres, soit une responsabilité limitée à un maximum généralement fixé entre 100 et 200 Fmk, soit l'absence de responsabilité. Les règlements doivent toujours envisager expressément une des trois éventualités précédentes. Les coopératives adoptant le premier système peuvent être comparées aux sociétés en nom collectif, tandis que les associations à responsabilité limitée se rapprochent des sociétés anonymes. Dans le premier cas, les créanciers ne peuvent mettre en cause les adhérents que si la liquidation de la coopérative n'a pas suffi à les désintéresser intégralement.

La responsabilité pécuniaire donne aux adhérents conscience de leurs devoirs envers leur œuvre ; ils se considèrent, en effet, comme tenus de faire tous leurs achats

(1) Voir p. 72.

dans les magasins à la prospérité desquels ils doivent contribuer ; enfin l'insertion d'une telle clause dans les statuts inspire confiance et rend très facile l'octroi de crédits. En fait, les coopératives qui ont adopté ce système sont de plus en plus nombreuses (1) ; c'est le cas, notamment, des caisses de crédit agricole dont les adhérents, peu nombreux, se connaissent tous. Dans les sociétés laitières, les membres ne s'engagent que jusqu'à concurrence de 200 à 300 Fmk par apport ; même limite dans les coopératives de consommation où la somme dont sont responsables les membres correspond au double des apports.

SECTION II. — L'emploi des bénéfices.

L'emploi des bénéfices était, pour les coopératives naissantes une question qui, en fait, ne se posait pas. D'après

(1) *La répartition des sociétés coopératives d'après la responsabilité.*

Années	Sans responsabilité (0/0)	Avec responsabilité limitée (0/0)	Avec responsabilité illimitée (0/0)
1904	44	22	34
1910.	45	51	34
1916	45	51	34
1922	43	54	33
1924	43	53	34

certaines statuts, aucune distribution ne pouvait être faite, et les profits devaient être portés aux réserves. Bon nombre de statuts prévoient, en effet, que le report des bénéfices au fonds de réserve est intégral pendant les trois premières années de fonctionnement; il est de 50 0/0 des bénéfices jusqu'à ce que les réserves soient égales au dixième du chiffre d'affaires, et il s'abaisse au quart des bénéfices réalisés tant que les réserves n'atteignent pas 30 0/0 du chiffre d'affaires. Ces règles très strictes ont pour but d'éviter les emprunts onéreux que seraient obligées de contracter auprès des banques privées les coopératives dont le capital social est peu élevé.

Le report du bénéfice au fonds de réserve risque de n'être pas toujours compris par les adhérents, et il a fallu une active campagne pour faire admettre aux coopérateurs cette diminution indispensable de leurs ristournes annuelles. La proportion des bénéfices reportés est, en moyenne, de 58 0/0; elle est supérieure à 70 0/0 dans les associations qui appartiennent à la tendance « neutre » mais elle s'abaisse à 50 0/0 en ce qui concerne les laiteries et les caisses agricoles.

L'intérêt servi au capital social est fixé au taux peu élevé de 5 à 6 0/0, soit de 0,5 à 1 0/0 du bénéfice total. Les ristournes ont varié entre 1 et 3 0/0 du capital des apports; les coopératives du « Progrès » ont distribué à leurs sociétaires environ le 40 0/0 des bénéfices réalisés, tandis que les répartitions faites par les associations « neutres » ont été moins fortes.

Les coopératives, en particulier, les sociétés de consommation et les magasins de gros, surtout, ont consacré à

l'organisation de la propagande des sommes importantes. Elles ont aussi consacré des sommes à des œuvres d'intérêt général afin de bien montrer qu'elles recherchent non seulement le mieux-être de leurs adhérents mais encore celui de la société tout entière.

CHAPITRE III

LA PROPAGANDE

La société « Pellervo » a été secondée dans son action de propagande par les diverses organisations centrales au fur et à mesure de leur naissance. Les associations locales ont créé des unions coopératives désintéressées, qui ont pour but d'étudier et de répandre l'idée coopérative. Outre la société « Pellervo » et l'« Union des Coopératives Finlandaises de langue suédoise » qui s'intéressent à l'ensemble de la coopération, il existe des unions spécialisées : deux pour les associations de consommation, 12 unions régionales pour les laiteries coopératives et quelques unions pour les caisses agricoles. Nous allons examiner la forme différente de leur activité.

SECTION I. — Les organismes de propagande générale.

§ 1. — *La société « Pellervo ».*

Nous avons indiqué au début de ce travail quelles sont les quatre règles qui inspirent la société « Pellervo ». Cette association qui est à l'origine de la coopération

finlandaise s'occupe de moins en moins de la propagande à mener en faveur des coopératives de consommation qui possèdent maintenant leurs organes propres.

Les ressources de « Pellervo » sont constituées par des subventions, les subsides des organisations centrales des coopératives, les allocations des particuliers et de l'Etat ainsi que par le revenu des publications qu'elle édite (1).

« Pellervo » use de moyens très divers pour faire connaître les bienfaits de la coopération; elle fait paraître des journaux, des revues, des tracts; elle envoie des conférenciers dans toute la Finlande et organise des réunions dites « Journées de Pellervo ».

Plus de 45 ouvrages sont sortis de ses presses sans compter de nombreuses brochures. Sa revue « Pellervo », est destinée surtout à des lecteurs peu fortunés. Elle a été créée peu de temps après la fondation de la Société; rédigée en finnois et en suédois jusqu'en 1920, elle n'est plus éditée qu'en finnois, elle paraissait à l'origine tous les mois; elle est actuellement bimensuelle et les dirigeants de « Pellervo » ont l'intention de la transformer en revue hebdomadaire. La diffusion croissante est soulignée par les chiffres suivants :

(1) Les ressources de « Pellervo », en 1925, étaient les suivantes :

Subvention de l'Etat	250.000 Fmk
Subvention des organisations centrales	560.000
Cotisations des membres	40.340
Bénéfices d'édition	2.001.523
Divers	316.827
	<hr/>
	3.168.660

Années	Exemplaires en finnois	Exemplaires en suédois
1905.	49.884	3.155
1910.	30.339	2.228
1915.	49.141	3.204
1920.	38.704	1.536
1925.	88.154	—

Cette revue, la plus répandue de toute la Finlande publie des articles sur l'Agriculture et ses professions annexes qui ont pour but de développer les connaissances de ses lecteurs. « Pellervo » en collaboration avec quatre magasins de gros, le magasin de gros des coopératives de consommation « nentres » « Hankkija », « Valio » et la « Caisse centrale » édite encore, depuis 1909, une publication mensuelle, la « Revue Coopérative de Finlande » qui s'adresse surtout aux associations de consommation, aux laiteries et aux caisses coopératives. Sa diffusion a été la suivante :

Années	Exemplaires destinés aux	Coopératives de consommation	Laiteries	Caisses coopératives	Divers
1909	1.239	271	178	453	337
1915	2.501	534	371	1.022	574
1920	1.862	339	377	644	502
1925	3.714	289	435	2.344	646

« Pellervo » publie enfin une revue destinée à faire aimer le travail des champs par la jeunesse.

La société dispose de 8 propagandistes et contribue, avec d'autres coopératives, à la rémunération • de 13 autres représentants. Le pays est divisé en 19 circonscriptions auxquelles sont affectés ces agents. En 1925, 3 0/0 de leurs travaux ont été consacrés à la propagande en faveur de la coopération en général ; ils ont effectué 21 opérations d'instruction et de vérification des comptes pour les sociétés de consommation, 344 pour les laiteries et 1.245 pour les caisses coopératives. Ils prennent part à des conférences, donnent des conseils pour la fondation de sociétés, pour la tenue des livres, la détermination des salaires ; ils collaborent à la diffusion des revues et brochures, etc.

La société « Pellervo » organise à Helsingfors des « Journées de Pellervo » au cours desquelles les questions de propagande sont étudiées et qui réunissent de 600 à 1.000 auditeurs. Elle publie des statuts-types, des manuels de comptabilité, elle entretient une volumineuse correspondance avec les divers groupements, elle fait fonctionner un bureau de consultations juridiques et organise, pour les gérants des magasins locaux, des cours spéciaux d'une durée de deux mois et qui ont donné d'excellents résultats.

« Pellervo » s'est encore attachée à favoriser la fondation d'organisations centrales parmi lesquelles la « Caisse Centrale » et « Hankkija » ont été créées directement par elle. En résumé, c'est aux initiatives fécondes de cette société que le mouvement coopératif en Finlande doit sa cohésion remarquable.

§ 2. — *L'Union des coopératives de langue suédoise en Finlande (F. S. A.).*

L'action de la société « Pellervo » a été moins intense sur la population de langue suédoise que sur les finnois ; aussi une union suédoise a-t-elle été fondée ; ses buts sont les mêmes que ceux de « Pellervo » avec laquelle elle collabore étroitement. Elle a à son service des propagandistes et des juristes, elle édite une revue ; elle patronne un institut de la coopération dont les cours durent un semestre. Elle a, depuis six ans qu'elle existe, permis à la coopération de se développer dans les régions de langue suédoise. Son budget est alimenté par des subventions de l'Etat et des magasins de gros.

SECTION II. — Les organes spécialisés.

§ 1. — *Le bureau d'information S. O. K. et l'Union Générale neutre.*

Ces deux organisations sont intimement liées car les directeurs et les administrateurs de la seconde sont ceux de S. O. K. et son bureau central, le bureau d'information de S. O. K.

Lorsqu'en 1904 l'organisation neutre fut fondée elle ne se livra pas immédiatement à la vente des marchandises mais se borna à fournir des renseignements aux coopératives dans le but de préparer le terrain. Elle publia des articles dans les journaux et édita les livres de comptabi-

lité nécessaires aux sociétés. Mais en 1905, quand elle devint un véritable magasin de gros, elle n'abandonna pas son action de propagande ; la même année, paraissait l' « Yhteishyvä », organe des coopératives de consommation et en 1908 était fondé le bureau d'information, chargé de la propagande générale, l'action locale étant confiée aux diverses coopératives. Des déficiences s'étant révélées, une réorganisation fut décidée en 1918. Au cours de cette année naquit l' « Union Générale des Coopératives » qui est devenue la centrale de toutes les associations locales et qui s'est spécialisée dans une propagande plus technique. Pour faciliter l'instruction des sociétés locales, l'Union a réparti le territoire en 14 districts dont 11 de langue finnoise et 3 de langue suédoise. Une fois par an a lieu un congrès national où chaque membre, présent ou représenté, a droit à une voix. En outre, dans chaque district se tiennent, tous les ans, un congrès et une réunion de conseil consultatif au cours desquels sont décidées les diverses manifestations d'activité et discutées les questions d'ordre commercial. Le bureau d'information de S. O. K. comme l' « Union Générale » ont répandu à travers la Finlande, livres, brochures, revues et statuts-types. Ces deux groupements ont publié l' « Yhteishyvä » destiné surtout aux adhérents des coopératives de consommation, mais qui s'adresse aussi aux gérants car ce journal contient des articles d'une utilité pratique à côté d'études d'intérêt général. Son tirage atteignait 96.000 exemplaires en 1924. En 1909 le même journal paraissait en suédois sous le nom de « Samarbete ». En 1915 enfin était créé l' « Osmskauppalcehti » rédigé à l'intention des administra-

teurs et des employés de coopératives à qui il fournit de précieux renseignements mais qui est aussi lu par les coopérateurs ordinaires. Le tableau suivant fait apparaître la diffusion de ces trois organes et les subventions qui leur ont été indispensables :

Années	Yhteishyvä		Samarbete		Osmskauppalehti	
	Exemplaires	Subventions	Exemplaires	Subventions	Exemplaires	Subventions
1915	10.037	Fmk 15.699	2.464	Fmk 7.454	2.376	Fmk 4.481
1918	23.490	46.933	11.461	25.885	1.917	20.264
1921	99.129	13.993	20.293	96.845	4.245	1.163
1925	108.130	238.739	18.132	91.694	4.069	—

Le bureau d'informations s'est efforcé de faire vendre des livres par toutes les coopératives ; il espère ainsi augmenter le goût pour la lecture et désire contrôler les listes d'ouvrages vendus au point de vue de leur influence morale.

Les coopératives de consommation se sont encore préoccupées d'assurer le recrutement d'un personnel compétent. Depuis 1917, le Magasin de gros des coopératives de consommation « neutres » a créé dans quelques coopératives bien administrées des cours pratiques destinés aux jeunes employés, aux administrateurs et aux véri-

ficateurs des comptes qui, étant donné le développement rapide de la coopération, sont chargés d'une lourde tâche et assument une responsabilité considérable. En 1919, S. O. K. ouvrait une école de la coopération destinée à former complètement des employés pour les coopératives ; elle comprend deux sections, une finnoise et une suédoise. Ces cours, qui ont une durée de deux ans, portent sur la coopération et sur les diverses matières commerciales. Les élèves font des stages dans les sociétés locales pendant les vacances. Les employés en fonctions sont appelés à des cours spéciaux qui durent six ou sept semaines. Au cours des vacances ont lieu, à la campagne, des « semaines d'été » au cours desquelles deux à trois cours par jour sont donnés aux auditeurs. Telles sont, dans l'ensemble, les mesures prises par les deux organisations neutres pour répandre — non sans grands frais (1) — les principes de la coopération.

(1) Années	Nombre de conférences	Auditeurs	Salaires payés	Frais de déplacement	Pour l'Union générale	Pour l'école Coopérative	Pour la vérification des comptes
			Fmk	Fmk	Fmk		
1921	1.289	95.603	451.930	102.411	163.497	—	204.078
1922	1.018	71.740	542.083	88.003	119.713	75.757	256.130
1923	821	71.861	577.200	73.054	249.152	30.366	260.044
1924	656	69.448	656.300	88.744	251.059	53.925	255.448
1925	887	101.409	655.550	108.933	249.564	72.169	330.111

§ 2. — *L'Union Centrale des Coopératives
de consommation (K. K.).*

Cette Union, qui est l'organe central des coopératives appartenant à la tendance du « Progrès » ne fonctionne que depuis 1916, date de la scission dans le mouvement coopératif. Ses buts sont les mêmes que ceux de l'organisme neutre et, comme lui, elle sert de magasin de gros pour les coopératives locales. Elle a divisé le territoire finlandais en districts de propagande qui sont visités par quatre de ses agents chargés de donner des conférences. Elle organise des réunions, des fêtes, publie des livres, des brochures et quatre revues dont deux sont destinées aux gérants et aux administrateurs de sociétés. Une école de coopération a été fondée ; ses cours sont suivis pendant quatre mois par des employés qui sont susceptibles de devenir gérants de coopératives. L'Union a été consultée à plusieurs reprises par le gouvernement en matière de tarifs douaniers. Le tableau suivant résume les efforts de l'Union Centrale :

Années	Nombre de conférences	Nombre des auditeurs	Membres abonnés aux revues	Employés abonnés aux revues	Dépenses de propagande
1917	446	20.000	38 500	—	12 404
1920	358	68 479	45.400	—	192.158
1923	894	213.193	39.000	—	1 208.931
1925	1.092	337.997	75.195	5.800	2.438.527

§ 3. — *Les Unions de Coopératives laitières
et l'action de « Valio ».*

Il existe actuellement douze Unions laitières dont les agents notent chaque semaine le cours du beurre et diverses autres indications statistiques concernant la laiterie. Dans chaque Union est installé un institut laitier qui forme des techniciens. Tout individu peut y entrer à condition d'être de bonnes mœurs et de n'être pas atteint d'une maladie contagieuse. Les Unions organisent des concours de produits laitiers, des congrès où sont discutées les questions les plus importantes. Les Unions, dont le territoire est restreint, mènent la meilleure et la moins coûteuse des propagandes. Leurs représentants sont en liaison constante avec ceux de « Pellervo ». Leur budget est alimenté par les cotisations de « Valio », des coopératives locales et, depuis 1909, par une subvention de l'Etat.

« Valio », depuis 1920, possède un bureau spécial; elle disposait, en 1926, de 12 propagandistes dont 7 ont collaboré sur place avec ceux des Unions. Elle s'est surtout préoccupée de la formation technique des employés, elle a créé un institut pour la fabrication du fromage et un institut laitier qui, chaque année, organise des cours pendant un semestre. En outre, des cours temporaires enseignent aux auditeurs délégués par les laiteries les moyens de remédier aux défauts constatés dans le beurre fourni par les adhérents. Le bureau d'informations a fait donner, en 1926, plus de 750 conférences. Il a accordé aux employés des bourses de voyage en Finlande

et à l'Étranger ; il a publié, enfin, de nombreux livres, des brochures et les seuls hebdomadaires spécialisés de l'industrie du lait, le « Karjan » et le « Karjatalons » le premier tire à 2.350 et le second à 45.000 exemplaires. « Valio » — nous l'avons dit — est associée à d'autres organisations pour éditer la « Revue coopérative de Finlande ». Elle possède encore un bureau d'études qui établit les devis et projets nécessaires à la construction et à la réparation des laiteries et une section économique chargée de dresser des statistiques et de collaborer à la vérification des comptes des associations locales. En 1926, « Valio » a consacré à la propagande 1.900.000 Fmk et plus d'un million à des œuvres d'intérêt général.

§ 4. — *Les Unions des Caisses coopératives et l'activité de la Caisse Centrale.*

La première Union des Caisses coopératives ne fut fondée qu'en 1924. Les associations de crédit, en effet, sont moins prospères que les autres catégories de sociétés. Leur champ d'action est limité et leurs ressources sont réduites. Ces Unions ont pour but d'instruire leur personnel, de simplifier le mouvement de fonds dans les caisses, de renforcer le contrôle exercé sur l'utilisation des prêts et d'organiser pratiquement la représentation des caisses locales dans les congrès des organisations centrales. Elles travaillent aussi à répandre la notion de coopération parmi les agriculteurs et à unifier les conditions de durée et d'intérêt des prêts consentis. Elles en

sont à leur début et leur activité ne peut pas encore être exactement évaluée.

Leur organisation centrale est la Caisse Centrale elle-même qui — en collaboration avec « Pellervo » — a mené une vaste propagande dans le pays. Le territoire finlandais est divisé en 18 districts confiés à 21 propagandistes dont 8 étaient adjoints aux agents de « Pellervo ». 15 sont chargés de surveiller la gestion des coopératives et de conseiller les gérants. Des techniciens agricoles donnent des avis aux agriculteurs. L'Union a publié des manuels, des statuts-types ; elle publie une revue en collaboration avec d'autres organisations. Elle a organisé, de plus, des cours spéciaux qui durent de 3 à 4 semaines. Enfin, fonctionnent à Helsingfors des cours généraux. En 1926, 5 cours avaient groupé 165 auditeurs. Pendant cette même année, l'Union avait dépensé 1.300.000 Fmk pour sa propagande.

CHAPITRE IV

LES CAISSES DE SECOURS ET D'ÉPARGNE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Nombre de salariés, dans l'impossibilité d'épargner quelque argent, sont obligés de faire leurs achats à crédit chez les commerçants privés puisque beaucoup d'associations ne vendent qu'au comptant. Les caisses de secours ont pour but de faciliter les achats des adhérents gênés par une maladie ou le chômage. Il existe deux types de caisses. Les unes ont emprunté leurs statuts à la caisse de secours de la grande association hambourgeoise « Produktion ». Le principe consiste à ne pas distribuer aux adhérents les profits réalisés mais à les reporter à la caisse de secours jusqu'à concurrence de 100 marks par sociétaire, aucun secours ne pouvant être accordé tant que la somme fixée n'est pas atteinte.

Cette institution est encore assez peu connue en Finlande. « Elanto » pourtant, en 1920, a créé une caisse semblable. Elle verse au fonds de secours la moitié de la ristourne jusqu'à ce que les sommes ainsi réservées égalent la part sociale, soit 300 Fmk au minimum. Cette somme atteinte, elle paie pour elle un intérêt égal à celui des caisses d'épargne. En 1921, la ristourne était de 2 0/0 ; le versement à la caisse a été de 1 0/0 soit plus d'un million ; le fonds de secours atteignait 3.700.000 Fmk en 1926 pour 23.500 membres, la quote-part était d'en-

viron 157 Fmk et la dépense de la caisse atteint 200.000 Fmk.

Les autres caisses adoptent une ligne de conduite complètement différente mais tendent au même but. La caisse est alimentée par un prélèvement sur les bénéfices, au besoin même, par un emprunt, de telle sorte que le fonds de secours atteigne une certaine somme par membre. Un adhérent ne peut demander qu'un seul prêt — dont le maximum est fixé par la coopérative ; l'emprunteur doit fournir la caution d'autres sociétaires. Les caisses de secours sont maintenant très nombreuses mais la dévalorisation du mark finlandais a considérablement réduit leurs ressources.

Les caisses d'épargne des coopératives constituent un autre moyen très efficace pour lutter contre l'achat à crédit. Leur fondation, envisagée dès 1907, fut retardée, par suite de diverses oppositions, jusqu'en 1917. Ces caisses acceptent des dépôts de minime importance ; un ouvrier peut, moyennant un intérêt plus élevé que celui des banques privées, y déposer son salaire et y prélever, au fur et à mesure, le montant des achats qu'il effectue à la coopérative. Ces caisses se sont développées rapidement (1)

(1) Années	Nombre de caisses	Nombre de comptes	Montant des dépôts	Intérêts
			en millions de Fmk	
1920.	88	7.786	48.9	0.7
1922.	160	28.387	64.5	4.2
1924.	178	72.170	141.3	9.9

surtout dans les coopératives de la tendance du « Progrès » dont 40 0/0 des adhérents ont des dépôts dans les caisses d'épargne.

Afin d'assurer la sécurité des dépôts, la loi exige que diverses conditions soient remplies par les coopératives qui doivent s'abstenir de la vente à crédit et dont la majeure partie de la clientèle doit être composée d'adhérents. Le but poursuivi par les coopératives en créant les caisses d'épargne a été de supprimer des intermédiaires et de donner le goût de l'épargne à leurs membres, elles y ont réussi, dans une certaine mesure, puisqu'en sept ans elles ont déjà recueilli plus de 140 millions de Fmk.

CHAPITRE V

LA COOPÉRATION ET LES ASSURANCES

On peut dire que les associations d'assurance mutuelle sont des coopératives. Aussi, n'est-il pas étonnant de voir les coopératives, dès 1908, se préoccuper de l'importante question de la garantie des risques divers. A cette époque, on envisagea la création d'une mutuelle-incendie car les sociétés privées faisaient des difficultés pour assurer les immeubles des coopératives de consommation. En outre, on estimait que les dividendes énormes répartis par les entreprises particulières pourraient être distribués à un plus grand nombre de personnes et que le taux des primes pourrait être réduit. La première société, « Tulenvara », fut établie en 1910, pour assurer les coopératives et leurs adhérents. Son succès fut grand (1). En 1910, en effet, 17 0/0 des coopératives y adhéraient; en 1924, 87 0/0 des associations de la tendance « neutre » en fai-

(1) Années	Capital social	Fonds de garantie	Capital assuré
1910	9.244	177.520	6.775.645
1915	57.995	537.728	18.102.705
1920	808.043	6.013.502	252.037.070
1925	1.663.086	15.280.347	480.473.342

saient partie. Grâce à la garantie solidaire donnée par tous les adhérents et à la surveillance qu'ils exercent, les incendies volontaires ou les sinistres sont devenus moins nombreux et le taux des primes a pu être abaissé.

Le succès obtenu par l'assurance-incendie a encouragé la création d'organismes d'assurance-invalidité, d'assurance-vieillesse et d'assurance en cas de décès. En 1913, le congrès national avait approuvé un rapport présenté sur un projet de caisse de retraites en faveur des employés des coopératives auxquels il convient d'accorder des avantages si l'on veut qu'ils soient compétents et zélés. A cause de la guerre, la caisse ne fut créée qu'en 1918, elle prit le nom d'« *Elonvara* » ; elle assure les employés de S. O. K. et des coopératives adhérentes. Les bénéficiaires étaient 914 en 1920 et 2.039 en 1924 ; 179 coopératives en faisaient partie. Elle est divisée en deux sections dont l'une est chargée de l'attribution des secours en cas de maladie et l'autre des assurances-vieillesse, des pensions d'invalidité, des pensions de veuves et des frais funéraires. En cas de maladie, l'adhérent reçoit les trois quarts du salaire moyen de l'année précédente ; les hommes à 62 ans, les femmes à 57 ans reçoivent une pension égale aux trois quarts de leur traitement moyen. Les veuves touchent 50 0/0 et les orphelins 10 0/0 du salaire du défunt ; le paiement des primes est partagé par moitié entre les employés et les coopératives. En 1920, les réserves étaient évaluées à 1.972.614 Fmk et en 1924, elles étaient de 7.467.512 Fmk et les primes annuelles de 1.600.000 Fmk.

L'organisation S. O. K. et les coopératives de consom-

mation qui en dépendent ont, en 1919, créé, pour leurs ouvriers, une caisse « Tyäväenturva » réorganisée en 1925 sous le nom de « Oma », mais il fallut imposer comme condition d'admission aux assurés — moins stables que les employés — une présence ininterrompue de un an au moins dans la même coopérative. En 1921, 21 coopératives, en 1924 31 coopératives y adhéraient; 1.698 assurés étaient inscrits en 1924 contre 221 en 1920. Le montant des primes était de 232.435 Fmk et les réserves atteignaient 7.500.000 Fmk.

La société d'assurances sur la vie « Pohja » est la dernière création des coopératives « neutres ». Fondée en 1922, elle ne commença ses opérations qu'en 1923; l'année suivante, 8.600 polices étaient signées pour 108.921.950 Fmk et le montant des primes dépassait 4.300.000 Fmk. Ce résultat, après un an de fonctionnement, est remarquable puisque la Société, pour garantir les mêmes avantages que les entreprises privées, exige des primes inférieures de 3 à 12 0/0.

Les coopératives de la tendance du « Progrès » ont fondé, en 1919, une assurance-incendie « Tulenturva » (1)

(1) *Résumé de l'activité de « Tulenturva ».*

Années	Nombre de polices	Sommes assurées	Montant des primes	Capital versé	Réserves diverses
			en millions de Fmk		
1920	1.113	111.9	0.3	0.1	3.8
1923	4.510	301.2	0.9	0.7	10
1925	8.307	508.6	1.4	1.2	17.2

et, en 1923, une société vie-accidents « Kansa » (1), dont le fonctionnement est le même que celui des organismes neutres.

Les laitières coopératives désiraient, depuis longtemps, assurer leur personnel comme le faisaient les coopératives de consommation. La question fut soulevée en 1914 mais la solution en fut ajournée car les capitaux réunis étaient insuffisants. En 1920, l'organisation centrale « Valio » consacra une certaine somme à la fondation d'une telle caisse qui assure les mêmes avantages que les caisses des sociétés de consommation. Les primes varient de 1 1/2 à 14 1/2 0/0 du salaire.

Enfin les institutions de prévoyance coopératives dont les membres retirent d'appréciables bénéfices présentent aussi d'énormes avantages pour les sociétés qui y trouvent des capitaux abondants.

(1) « Kansa » de 1923 à 1925.

Années	Assurances sur la vie		Assurances collectives sur la vie		Assurances frais funéraires		Capital et réserves
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
1923	2.299	43.7	—	—	—	—	—
1924	43.956	82.5	2.134	9.8	41.390	20.7	10.7
1925	24.657	152.3	2.545	12.5	52.917	26.5	12.8

CONCLUSION

La Finlande a réalisé au cours de ces dix dernières années de liberté nationale des progrès surprenants. Sa situation économique est plus solidement établie que celle des autres pays issus de la grande guerre et son développement s'accroît régulièrement.

Le facteur principal de ce remarquable essor est le bois avec tous ses dérivés : pâte à papier, papier, etc. Ces articles sont d'une consommation mondiale de plus en plus intense ; la cellulose sous toutes ses formes étant devenue une matière de première nécessité. Si l'on considère que la cellulose est à la base de l'énorme fabrication actuelle des soies artificielles, on réalise que l'avenir pour la Finlande se présente sous un aspect des plus favorables.

La stabilisation du mark finlandais dès 1926, calculée sur la base du change pratiqué pendant les dernières années qui ont précédé cette date, a créé une situation éminemment favorable au commerce de la Finlande. Ce pays s'est bien gardé de provoquer l'inflation comme ce fut le cas en Allemagne.

L'heureuse conséquence de cet état de chose a été la formation de capitaux importants, ce qui a ramené progressivement la baisse du taux de l'escompte de 10 à 6 0/0.

Cependant, la cote très basse du mark finlandais présente plusieurs inconvénients. C'est tout d'abord la nécessité d'avoir sur soi de très fortes sommes d'argent. C'est aussi l'obligation de manipuler une trop grande quantité de monnaie divisionnaire et des coupures (billets de banque) qui s'usent et se salissent très rapidement. La Finlande n'a pas voulu relever la cote du mark de crainte de provoquer des perturbations dans les échanges commerciaux.

D'année en année, la Finlande se rend de plus en plus indépendante sous le rapport du ravitaillement en général et plus spécialement à l'égard des produits alimentaires. Cet état de choses est dû en tout premier lieu à la transformation de l'industrie agricole et à l'élevage intensif. Les industries métallurgiques et textiles y contribuent aussi pour une large part, ensuite de l'importante extension qu'elles ont prise. Le tourisme est aussi en voie de grand progrès.

Nous venons de souligner brièvement les principaux éléments de prospérité nationale, nous allons maintenant signaler quelques points noirs.

La lutte incessante entre les deux langues officielles du pays est une cause de désunion. La population de langue suédoise bien qu'en minorité (11 0/0) possède à elle seule presque toute l'industrie, la marine marchande et les grandes banques du pays. Par contre la majorité (89 0/0) de la population de langue finnoise, composée principalement

d'agriculteurs, de commerçants et de fonctionnaires, tend à éliminer l'élément suédois des pouvoirs publics.

Enfin, la loi instituant la prohibition de l'alcool, dont on attendait d'excellents résultats, est allée à l'encontre du but proposé. A l'exception de quelques idéalistes, tout le monde est parfaitement convaincu de la nécessité de revenir à un régime plus normal. Le peuple n'ayant pas de vin à sa disposition, se procure par tous les moyens possibles des alcools de mauvaise qualité. La prohibition a eu encore comme conséquence désastreuse d'encourager la contrebande. Cette dernière est devenue une puissance organisée qui lutte ouvertement contre l'Etat. On sait d'ailleurs que plus le peuple boit d'alcool, plus sa moralité baisse.

L'étude concernant la naissance et le développement du mouvement coopératif que nous venons d'achever a montré — croyons-nous — que cette expérience économique et sociale a parfaitement réussi en Finlande où elle a acquis le caractère d'un mouvement national. Nées au lendemain de difficultés de tous ordres, les coopératives ont réussi à augmenter l'aisance de nombreux individus. Leur action peut-elle s'étendre encore à une proportion plus grande de la population? existe-t-il des domaines qu'elles puissent conquérir? les résultats obtenus contiennent-ils des promesses d'avenir? Oui, certainement; le mouvement coopératif est en pleine croissance, et l'on peut en attendre beaucoup

Les sociétés de consommation ont comme adhérents environ le 50 0/0 de la population totale, mais il n'existe pas de magasins coopératifs dans toutes les communes; il

faut en organiser malgré les difficultés que présente la faible densité de la population. Des efforts sont encore nécessaires pour accroître l'esprit coopératif, obliger les coopérateurs à faire tous leurs achats dans leurs sociétés et les coopératives à s'approvisionner exclusivement dans leurs magasins de gros. Les sociétés de production d'autre part, manquent de capitaux ; il faut que les caisses d'épargne, les institutions d'assurance, développent leur activité pour leur procurer des fonds.

Les laiteries coopératives ont encore une tâche à remplir ; leur troupeau représente, déjà, le 28 0/0 du total des vaches finlandaises, mais les résultats obtenus au Danemark ne sont pas encore atteints ni en ce qui concerne le troupeau (90 0/0) ni en ce qui concerne le rendement.

« 30 0/0 des agriculteurs adhèrent aux caisses de crédit alors qu'en Allemagne 80 0/0 des cultivateurs sont des associés des caisses agricoles. L'Etat s'intéresse à ces associations dont le champ d'action est encore trop restreint et qui auraient besoin d'une participation des grands propriétaires pour augmenter leur crédit et tenir vraiment leur place dans l'organisation moderne du crédit agricole.

Les autres catégories de coopératives, elles non plus, n'ont pas atteint l'état de perfection. Partout il manque encore d'hommes compétents, actifs, capables de diriger rationnellement les groupements coopératifs et de les mener au progrès, d'en faire des artisans de la prospérité nationale, en même temps que des instruments de progrès économique et social. Il y a là une belle œuvre à accomplir ; elle est permise à tous parce qu'elle est utile à tous.

OUVRAGES CONSULTÉS

I. Ouvrages généraux :

- GIDE (CH.). *Coopération* (Conférences de propagande). Paris, 1912.
- GIDE (CH.). *Les Sociétés Coopératives de consommation*. Paris, 1917.
- GIDE (CH.). *Cours au Collège de France*, des années 1921-1927.
- FAUCHERRE (H.). *Umriss einer genossenschaftlichen Ideengeschichte*. Erster Teil Basel, 1923 ; Zweiter Teil Basel, 1927.
- LASSERRE (G.). *Des obstacles au développement du Mouvement Coopératif*. Paris, 1927.
- LAVERGNE (B.). *Les coopératives de consommation en France*, Paris, 1923.
- AUGÉ-LARIBÉ (M.). *Syndicats et coopératives agricoles*. Paris, 1926.
- SCHÄR (J. Fr.). *Genossenschaftliche Reden und Schriften*. Bâle, 1920.
- SCHÄR (J. Fr.). *Kalkulation und Statistik im genossenschaftlichem Grossbetrieb*. Bâle, 1910.
- La *Bibliothèque coopérative populaire* publiée par l'Union suisse des soc. de consom. (U. S. C.).
- GEBHARD (H.). *Suomen osuustoiminta Paacäpärteissään* (Le mouvement coopératif en Finlande, ses traits principaux. Pellervo, Helsingfors, 1914).
- GEBHARD (H.). *Suomen Osuustoiminnan Oppikirja* (Manuel de la coopération finlandaise Pellervo, Helsingfors, 1925).
- GEBHARD (H.). *Osuustoiminta pienviljelijäin ammattitaidon kohottaja* (La coopération et l'augmentation des connaissances professionnelles des petits agriculteurs. Pellervo, Helsingfors, 1912).

Yhteiseltä Taipaleelta (Brochure éditée pour le 25^e anniversaire de la Société Pellervo et du mouvement coopératif finlandais. Pellervo, Helsingfors, 1924).

Yhteisvoimin (Brochure publiée à l'occasion du 60^e anniversaire de M. H. Gebhard. Pellervo, 1924).

II. Ouvrages spéciaux :

A. Sur les coopératives de consommation *Annuaire du magasin de gros S. O. K.*

Annuaire de l'Union Générale des coopératives de consommation Y. O. L.

Annuaire de l'Union Centrale des coopératives de consommation K. K.

Comptes rendus des congrès des coopératives de consommation (S. O. K.) 1903-24.

Osuuskaupan kulmakiver (Les principes de la coopération S. O. K. Helsingfors, 1922).

Handelslags-verksamhetens enhetlighet (L'unité du mouvement coopératif. Vasa, 1917).

Valistustoiminnan opas (Manuel de la propagande S. O. K. Helsingfors, 1924).

GERHARD (H.). *Osuustoiminnan tulevaisuus mahdollisuudet ja tehtävät kaupan alalla* (L'avenir de la coopération et son influence en matière commerciale. Pellervo, Helsingfors, 1912).

VASENIUS (H.). *Osuus kauppalükkeemme saavutukset ja suuntavävoja vastaiselle toiminnalle* (Les coopératives de consommation S. O. K. Helsingfors, 1923).

B. Sur les coopératives de crédit agricole. *Comptes rendus des congrès nationaux.*

Annuaire de la caisse centrale.

Osuuskassojen Keskus Laina rahasto O. Y. ja Suomen Osuuskassaliike v. 1903-1912 (La caisse centrale et les coopératives finlandaises de crédit agricole. Helsingfors, 1913).

Osuuskassa Kesikirja II (La caisse coopérative, Manuel n^o 2. Pellervo, Helsingfors, 1924).

GERHARD (H.). *Osuus kassojen Keskus lainarahasto Sen synty ja*

jarjestys (L'organisation centrale des caisses coopératives de crédit. Sa naissance et son organisation. Pellervo, Helsingfors, 1903).

Maataviljelevæn væeston rahalïkkeen järjestämiseslä (L'organisation de la circulation monétaire dans la population rurale. Pellervo, Helsingfors, 1920).

Osuuskassat maanviljeläein luoton tyydyttæ jinä ja rahan kierrou järjestæjanæ maaseudulla (Les caisses coopératives comme organes du crédit et régulatrices de la circulation monétaire à la campagne. Pellervo, Helsingfors, 1920).

C. Sur les laiteries coopératives. *Comptes rendus des congrès nationaux*.

Osuus meijeri. Käsilkirja L (La laiterie coopérative. Manuel n° 4. Pellervo, Helsingfors, 1924).

NYLANDER (H.). *Yhteistoiminta karjan julostamisessa* (La coopération et son rôle dans l'amélioration du bétail. Pellervo, Helsingfors, 1907).

III. Revues et journaux :

Yhteishyvæ, Journal hebdomadaire de S. O. K.

Samarbete, Journal hebdomadaire de S. O. K.

Osuuskauppalehti, Journal bi-mensuel de S. O. K.

Pellervo, Revue mensuelle de la Société Pellervo.

Karjatalous, périodique de Valio.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	1
PRÉFACE	3

PARTIE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE PREMIER. — *Introduction.*

<i>Section I.</i> — Aperçu géographique	7
<i>Section II.</i> — Notions politiques	10
<i>Section III.</i> — Le développement agricole, industriel et commercial	12
<i>Section IV.</i> — Les réformes agraires.	20

CHAPITRE II. — *Historique du mouvement coopératif en Finlande*

<i>Section I.</i> — Fondation de la Société « Pellervo »	23
<i>Section II.</i> — Les différentes coopératives	27
<i>Section III.</i> — Les organisations centrales	50
<i>Section IV.</i> — Le régime juridique de la coopération finlandaise	69

PARTIE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER. — *Les coopératives de consommation*

<i>Section I.</i> — L'application des principes rochdaliens.	78
<i>Section II.</i> — Les coopératives de consommation, leurs magasins de gros et la production	86

	Pages
<i>Section III.</i> — Lutte du magasin de gros S. O. K. contre le trust des allumettes	88
<i>Section IV.</i> — Coup d'œil d'ensemble sur les résultats obtenus	89
CHAPITRE II. — <i>Les coopératives laitières.</i>	93
<i>Section I.</i> — L'augmentation du rendement laitier.	96
<i>Section II.</i> — L'amélioration de la qualité des produits laitiers	99
<i>Section III.</i> — Autres avantages que présentent les coopératives.	104
CHAPITRE III. — <i>Les caisses de crédit agricole</i>	110
<i>Section I.</i> — Le crédit agricole en Finlande.	111
<i>Section II.</i> — Les principes directeurs	113
<i>Section III.</i> — Les caisses coopératives et leur activité bancaire.	122
CHAPITRE IV. — <i>Les autres branches de la coopération.</i>	
<i>Section I.</i> — Les coopératives d'approvisionnement agricole	125
<i>Section II.</i> — Les coopératives forestières et les scieries	128
<i>Section III.</i> — Les coopératives pour la vente des produits agricoles	129
<i>Section IV.</i> — Les autres coopératives	131

PARTIE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER. — <i>La participation des diverses classes sociales au mouvement coopératif</i>	137
CHAPITRE II. — <i>L'action de formation morale.</i>	
<i>Section I.</i> — La notion de responsabilité.	141
<i>Section II.</i> — L'emploi des bénéficiaires.	142
CHAPITRE III. — <i>La Propagande.</i>	
<i>Section I.</i> — Les organismes de propagande générale.	145
<i>Section II.</i> — Les organes spécialisés.	149

TABLE DES MATIÈRES

175

	Pages
CHAPITRE IV. — <i>Les Caisses de secours et d'épargne des coopératives de consommation</i>	457
CHAPITRE V. — <i>La Coopération et les assurances</i>	460
CONCLUSION	465
BIBLIOGRAPHIE	469
TABLE DES MATIÈRES.	473

SORTI DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE BARNÉOUD
A LAVAL (FRANCE)